



agence nationale
de la cohésion
des territoires



CONVENTION OPÉRATIONNELLE PETITES VILLES DE DEMAIN VALANT OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE

pour la commune de **Mauzé-sur-le-Mignon**

ENTRE

La commune de Mauzé-sur-le-Mignon

Représentée par son Maire Philippe MAUFFREY autorisé par délibération du Conseil municipal du 23 mars 2023.

Ci-après désignée par Mauzé-sur-le-Mignon,

La Communauté d'Agglomération du Niortais

Représentée par son Président Jérôme BALOGE autorisé par délibération du Conseil d'Agglomération du 27 mars 2023.

Ci-après désignée par Communauté d'Agglomération du Niortais,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par la préfète du département des Deux-Sèvres, Emmanuelle Dubée,

Ci-après, « l'Etat » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques. La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Article 1 - Objet de la convention opérationnelle

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention opérationnelle précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) de la Communauté d'Agglomération du Niortais signé le 7 octobre 2021 et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La commune Mauzé-sur-le-Mignon a souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 5 août 2021. Le périmètre d'étude de la stratégie territoriale s'appuie sur un diagnostic ciblé de la Commune de Mauzé-sur-le-Mignon réalisé au premier trimestre 2022 (**Annexe 1**) et sur un Schéma Global de Revitalisation finalisé début 2023. Ils ont été alimentés par les documents de planification existants, complétés par des données qualitatives et quantitatives, d'enquête auprès de la population, de réunions publiques et de visites de terrain. De plus, une « Étude d'opportunité flash, Village de brocanteurs de Mauzé-sur-le-Mignon » a été réalisée en octobre 2022 par Terre d'Avance ainsi qu'une autre « Stratégie foncière et Immobilière » réalisée début 2023 par SEGAT. Ces deux études ont été mises en œuvre dans le cadre du marché à bon de commande Petites villes de demain, porté par la Banque des Territoires. Il s'agissait d'une part de disposer d'éléments de comparaison pour accompagner un projet privé sur la commune, et d'autre part de disposer d'un état des lieux du patrimoine immobilier de la commune afin d'anticiper les mutations futures des usages de ces bâtiments.

Le diagnostic et les orientations stratégiques qui en découlent s'inscrivent en cohérence avec les documents de planification existants et à venir aux différentes échelles territoriales, notamment :

- Le SCoT de la Communauté d'Agglomération du Niortais approuvé le 10 février 2020,
- Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) adopté en février 2020,

- Le PLH 2022-2027 adopté le 11 avril 2022,
- Le futur PLUiD en cours de finalisation à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Par ailleurs, concernant l'habitat, un Programme d'Intérêt Général (PIG) de la Communauté d'Agglomération du Niortais va succéder le 1^{er} juin 2023 à l'OPAH en place de 2018 à 2022 dans lequel la commune bénéficiait du volet renouvellement urbain (RU). Une fiche action est prévue (n°1.6) pour la mise en œuvre et la promotion locale du dispositif auprès des propriétaires et investisseurs.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentour, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

La convention d'ORT confère des nouveaux droits juridiques et fiscaux, pour notamment :

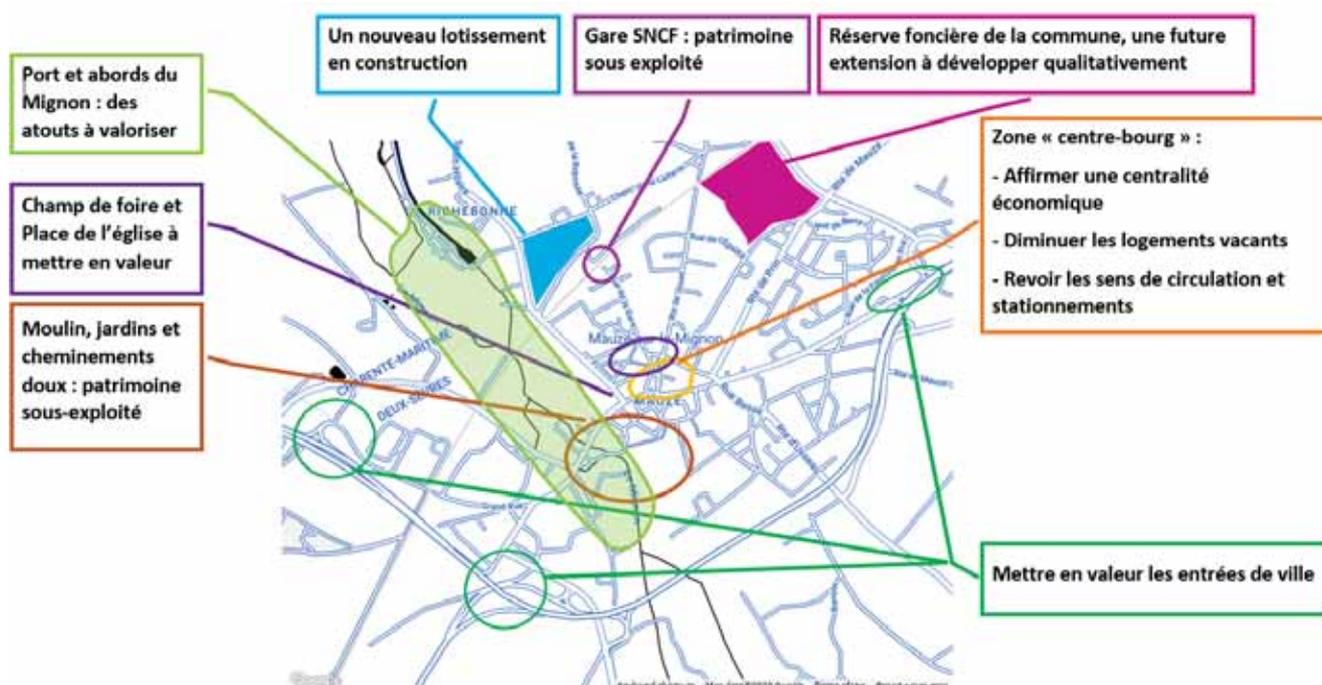
- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques. Dans le périmètre du secteur d'intervention de l'ORT de Mauzé-sur-le-Mignon, la convention soumet à autorisation d'exploitation commerciale les projets des magasins à prédominance alimentaire dont la surface de vente dépasse un seuil de 2 500 mètres carrés.
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides et accompagnements spécifiques de l'ANAH (Dispositif d'intervention immobilière et foncière (DIIF) et contrat de vente d'immeuble à rénover (VIR) tels que définis à l'article L 262-1 du Code de la Construction et de l'Habitat), et l'éligibilité au dispositif « Denormandie dans l'ancien » d'incitation à l'investissement immobilier pour la restauration de logements vides, anciens, dégradés, en centre-ville d'une ville moyenne ;
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multi-site ;
- Mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain (L 211-4 du Code de l'urbanisme) et du droit de préemption dans les locaux artisanaux (L 214-1 du Code de l'urbanisme).

Article 2 – Les ambitions du territoire

Mauzé-sur-le-Mignon est une commune située dans le département des Deux-Sèvres et membre de l'Agglomération du Niortais. Mauzé-sur-le-Mignon est une composante de la strate « communes d'équilibres » du SCOT qui en compte 7 (sur 40 communes), ce qui lui confère des responsabilités en qualité de commune rayonnante et des potentiels de développement (services dont gare SNCF-TER et commerces notamment).

La commune compte 2 891 habitants (INSEE 2019) et un positionnement géographique attractif, dans un environnement rural. Mauzé-sur-le-Mignon est intégrée au Parc Naturel Régional du Marais Poitevin (PNR) et est limitrophe de la Charente-Maritime. La commune connaît une croissance démographique de 0,8% par an ces dernières années. Parallèlement à l'installation récente de jeunes actifs, un

vieillesse de la population est constaté, dont il faut tenir compte afin de répondre aux besoins, en termes de mobilité, d'accessibilité des commerces et services, et d'habitat. D'un point de vue économique, le centre-bourg conserve une trentaine de structures commerciales. Ces dernières années, la vacance des cellules commerciales a diminué et il n'y a pratiquement plus de locaux disponibles. Plus largement, on compte 195 établissements économiques à Mauzé-sur-le-Mignon, les trois-quarts étant des établissements sans salarié, 38,5% des établissements de la commune relèvent du secteur des services. Cependant, une part significative des habitants occupe un emploi en dehors du territoire, induisant des déplacements et une consommation à l'extérieur de la commune. Le taux de chômage à Mauzé-sur-le-Mignon est de 9,4% (2019) et le revenu médian est de 21 060€ (en 2019) ce qui est plus faible que la moyenne de l'agglomération. En 2022 la commune a pris le pari de changer la gestion de son camping municipal et a vu sa fréquentation touristique augmenter. Le développement d'activités qui attirent des touristes est une des orientations de la commune pour les prochaines années.



Cartographie des enjeux de la commune

La concertation auprès des habitants réalisée début 2022 montrait que les répondants au questionnaire étaient attachés à leur commune et qu'ils appréciaient globalement la qualité de vie à Mauzé-sur-le-Mignon. Des priorités ont été mises en avant : la santé, la rénovation du bâti ancien, l'accès aux services publics, le développement de la diversité commerciale, la rénovation des équipements sportifs et culturels et l'image globale de la commune.

Atouts	Faiblesses
Implantation stratégique (axe Niort-La Rochelle-Rochefort) Réseaux existants (N11, Gare) Équipements existants (scolaires, sportifs et culturels) Trame bocagère, verte et bleue (le Mignon) Jardins potagers Champ de Foire Port	Centre-bourg en partie dévitalisé (anciens commerces transformés en logements) Absence de connexion entre la trame bocagère et le reste de la commune Mise en valeur du patrimoine naturel Moyens financiers Perte de potentiel de développement économique
Opportunités	Menaces
Pouvoir attirer, pour les entreprises (situation géographique), en misant sur le cadre de vie agréable pour les employés Créer des connexions de qualités (piétonnes et cyclables) entre les zones d'intérêts (naturelles sportives, culturelles, éducatives, centre-ville...) Faciliter l'implantation de commerces en centre-bourg	Transformation en ville-dortoir et banalisation de son identité Urbanisation peu qualitative (esthétique, organisation spatiale) Pertes des potentialités Développement des activités commerciales environnantes et proches

Analyse AFOM

Les principaux enjeux identifiés sont les suivants :

- **Être une commune relais vivante et dynamique.** Son statut de commune relais entre Niort, La Rochelle et Rochefort, est un atout autant qu'une menace puisque le risque de devenir un village dortoir de "troisième couronne" est amorcé. Agir pour se prémunir de cette transformation est donc un enjeu majeur, il en va de sa santé économique, culturelle et sociale. La Commune doit conforter les atouts dont elle dispose (équipements, connectivité au territoire (gare, RN11), environnement) et les compléter.
- **L'identité de la commune.** Bien que le caractère "identitaire" puisse parfois réduire le potentiel d'une commune à cette seule définition, à Mauzé-sur-le-Mignon plusieurs facteurs viennent soutenir l'idée d'une affirmation de son caractère rural, terre agricole et d'élevage. Cette identité permet de soutenir sa qualité urbaine, de lutter contre la menace d'une standardisation de son patrimoine paysager, urbain et architectural et de mieux développer le lien entre le tissu urbain et les zones agricoles et naturelles.
- **L'évolution des modes d'habiter, de se déplacer et de consommer sur la commune.** Ce troisième enjeu correspond au besoin de diagnostic et d'anticipation des futurs besoins. L'usage de l'automobile est une nécessité de par le caractère rural de la commune, autant qu'un risque pour le développement des mobilités douces (rapport de force) et de la qualité urbaine de la commune. L'habitat, les modes de déplacement et les lieux de consommation sont donc liés et influent sur l'attractivité de la commune ; leurs évolutions doivent être intégrées aux règlements et programmations des projets à venir.

Article 3 – Les orientations stratégiques

A partir de ce constat et de cette volonté, le projet de territoire de la commune de Mauzé-sur-le-Mignon s'articule autour de 3 grands axes, au service d'un développement équilibré et durable du territoire :

1. FAIRE REVIVRE LE CENTRE-BOURG
2. RECONNECTER LES POLARITÉS
3. AFFIRMER L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE

Les trois grands axes du projet de territoire se complètent et s'articulent de façon transversale dans une volonté d'équilibre à l'échelle communale, de résilience et d'efficacité des actions. Les différents ateliers de concertations publiques et comités de pilotage ont en effet permis de saisir l'importance d'avoir une approche polycentrique et synchronisée, selon un calendrier ajusté entre le court et le long terme.

La force des 3 axes stratégiques retenus pour la commune réside dans le fait :

- qu'ils permettent de répondre de façon exhaustive et transversale aux enjeux précités
- qu'ils font consensus et que leur appropriation est claire et partagée tant au niveau des élus que des citoyens qui ont participé aux ateliers de concertation. Le partenariat construit autour de ce constat participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.
- qu'ils permettent un déroulé des fiches-actions dans une cohérence spatiale et stratégique
- qu'ils s'articulent physiquement et stratégiquement dans une cohérence d'ensemble

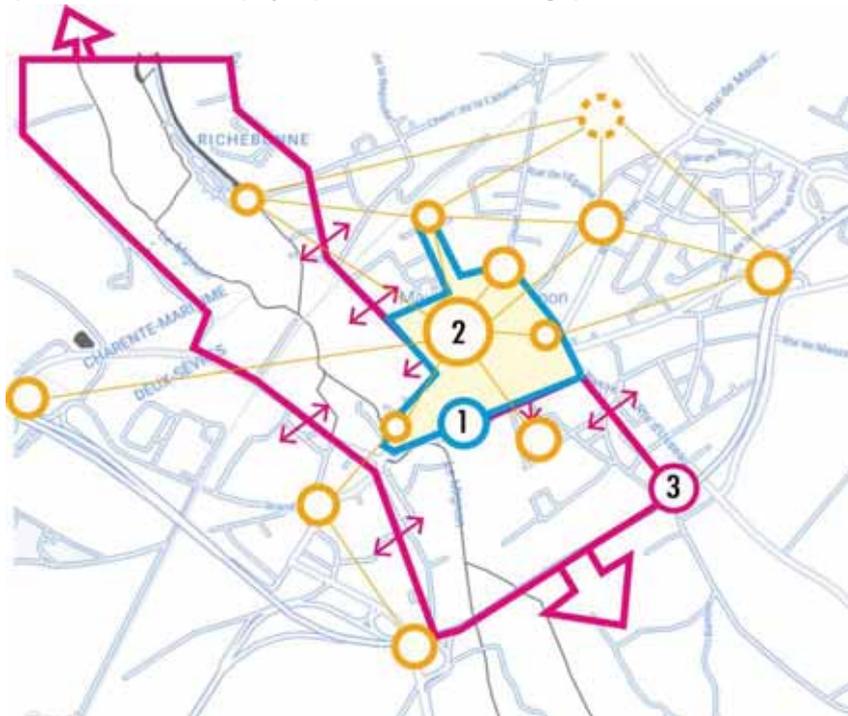


Schéma spatialisant les 3 axes stratégiques: 1 : faire revivre le centre-bourg, 2 : reconnecter les polarités, 3 : affirmer l'identité paysagère

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (point suivant).

1. FAIRE REVIVRE LE CENTRE-BOURG

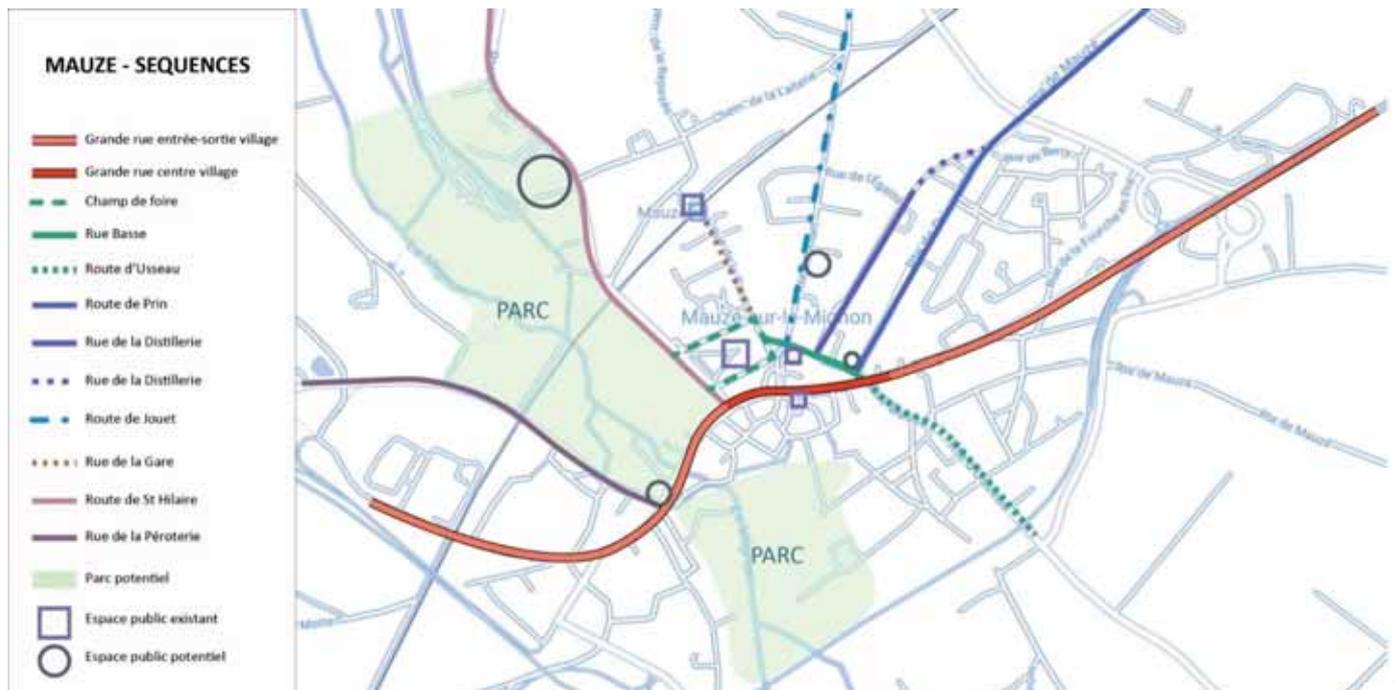
La redynamisation du centre-bourg passe par la combinaison de plusieurs actions conjointes et interdépendantes. La place de la voiture, le logement/les commerces vacants, la qualité des espaces publics sont parmi les enjeux majeurs de cette polarité. Relativement concentré entre la Grand Rue, la Mairie et le Champ de Foire, le centre-bourg présente un diagnostic clair et partagé :

- le stationnement doit pouvoir se réorganiser pour donner davantage de qualité aux espaces publics tout en gardant un nombre suffisant pour accueillir les clients et usagers (1: en temps ordinaire, 2: lors d'événements exceptionnels ou espacés dans le temps). L'étude approfondie des stationnements ainsi que des flux générera une base d'échange et de simulations permettant d'appréhender les changements, de favoriser la qualité du centre-bourg tout en maintenant la capacité d'accueil et de développement économique.
- Le tissu associatif et notamment l'association de commerçants doit pouvoir, avec la commune et Niort Agglo, maintenir et développer le dynamisme des commerces pour s'adapter aux mutations sociétales et urbaines. L'accompagnement du PIG (OPAH) concernant l'habitat vacant donne l'écho à cette démarche sur la question du logement.
- Le marché, la place de l'église, le Champ de Foire et son kiosque sont autant de polarités dont la perception et les potentialités d'évolution, voire de mutation, se font ressentir auprès de la population et des élus. Une étude concertée des besoins (commerçants notamment) et des possibilités de réorganisation de ces espaces permettra de redonner une meilleure articulation de l'espace public et d'encourager les mobilités douces (Axe 2).
- Enfin, le pôle gare fait aussi l'objet d'une fiche action de cet axe tout en étant très proche de l'axe 2. Sa position géographique participe à son intégration en centre-bourg. Son dynamisme et ses potentialités étant largement partagés, il convient d'y apporter une attention toute particulière.

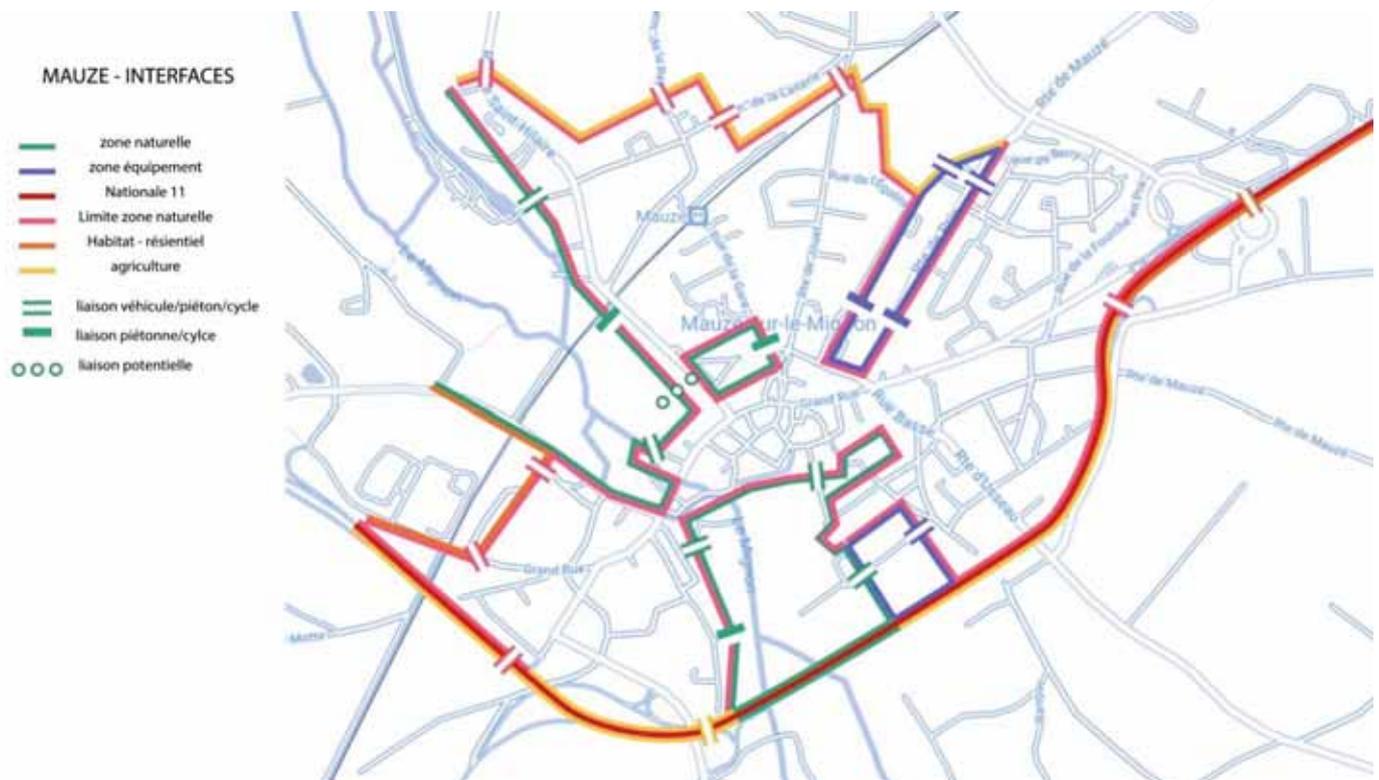
2. RECONNECTER LES POLARITÉS

Développer la perméabilité du tissu urbain et encourager les pratiques de déplacements doux:

Si la commune de Mauzé-sur-le-Mignon est plutôt monocentrique avec un regroupement de la majeure partie des activités économiques au centre bourg ou à proximité immédiate, on note que d'autres pôles d'attractivité, notamment les équipements scolaires, sportifs et culturels (Port, jardins potagers, future extension urbaine, ...) forment un réseau plus épars et nécessitent un travail d'interconnexions en développant la trame des mobilités douces. La carte ci-dessous illustre cette macro-structure viaire en radiales et on peut lire sur la carte des interfaces qui suit, les "porosités" ou passages permettant de relier ces radiales ou bien de passer d'une entité paysagère à une autre. Cette recherche d'une fluidité dans les itinéraires permettra aux mobilités douces d'être plus rapides et sûres que les itinéraires routiers lors de déplacements interquartiers.



Cette représentation schématique représente l'axe principal de la commune et les axes secondaires. Elle met en lumière le besoin de connexions traversantes pour les mobilités douces.



L'illustration ci-dessus représente les interfaces présentes sur la commune. Au nord de la commune, la zone résidentielle est en interface avec le milieu agricole. Une partie importante du bourg est en interface avec une zone naturelle. La large zone d'équipement scolaire et sportif est en interface avec de l'habitat.

Renforcer l'attractivité de la commune et la transition paysagère de ses entrées de bourg:

La proximité de la N11 est une aubaine pour la commune et sa position entre Niort/La Rochelle/Rochefort en fait un point stratégique pour le logement, l'emploi et même le tourisme avec une capacité de rayonnement importante et un accès direct au PNR puisque la commune s'y situe en frange sud.

Trois accès directs à la N11 forment les 3 entrées de ville à traiter de façon à les rendre plus lisibles d'une part et à améliorer la transition entre une voie rapide et un centre-bourg apaisé d'autre part.

3. AFFIRMER L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE

Mauzé-sur-le-**MIGNON**. Cette commune et sa rivière forment un tout identitaire indéniable. Son histoire, son Port, ses moulins, ses jardins sont autant de points clés qui animent et façonnent cette identité Mauzéenne. La démarche de ce troisième axe repose principalement sur la capacité à faire projet à partir de cette trame verte et bleue et d'envisager une approche globale et partagée, à la gouvernance mixte voire horizontale, inscrite dans la logique du PNR et sa cohérence territoriale. L'objectif étant non seulement d'asseoir et mettre en valeur le statut d'entrée du PNR, mais aussi et surtout, faire de l'entrée de parc, une entité à visiter, à parcourir et donc une véritable étape.

Cette volonté d'élargissement de la trame verte et bleue vise notamment à renforcer deux points distincts et complémentaires:

- D'abord, il s'agit de mettre en œuvre une organisation (association, collectif...), qui animera un espace agricole et naturel plus global qui ne s'arrête pas aux berges et aux lisières des haies. Cette approche élargie inclut les propriétaires fonciers, les riverains, potentiellement les usagers et activités liées à cet espace.
- Parallèlement, c'est aussi une manière de renforcer les liens existants et de créer de nouvelles liaisons entre le tissu urbain et cette entité fédératrice. Relier directement le centre bourg au Mignon, par le Champ de Foire, par le réseau des venelles et chemins à créer, serait une manière de retrouver une communion entre la vie du village et son lien au territoire. Il existe de nombreuses autres possibilités, à étudier, accompagner et cristalliser, dans une logique d'ensemble cohérente à l'échelle de la commune et du territoire.

Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

4.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action selon le modèle figurant en annexe 2 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

4.2. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le Département des Deux-Sèvres gère via une convention d'intermédiation avec la Banque des Territoires, des crédits d'ingénierie mis à disposition des PVD. Par ailleurs, le marché à bon de commande de la banque des territoires « Ingénierie – Petites villes de Demain » permet aux collectivités en faisant la demande, de mobiliser des bureaux d'études pour réaliser les études nécessaires à la construction et à la réalisation du projet de territoire.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, la commune de Mauzé-sur-le-Mignon assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentour, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La commune de Mauzé-sur-le-Mignon bénéficie de la mise à disposition d'une cheffe de projet PVD recrutée par la Communauté d'Agglomération du Niortais, responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

La commune de Mauzé-sur-le-Mignon s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention opérationnelle, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et de faire émerger d'éventuels porteurs de projets.

La commune de Mauzé-sur-le-Mignon s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation. La commune de Mauzé-sur-le-Mignon s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes. En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la

fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;

- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Le Département des Deux-Sèvres

Le Département des Deux-Sèvres a mis en place depuis deux décennies une politique volontariste d'aménagement du territoire en faveur des collectivités infra-départementales visant à développer l'attractivité du département et améliorer le cadre de vie des Deux-Sévriens. Il se positionne de ce fait comme un interlocuteur majeur du développement territorial.

En décembre 2021, le Département a revisité sa politique d'appui au développement local "Territoires en action". Ce dispositif permet d'intégrer les partenariats au titre du présent programme "Petites villes de demain".

Parallèlement, son agence technique départementale ID79 peut être sollicitée par les collectivités, en fonction de leurs besoins, au profit des projets de restructuration de leurs centre-bourgs/centres-villes et tout autre sujet nécessitant une ingénierie.

6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

L'ORT contribuera à renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

La commune de Mauzé-sur-le-Mignon bénéficie de la présence d'un Conseil Municipal des Jeunes qui permet d'inclure les jeunes habitants dans la construction et la réalisation des projets.

Dans la phase d'élaboration du diagnostic portant sur la Commune de Mauzé-sur-le-Mignon et du plan d'actions Petites Villes de Demain, la population a été sollicitée à plusieurs reprises, à travers un questionnaire et avec trois réunions/ateliers publics. Les différentes parties prenantes du territoire ont également été associées à la réflexion. Les modalités de concertation avec les habitants seront définies en fonction des projets identifiés, notamment au moyen de réunions/ateliers publics.

Enfin, la commune de Mauzé-sur-le-Mignon dispose d'outils (Bulletin municipal, site internet, City All, Lumiplan, page Facebook et presse locale) permettant de relayer les informations relatives au programme Petites Villes de Demain et aux actions qu'il contient.

6.6. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre. Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre (Annexe 4)

La maquette financière récapitule les engagements des signataires du contrat sur la période contractuelle, et valorise les engagements financiers des partenaires, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions *ad hoc* avant la signature du programme ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Le Comité de projet est co-présidé par le maire de Mauzé sur le Mignon (ou son représentant) et le Vice-Président à l'Aménagement du Territoire de Niort Agglo. L'État représenté par le préfet de département et/ou le « référent départemental de l'État » désigné par le préfet y participent nécessairement. Les Partenaires financiers et les Partenaires techniques, locaux, y sont invités et représentés.

Le Comité de projet siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet désigné anime un comité de pilotage composé des principaux partenaires financiers et techniques et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD, dont le détail sera affiné et communiqué ultérieurement par l'ANCT.

Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

1- FAIRE REVIVRE LE CENTRE-BOURG

Référence	Objectifs	Indicateurs
1.1 Affirmer Le rôle de polarité pour la gare	<ul style="list-style-type: none"> Faire évoluer le bâti (architectural) Imaginer de nouveaux usages du bâtiment Améliorer le lien au centre bourg (requalification de la rue de la Gare) Multimodalités : faciliter son accès pour la relier aux autres centralités et quartiers, faciliter l'accès au Bus, modalités douces Améliorer l'image de la commune sur ce point d'accès Envisager les futures évolutions de la "fonction gare" (connexions multimodales, techniques, foncier) 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de voyageurs par jour Nombre d'utilisateurs des services de la gare en dehors des heures de passage du train.
1.2 Aménager la place de l'Eglise	<ul style="list-style-type: none"> Repositionner le marché Végétalisation / désimperméabilisation Mettre en valeur l'église (parvis) Insuffler de nouveaux usages (mobilités douces, loisirs et détente) Réduire le nombre, voire supprimer, les stationnements sur la place (déplacement) 	<ul style="list-style-type: none"> Evolution du coefficient de perméabilité des sols Nombre des stationnements sur la place et déplacés Relevé avant/après des températures sur la place Enquête de satisfaction auprès des citoyens et consommateurs et commerçants du marché
1.3 Repenser le marché	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'accessibilité et préserver sa visibilité Améliorer le cadre de vie et la qualité esthétique du marché Maintenir l'installation / désinstallation confortable des commerçants Permettre l'augmentation du nombre de commerçants de manière aisée et fonctionnelle Adapter le marché à la foire mensuelle et autres événements ayant lieu sur le même secteur Mettre en valeur les productions locales Maintenir le nombre et la proximité des places de stationnement pour les clients (PMR et vélo notamment) 	<ul style="list-style-type: none"> Surface végétalisée autour du marché Température enregistrée à 12h sur le marché comparaison avec l'année précédente. Questionnaire de satisfaction des commerçants du marché Questionnaire de satisfaction pour les usagers du marché Nombre d'événements annuels sur la Place du Marché.

1.4 Aménagement espace Birocheau - projet participatif	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la visibilité Améliorer le cadre de vie Donner un espace public animé Augmenter la perméabilité et la fraîcheur en centre-bourg 	<ul style="list-style-type: none"> Relevés de températures avant et après l'opération. Relevés de flux de personnes, observation des activités qui s'y développent : les habitants investissent l'espace libéré ? Adéquation entre la conservation d'une partie du bâti et le développement de nouveaux usages
1.5 Choix du scénario pour l'avenir des bâtiments communaux	<ul style="list-style-type: none"> Formaliser d'ici à la fin d'année 2023 un scénario à mettre en œuvre ces prochaines années de rénovation bâtementaires et énergétiques, Ventes immobilières et construction d'équipement. 	<ul style="list-style-type: none"> Accord entre les parties prenantes sur un scénario formalisant la stratégie foncière et immobilière qu'adoptera la commune.
1.6 Animer et suivre le Programme d'Intérêt Général	<ul style="list-style-type: none"> Lutter contre l'habitat indigne, Lutter contre la précarité énergétique, Développer une offre locative abordable et de qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de logements réhabilités Nombre de façades ravalées
1.7 Accompagner le déplacement de la centralité commerciale et assurer le maintien du tissu économique	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir et développer la diversité des commerces et services sur la commune Permettre la création de cellules commerciales et l'installation de nouveaux commerces Attirer un restaurateur Accompagner le développement des activités de brocantes 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de cellules commerciales créées Evolution de la vacance commerciale Diversité des commerces présents sur la commune Pérennité des commerces

2- RECONNECTER LES POLARITÉS

Référence	Objectif	Indicateur
2.1 Encourager les mobilités douces	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en valeur les chemins existants (signalétique et/ou aménagements) Repérer les chemins potentiels et leurs extensions Encourager la possibilité d'en créer de nouveaux 	<ul style="list-style-type: none"> Relevés de comptage du flux de vélo Enquête auprès des habitants (sécurisation des cheminements piétons, sécurisation des cheminements vélo; satisfaction globale, y compris des automobilistes)
2.2 Assurer une extension urbaine à haute valeur ajoutée	<ul style="list-style-type: none"> Déterminer et placer les accès (voir OAP en annexe) Évaluer la densité et les typologies architecturales Veiller à une intégration équipement/habitat harmonieuse Arriver à terme à la réalisation d'un véritable nouveau quartier 	<ul style="list-style-type: none"> Démarche de concertation nécessaire : les préconisations issues de la concertation ont-elles été prises en compte ? En quoi le projet contribue à l'intérêt commun des Mauzéens ?
2.3 Mettre en valeur les entrées de bourg	<ul style="list-style-type: none"> Prolonger les alignements d'arbres Créer des noues et espaces verts mettant en valeur les abords Apaiser la circulation Aménager des voies cyclables en entrée de bourg 	<ul style="list-style-type: none"> Enquête auprès de la population sur le niveau de satisfaction Relevés de flux : vitesse et nombre de véhicules
2.4 Reconstruire l'école élémentaire et restructurer / réhabiliter les locaux d'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> Une école élémentaire modernisée répondant aux besoins actuels des élèves Une école modulable en fonction des effectifs 	<ul style="list-style-type: none"> Dépôt et obtention du Permis de Construire Livraison des chantiers (école, périscolaire, restauration, gymnase) Transfert des activités de l'école actuelles dans les nouveaux locaux

2.5 Réaliser une étude approfondie de mobilité sur la commune (sens des circulations, stationnements)	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître l'usage des parkings de la commune • Obtenir des propositions de déplacements des places de stationnement • Avoir des propositions de changement de sens de circulation 	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement effectif du marché • Choix du bureau d'étude • Livrable : Plan de circulation et de stationnement
---	---	---

3 - AFFIRMER L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE

Référence	Objectif	Indicateur
3.1 Espace naturel du Mignon : création et gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger, mettre en valeur et fédérer les espaces naturels et agricoles majeurs de la commune grâce à une gouvernance structurée • Définir les points d'intérêt et créer des liaisons • Relier le tissu urbain à cet élément structurant • Mettre en place une charte • Faire vivre cette entité grâce à des animations 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de contact avec tous les porteurs de projets • Production d'une charte • Nombre d'activités organisées pendant la première année d'existence de l'entité • Longueur cumulée des itinéraires possibles à partir de l'Espace Naturel du Mignon
3.2 Espace naturel du Mignon : Aménagement du Port	<ul style="list-style-type: none"> • Animer le Port toute l'année • Gérer les flux et la mutabilité des espaces • Mettre en valeur des circuits de randonnées • Envisager des aménagements reliant le bourg 	<ul style="list-style-type: none"> • Relevés de fréquentation (en semaine/le weekend) • Développement d'activités spontanées • Enquête de satisfaction des visiteurs

Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prend automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La commune de Mauzé-sur-le-Mignon est invitée à faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur de la convention est effective à la date de signature, pour une période de 5 ans à compter de celle-ci.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 12 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme « Petites villes de Demain » est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet.

Les modifications nécessitant un avenant concernent notamment l'évolution du périmètre d'ORT, les orientations stratégiques, des modifications substantielles nécessaires (suite à des évolutions majeures sur le territoire ou une réorientation nécessaire au vu de l'évaluation annuelle). Les évolutions d'actions déjà listées (précision des contenus, des calendriers opérationnels, des financements), le passage des intentions d'actions aux actions matures, l'ajout de nouvelles actions feront l'objet de présentation et de validation en comité de projet, sans nécessité d'avenant à la convention.

Article 13 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre l'Etat, la Communauté d'Agglomération du Niortais et Mauzé-sur-le-Mignon, et après avis favorable du Comité de Projet, il peut être mis fin à cette convention.

Article 14 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Poitiers à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Poitiers.

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais Jérôme BALOGÉ	Le Maire de la commune de Mauzé sur le Mignon Philippe MAUFFREY
La Préfète des Deux-Sèvres Emmanuelle DUBÉE	

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostic prospectif du territoire de Mauzé-sur-le-Mignon

Annexe 2 – Fiches actions

Annexe 3 – Présentation du périmètre du secteur d'intervention de l'ORT

Annexe 4 – Maquette financière

DIAGNOSTIC PROSPECTIF DU TERRITOIRE DE MAUZÉ-SUR-LE-MIGNON



Entrée dans la zone partagée, Grand Rue

Table des matières

1.	Contexte du diagnostic.....	4
1.1.	Programme Petites Villes de demain	4
1.2.	Textes communautaires	4
1.2.1.	PLUiD	4
1.2.2.	SCoT	5
1.2.3.	PCAET.....	5
2.	Carte d'identité de la commune de Mauzé-sur-le-Mignon.....	6
2.1.	Situation géographique	6
2.2.	Situation paysagère	8
2.3.	Situation sociodémographique	8
2.3.1.	Population	8
2.3.2.	Âge des habitants	9
2.3.3.	Ménages	13
2.3.4.	Portrait des nouveaux arrivants	14
2.3.5.	Revenus disponibles	16
2.4.	Analyse qualitative du cadre de vie.....	18
2.5.	Fonction de centralité	19
2.6.	Le diagnostic territorial par thématiques.....	20
2.6.1.	Logements	20
2.6.2.	Commerces.....	28
2.6.3.	Economie locale et emploi	29
2.6.4.	Tourisme.....	33
2.6.5.	Santé et vieillissement.....	35
2.6.6.	Accès aux équipements et services.....	37
2.6.7.	Petite enfance et enfance	42
2.6.8.	Vie associative	43
2.6.9.	Les transports et mobilités actives.....	44
2.6.10.	Economie circulaire	51
2.6.11.	Agriculture	52
2.6.12.	Patrimoine et espaces publics	52
2.6.13.	Environnement	53
3.	Projets en cours d'élaboration et impacts anticipés.....	54
3.1.	Habitat.....	55
3.2.	Services publics.....	55

3.3.	Commerce	55
3.4.	Tourisme.....	56
3.5.	Mobilités.....	57
3.6.	Aménagement.....	57
3.7.	Tiers Lieux.....	57
4.	AFOM.....	58
5.	Enjeux majeurs	59
6.	Actions à mettre en œuvre	61
6.1.	Opportunités du territoire.....	61
6.2.	Pistes d'amélioration.....	61
6.3.	Etudes complémentaires à lancer	61
6.4.	Visualisation des enjeux	63

1. Contexte du diagnostic

1.1. Programme Petites Villes de demain

Lancé en octobre 2020, le programme Petites villes de demain vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

Sont ciblées les villes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités, et leurs intercommunalités, pour bâtir et donner les moyens de concrétiser leurs projets de territoire, jusqu'à 2026.

Mauzé-sur-le-Mignon fait partie des 1600 communes du programme ; pour définir les actions à mettre en œuvre ces prochaines années, une première étape consiste en la réalisation d'un diagnostic du territoire afin de faire ressortir les enjeux majeurs auxquels la commune est confrontée et prioriser les réponses à y apporter.

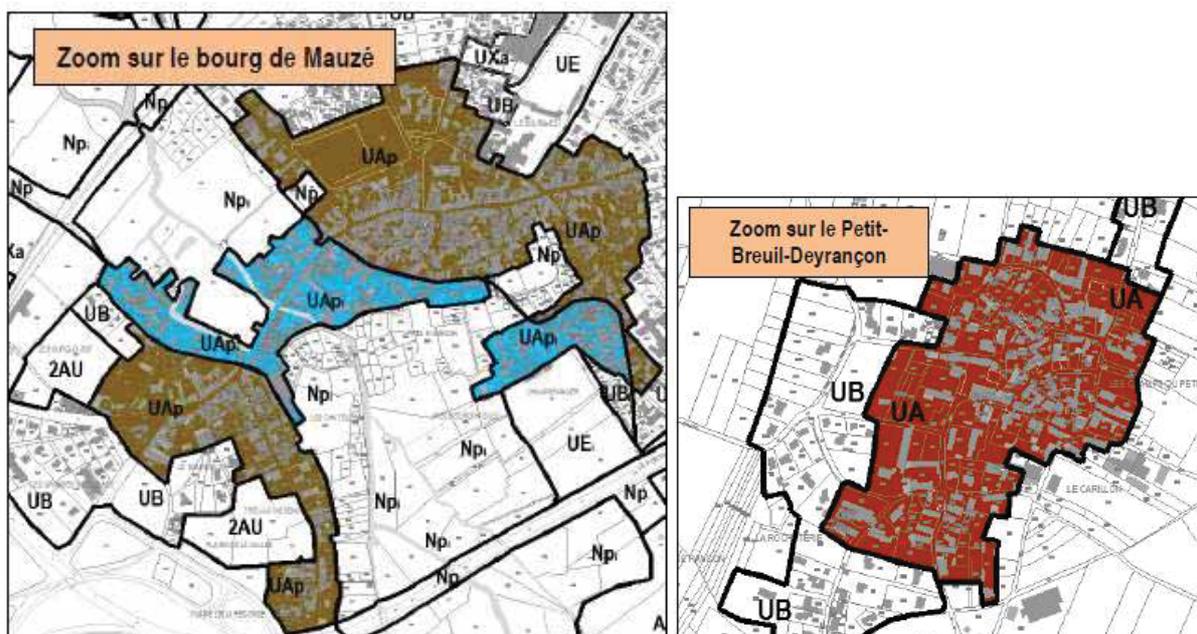
1.2. Textes communautaires

1.2.1. PLUiD

En matière d'urbanisme, la commune dispose aujourd'hui d'un PLU adopté le 11/01/2013 (modifié les 18/02/2014, 28/05/2018 et 16/04/2019). La commune bénéficie du soutien de Niort Agglo pour ce qui relève de l'instruction des ADS ou des modifications du règlement le cas échéant. Niort Agglo est engagée dans l'élaboration de son PLUiD qui devrait être opérationnel fin 2023 et la commune est, à ce titre, étroitement associée aux diverses étapes.

Le développement d'une stratégie territoriale à moyen terme permettra à la commune de mieux anticiper les besoins futurs de foncier.

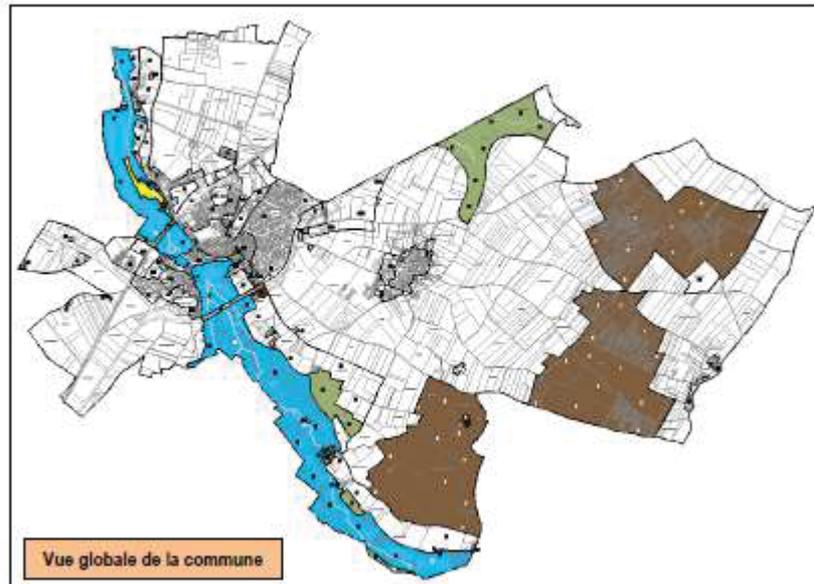
La zone UA (comprenant les secteurs UAp et UApi) se répartit dans le noyau historique du village de Petit-Breuil-Deyrançon et le bourg historique de Mauzé-sur-le-Mignon.



Extraits rapport de présentation du PLU

Les principales contraintes d'urbanisme sont :

- 1440 ha de zones agricoles
- 727 ha de Zone naturelle
- 250 ha de zones inondables le long du Mignon
- 247 ha de d'Espaces Boisés Classés
- Deux zonages encadrant les règles d'archéologie préventive, zone A (le centre bourg, le Vieux Mauzé, la Péroterie, la Vallée, le Treuil Boisseau et le Portail Rouge), zone B (sur l'Axe du Mignon Richebonne, le Moulin à Drap, la Barbinière, la Grillière, Rançon, Chercoute, Minot et Mallet)



Délimitation de la zone naturelle sur le territoire communal

1.2.2. SCoT

Le SCOT approuvé en février 2020 s'organise selon une armature territoriale déclinant les orientations et prescriptions (en matière de densité d'urbanisation ou d'accueil de nouvelles populations par exemple). Mauzé-sur-le-Mignon est une composante de la strate « communes d'équilibres¹ » qui en compte 7 (sur 40 communes), ce qui lui confère des responsabilités en qualité de commune rayonnante et des potentiels de développement (services et commerces notamment).

1.2.3. PCAET

L'agglomération du Niortais dispose depuis février 2020 d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) dont l'ambition est la neutralité carbone en 2050. Le programme d'actions de celui-ci viendra en soutien de l'action de la commune dans le domaine de la maîtrise de la consommation énergétique et de la réduction des émissions de GES avec par exemple le dispositif communautaire d'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine bâti public.

Dans le cas de Mauzé-sur-le-Mignon, cela se traduit par un accompagnement par le CRER, avec une formation / tutorat de binômes « agent/élu » sur 3 ans permettant d'autodiagnostiquer le patrimoine et de déterminer les actions d'amélioration thermique. Cet accompagnement permettra également à Mauzé-sur-le-Mignon de répondre aux obligations du décret Eco-Energie Tertiaire.

¹ Communes qui offrent ou ont vocation à offrir une gamme intermédiaire de services, notamment en termes de transport, de commerces, de développement touristique et d'équipements aux habitants alentour.

2. Carte d'identité de la commune de Mauzé-sur-le-Mignon

2.1. Situation géographique

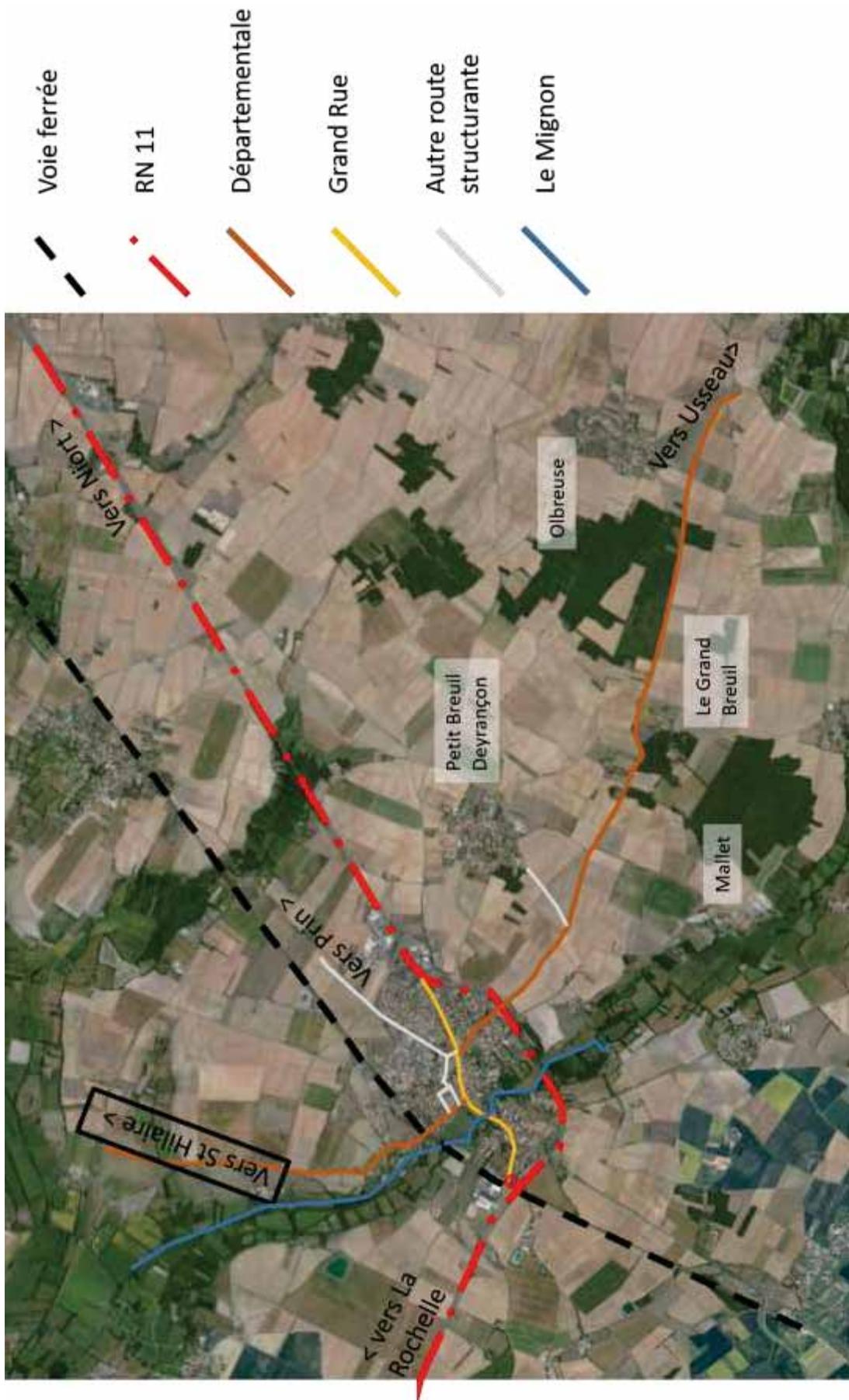
Mauzé-sur-le-Mignon est une commune située dans le département des Deux-Sèvres et membre de l'Agglomération du Niortais. Mauzé-sur-le-Mignon est une commune à dominante rurale avec deux principaux noyaux d'urbanisation : le Bourg et Le Petit Breuil Deyrançon. Le reste du territoire comprend quelques hameaux, répartis essentiellement le long du cours d'eau du Mignon. Mauzé-sur-le-Mignon est chef-lieu du Canton de Mignon-Boutonne (30 communes). La commune est également intégrée au Parc Naturel Régional du Marais Poitevin (PNR) et est limitrophe de la Charente-Maritime.

Par le passé Mauzé-sur-le-Mignon était une ville de passage en tant qu'ancien relais de poste. Cette fonctionnalité de passage a disparue avec la création de la Route Nationale 11 qui a délesté le centre-bourg de son trafic en 1972 avec son contournement. Cette évolution a d'une part permis de désengorger la Grand Rue qui accueillait par le passé tout ce flux routier, d'autre part, entraîné une rupture du territoire. Ainsi, le développement de la commune est contraint au Sud et à l'Est par des voies mais également par la voie ferrée au Nord. Les relations entre le bourg de Mauzé-sur-le-Mignon et le bourg de Petit Breuil-Deyrançon sont quelque peu limitées par la présence de la voie rapide. L'axe principal qui reliait les deux entités est aujourd'hui coupé.

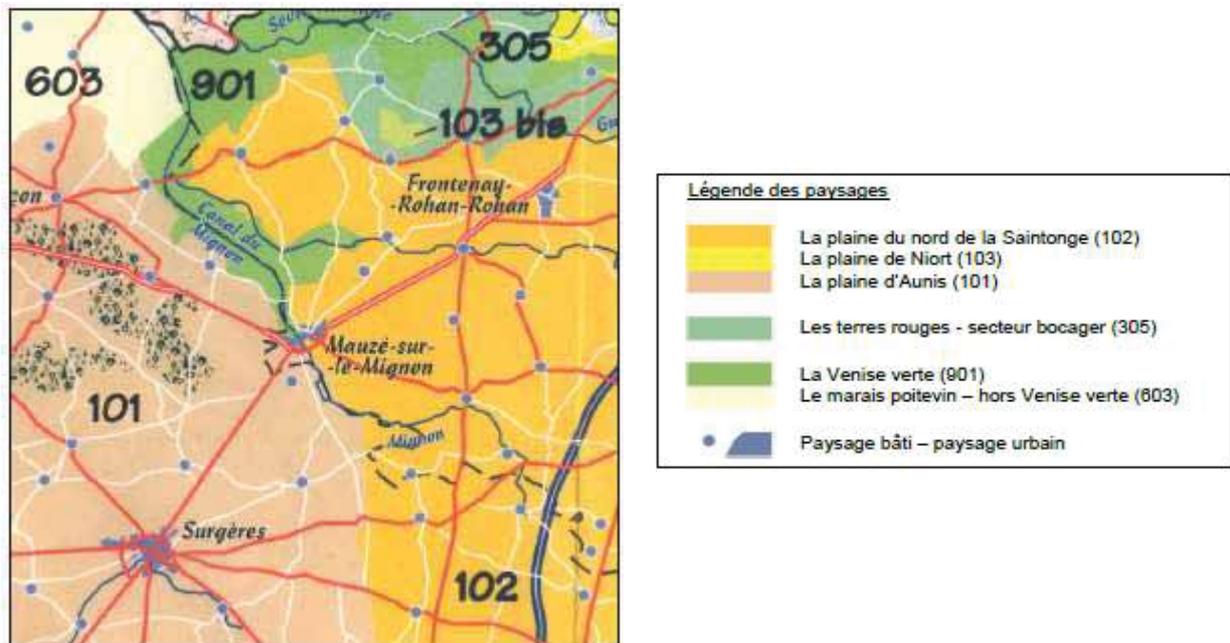
Son appartenance au PNR du Marais dont la Charte constitue un socle de références pour le développement communal, dans le domaine du tourisme par exemple et la publicité sur le territoire a également des implications en matière d'aménagement.

La commune est traversée par le Mignon, qui, outre son assèchement coutumier, est peu visible de prime abord dans le cœur de bourg.

Page suivante, carte de situation



2.2. Situation paysagère



Diversité et richesse des paysages, entre grandes plaines et vallée humide.

Le territoire de Mauzé-sur-le-Mignon appartient à la zone humide du Marais Poitevin, la vallée du Mignon étant recensée comme « fond de vallée humide ». Cet élément permet de relier la commune à un ensemble territorial beaucoup plus important et de lui donner une autre dimension, tant paysagère qu'environnementale et touristique.

2.3. Situation sociodémographique

2.3.1. Population

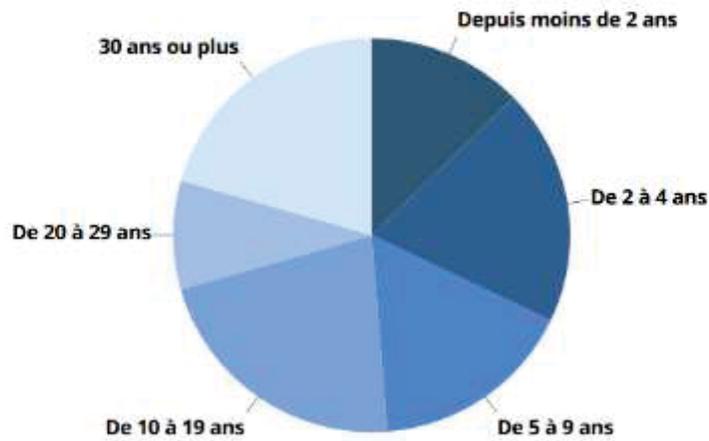
La population légale millésimée 2019 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022 est de 2891 habitants (population municipale).

La croissance **démographique est exclusivement portée par le solde migratoire**. L'évolution annuelle moyenne (2013 -2018) est de +0,7% (contre +0,3% en moyenne pour les autres communes d'équilibre et +0.5% sur l'agglomération). Ce qui représente environ + 20 habitants par an.

Le solde naturel est négatif : -0,4%

Le solde migratoire est positif : +1%. Les évolutions plus détaillées seront présentées après.

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2018

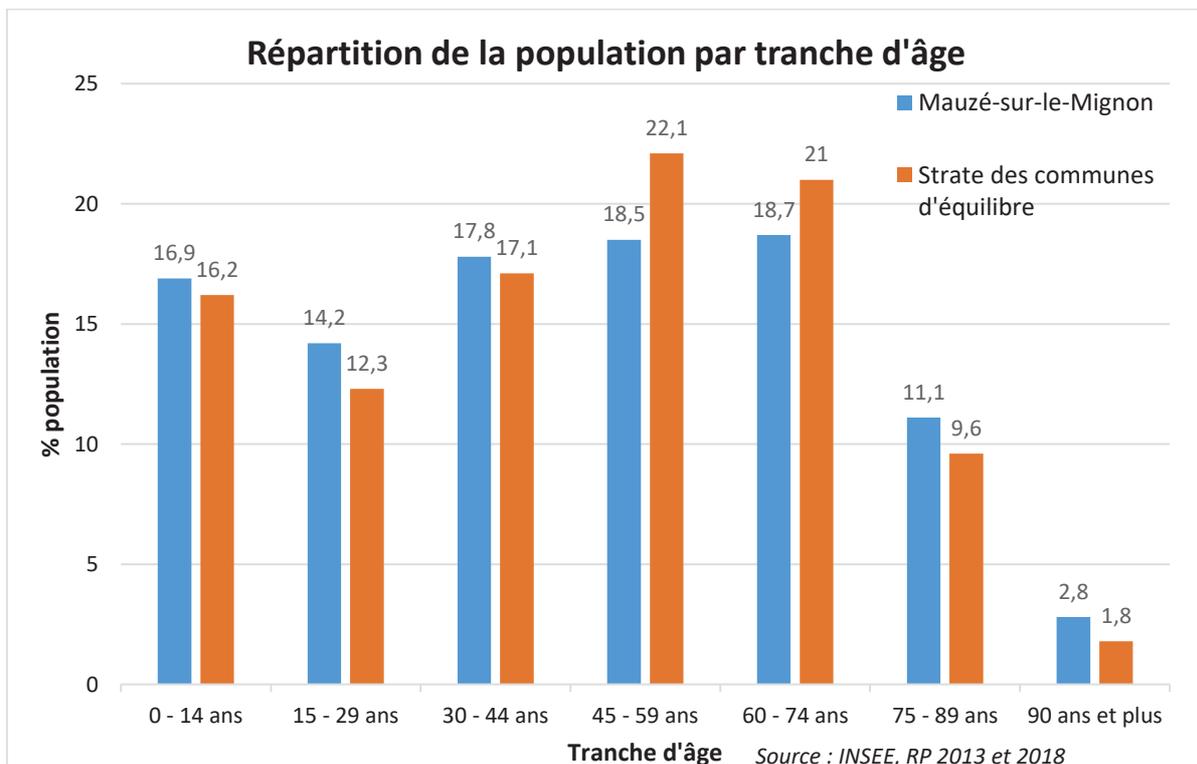


Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021

12,7% des ménages sont présents depuis moins de 2 ans et près d'un tiers des ménages est présent depuis moins de 5 ans sur le territoire mauzéen.

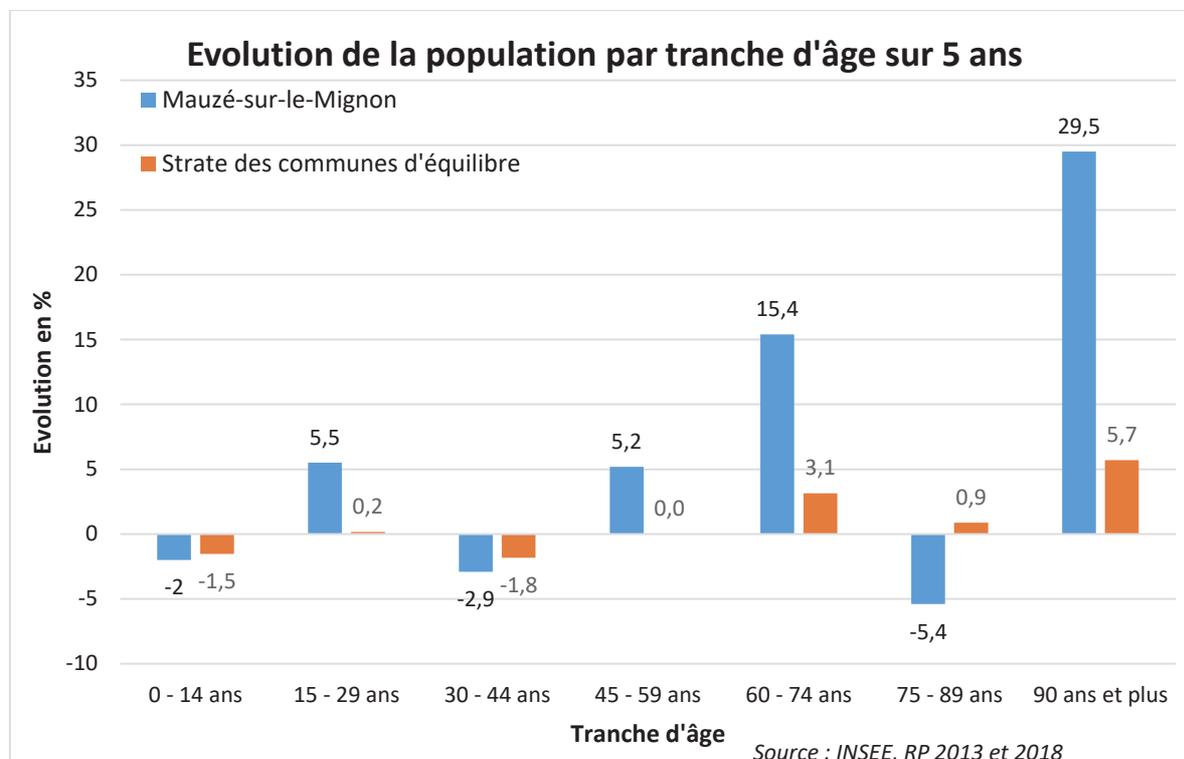
Enjeu : Répondre aux besoins croissants de services, d'équipements et de vivre ensemble des populations arrivant sur la commune. Conserver un état d'esprit « village » et intégrer les nouveaux habitants

2.3.2. Âge des habitants



La commune de Mauzé-sur-le-Mignon est majoritairement composée de **personnes de 60 à 74 ans (18,7%) et de 45 à 59 ans (18,5%)**.

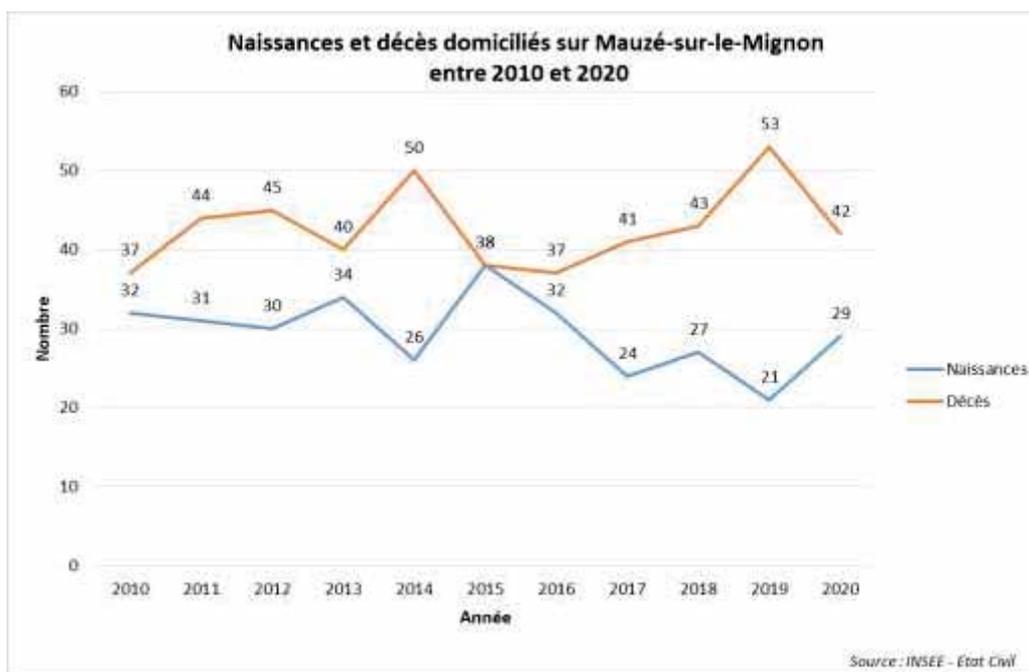
Cette structure par âge est similaire à celle de la strate avec une légère prédominance des personnes de 45 à 59 ans (22%) par rapport à celle de 60 – 74 ans (21%). On observe une meilleure homogénéité des tranches d'âges sur la commune que sur la strate.



Evolution sur 5 ans en nombre	0 - 14 ans	15 - 29 ans	30 - 44 ans	45 - 59 ans	60 - 74 ans	75 - 89 ans	90 ans et plus
Mauzé-sur-le-Mignon	-10	21	-15	26	71	-18	18
	+11				+ 71		

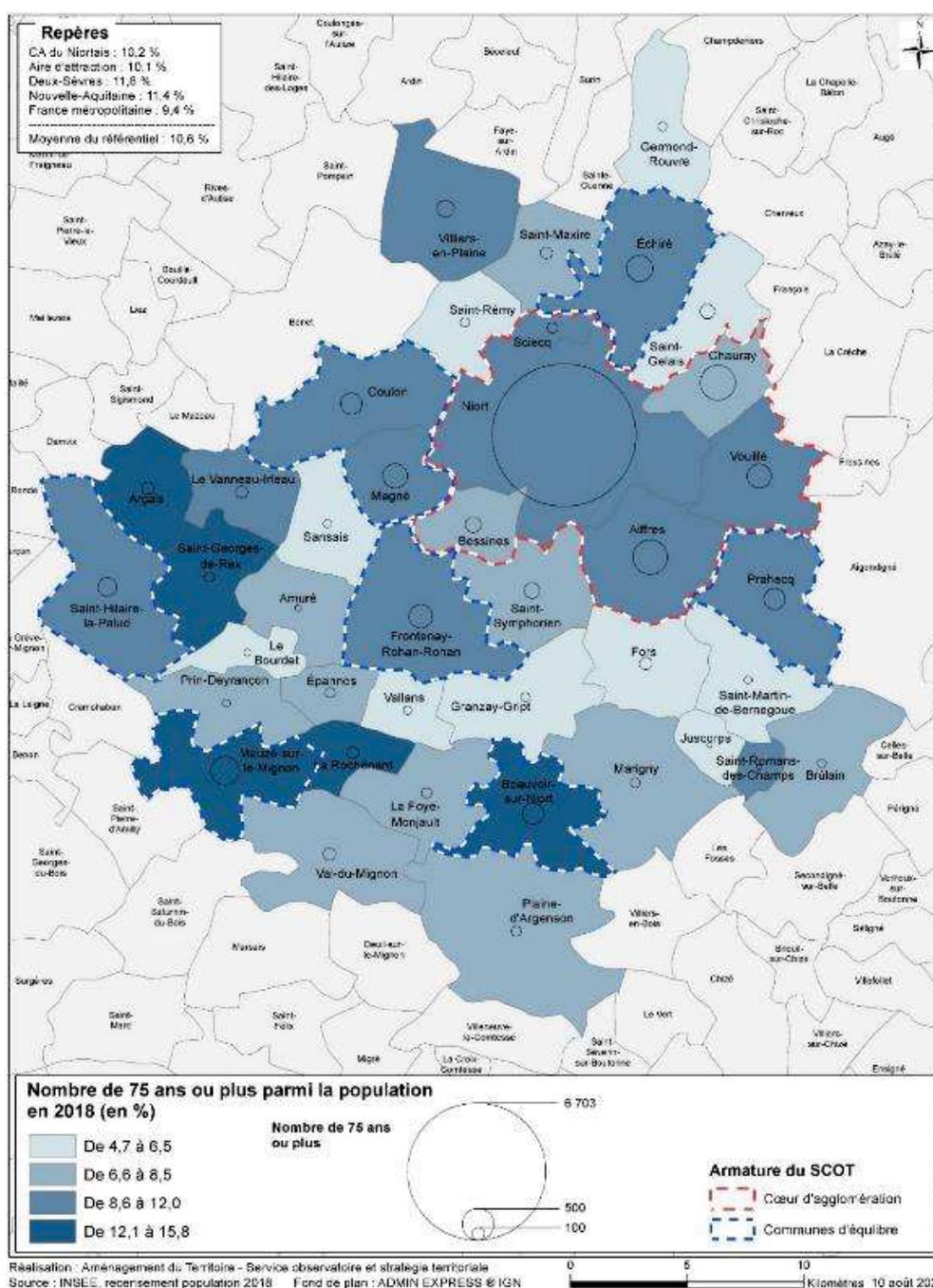
On assiste à un **vieillessement de la population sur la commune en 5 ans**. En effet, on compte +8,3% de personnes de plus de 60 ans et +1,3% de personnes de moins de 30 ans.

Ce vieillissement demeure néanmoins plus modéré que celui constaté sur la strate de comparaison : +13,6% de personnes de plus de 60 ans et -4,0% de personnes de moins de 30 ans en moyenne sur 5 ans.



En 2020, la courbe des décès est à la baisse, après plusieurs années de hausses, et la courbe de naissance est en hausse, dépassant le niveau des 3 dernières années. Cette tendance positive sera à suivre dans les prochaines années.

Part des 75 ans ou plus en 2018



des habitants des communes PVD ont plus de 75 ans contre 9,3% à l'échelle de la France



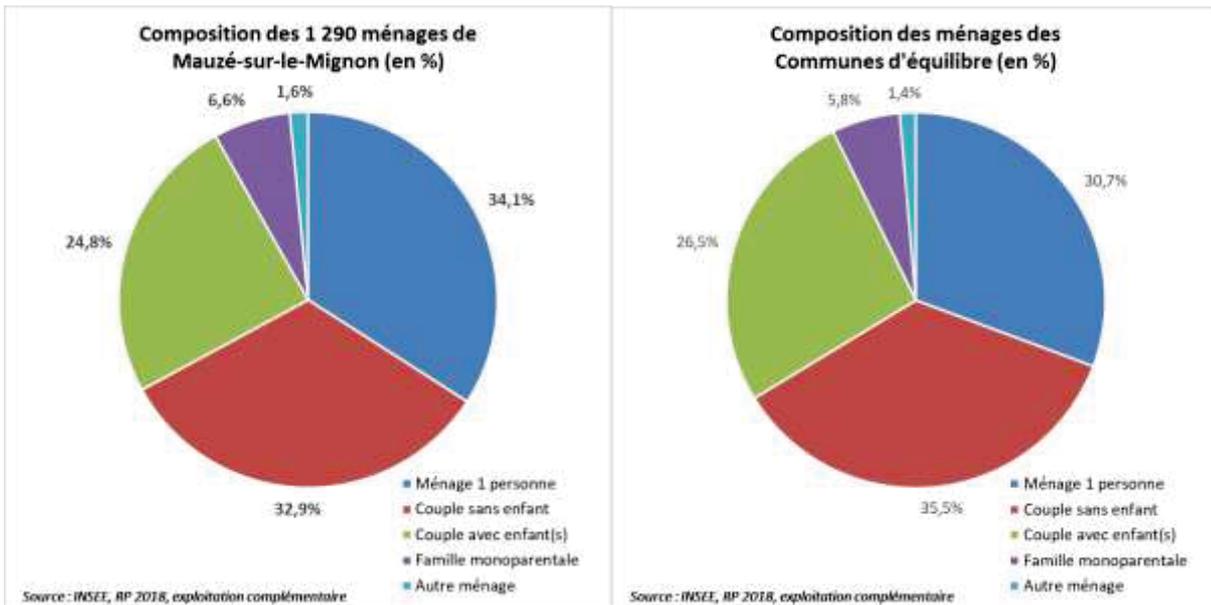
A Mauzé 13,9% des habitants ont plus de 75 ans, contre 11,4% pour les communes d'équilibre de Niort Agglo.

Cependant, le rythme d'évolution de la population de plus de 75 ans est nul entre 2013 et 2018.

L'indice de jeunesse (rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans) de la commune est de 0,7, soit égal à la moyenne des communes d'équilibre.

Enjeux : Continuer à attirer des actifs pour conserver un dynamisme dans la commune, et assurer du pouvoir d'achat pour les commerces

2.3.3. Ménages

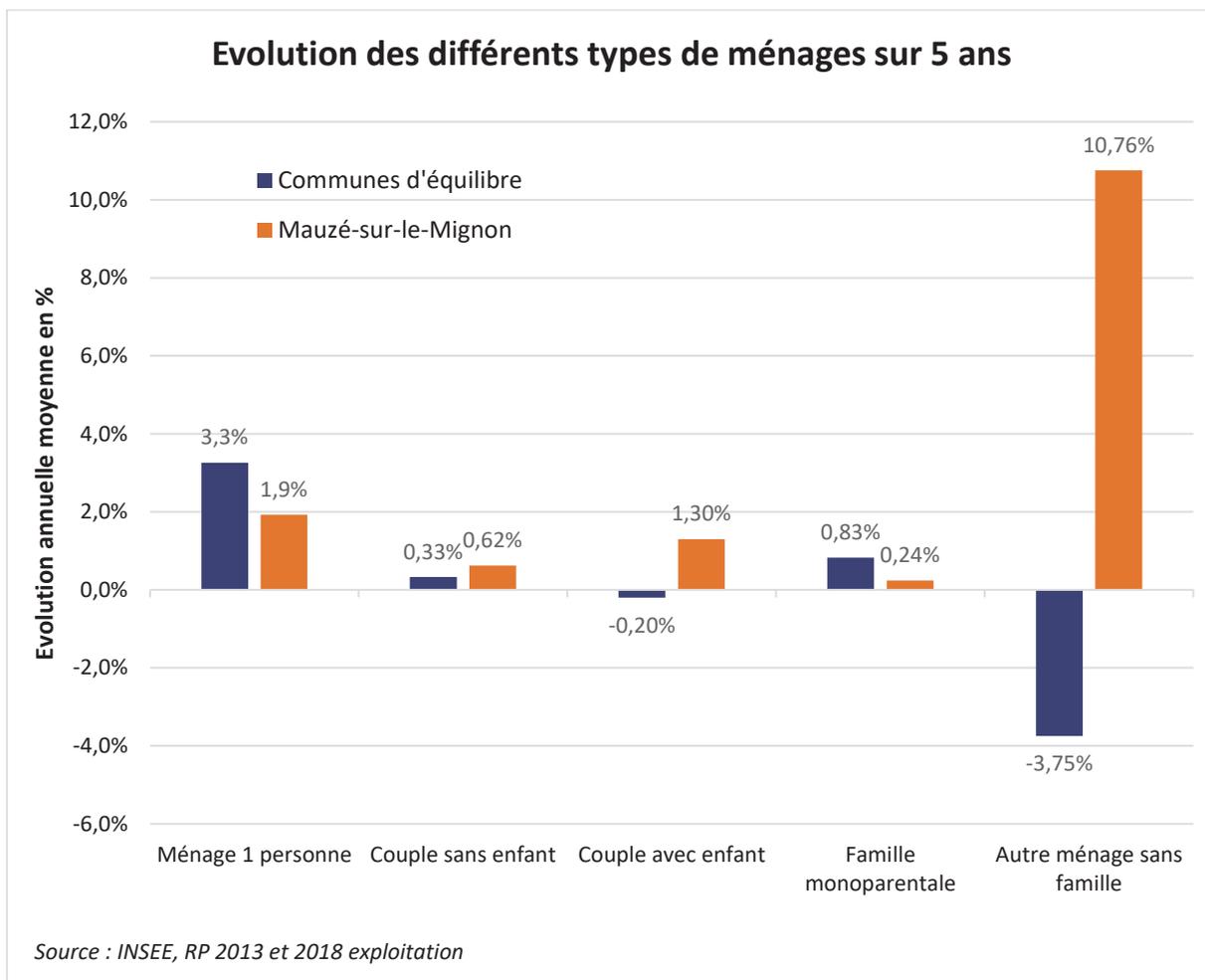


Evolution sur 5 ans en nombre	Ménages 1 personne	Couple sans enfant	Couple avec enfant(s)	Famille monoparentale	Autre ménage sans famille
Mauzé-sur-le-Mignon	40	13	20	1	8

Mauzé-sur-le-Mignon compte 1 290 ménages ; +1,3% de ménages en moyenne annuelle soit +82 ménages sur la période de 5 ans ; contre +1% pour les communes d'équilibre et 0,9% pour Niort Agglo. On note, sur la commune, un rythme d'évolution des ménages positif et supérieur à celui de la démographie (+0,7%).

Les ménages dont la famille principale est un couple sans enfant (32,9%) sont plus nombreux que les ménages de couples avec enfant(s) (24,8%). Cette situation est la même en moyenne pour les communes d'équilibre.

Les couples sans enfants représentent à la fois des ménages n'ayant aucun enfant, mais également ceux ayant des enfants qui ont quitté le domicile. Cela ne présage pas de la taille des logements nécessaires à ces ménages qui peuvent souhaiter plus ou moins de chambre d'amis.



Ce sont les ménages de personnes seules qui augmentent le plus rapidement, +1,9% par ans pour la commune et +3,3% pour les communes d'équilibre.

Enjeux : Bien anticiper la composition des nouveaux ménages arrivant sur la commune pour répondre aux besoins en termes d'équipements publics et de services (notamment scolaires et périscolaires)

2.3.4. Portrait des nouveaux arrivants

En 2018, il y a eu 260 nouveaux arrivants et 175 départs.

La majorité des ménages arrivant sur la commune sont des familles avec deux actifs occupés (37%), à l'inverse, les Mauzéens qui quittent la commune sont à 30% des personnes vivant seules, à 29% des familles avec deux personnes actives et à 20% des couples avec un seul actif.

En comparaison, la même année, la population Mauzéenne comportait 39% de familles avec deux actifs occupés, 15% de personnes seules et 22% de personnes non actives. Les nouveaux ménages sont plus « actifs » que les ménages implantés.

Type de ménage des nouveaux arrivants						
Nombre de personnes du ménage	Personne seule	Famille monoparentale	Famille avec deux actifs occupés	Ménage avec un seul actif	Ménage de deux personnes non actives	Total général
Une personne	21%					21%
2 personnes		4%	13%	8%	8%	33%
3 personnes		6%	12%		10%	27%
4 personnes			12%			12%
5 personnes				8%		8%
Total général	21%	10%	37%	15%	17%	

Migrations résidentielles, INSEE 2018

Âge des nouveaux arrivants	
0 à 14 ans	19%
15 à 29 ans	38%
30 à 44 ans	29%
45 à 59 ans	4%
60 à 74 ans	10%

Migrations résidentielles, INSEE 2018

CSP de la personne référence du ménage				
	Actifs	Chômeurs	Retraités ou préretraités	Total général
Agriculteurs exploitants	2%			2%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	6%	2%		8%
Professions Intermédiaires	31%	4%		35%
Employés	17%	6%		23%
Ouvriers	17%			17%
Retraités			12%	12%
Autres personnes sans activité professionnelle		4%		4%
Total	73%	15%	12%	260

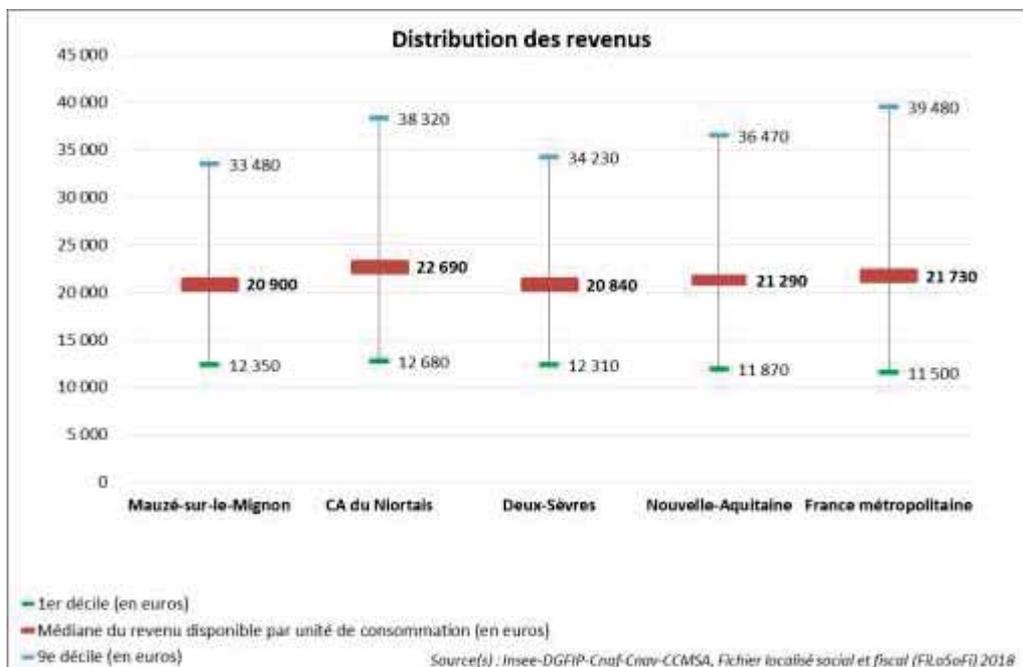
Migrations résidentielles, INSEE 2018

En 2018, la personne référente des ménages arrivants à Mauzé est donc principalement active (à 73%) et exerce majoritairement en tant que Profession intermédiaire (31%), Employé (17%) ou Ouvrier (17%). En comparaison, la personne référente des ménages résidant à Mauzé était active à 58%, 28% de la population était retraitée, Professions intermédiaires (15%), des Employés (14%) et des Ouvriers (12%).

Enfin, les ménages qui partent ont pour personne référente, des ouvriers à 31% et des retraités à 24% (le reste des catégories est en deçà des 10%).

Nous pouvons donc noter une évolution des catégories socio-professionnelles dans la commune, les besoins sont donc différents et on peut supposer que les revenus sont supérieurs s'il y a moins de Retraités et d'Ouvriers et plus de Professions intermédiaires et Employés.

2.3.5. Revenus disponibles



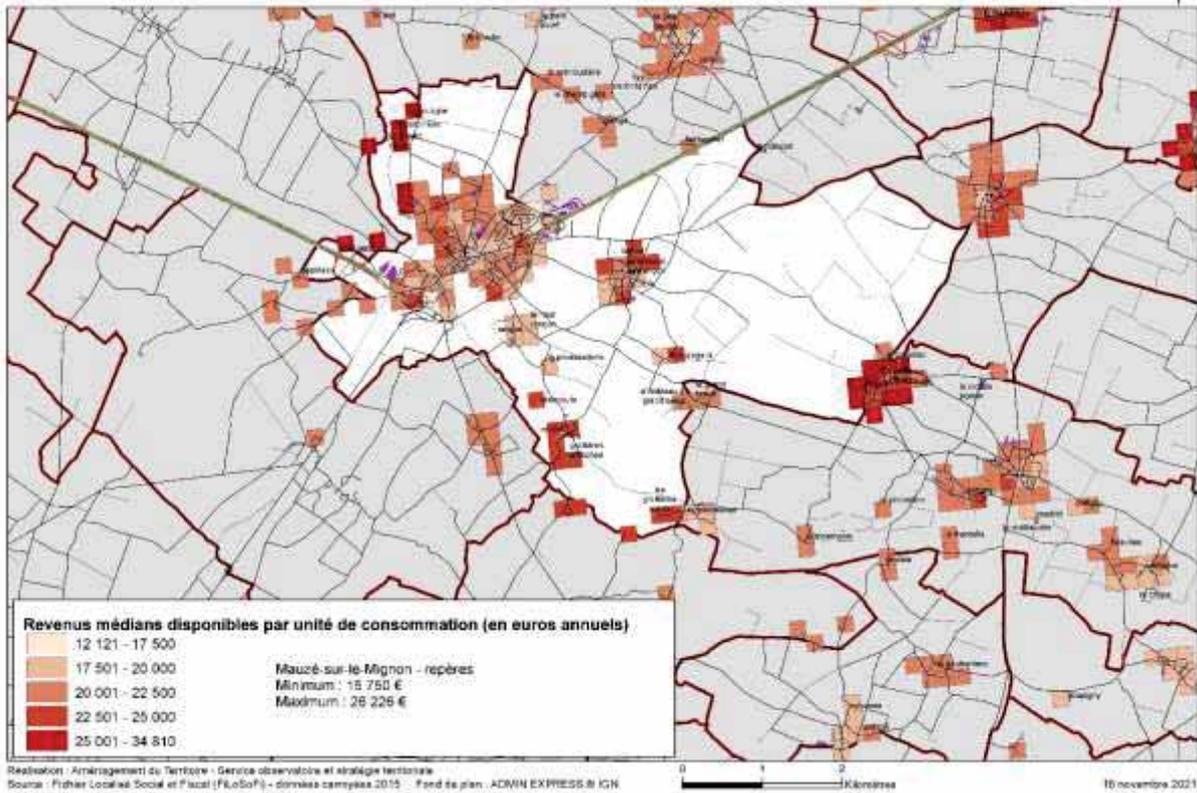
Le revenu médian à Mauzé-sur-le-Mignon est de 20 900€ (il est passé à 21 060 en 2019), il est inférieur à celui de Niort Agglo qui est de 22 690€.

Le rapport interdécile de Mauzé-sur-le-Mignon est de 2,7 ; inférieur à ceux de Niort Agglo (3), de la Nouvelle-Aquitaine (3,1) et de la France métropolitaine (3,4).

Le premier décile sur la commune est de 12 350€ soit une base inférieure à celle de la CA du Niortais. C'est 330€ de moins que pour Niort Agglo.

Et enfin, les revenus du 9ème décile sur Mauzé-sur-le-Mignon sont également inférieurs à ceux du 9ème décile sur Niort Agglo (respectivement 33 480 € et 38 320€).

Revenus médians disponibles en 2015

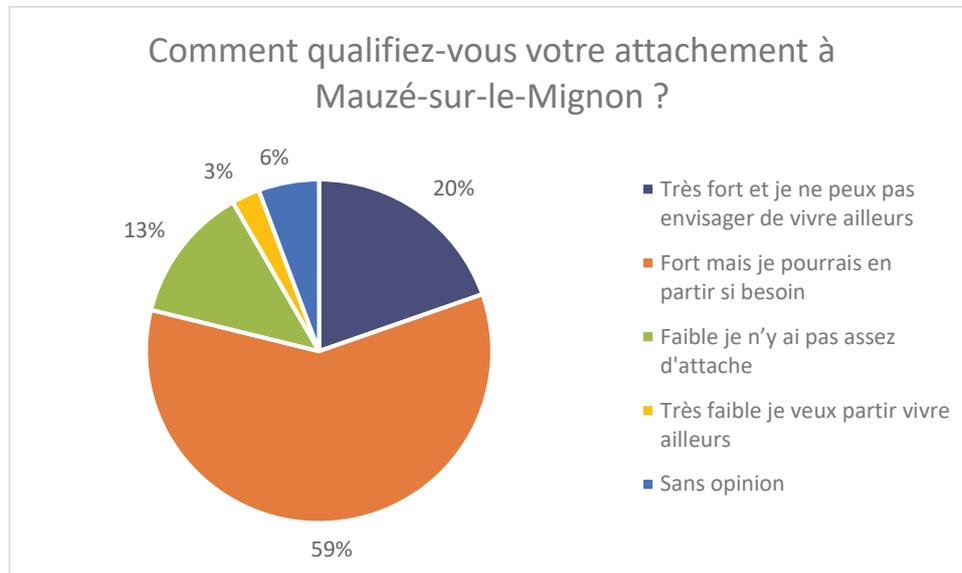


Les revenus médians disponibles sont plus faibles dans le centre de Mauzé (où se situent les commerces de proximité et les logements vacants) que sur certains bourgs alentour.

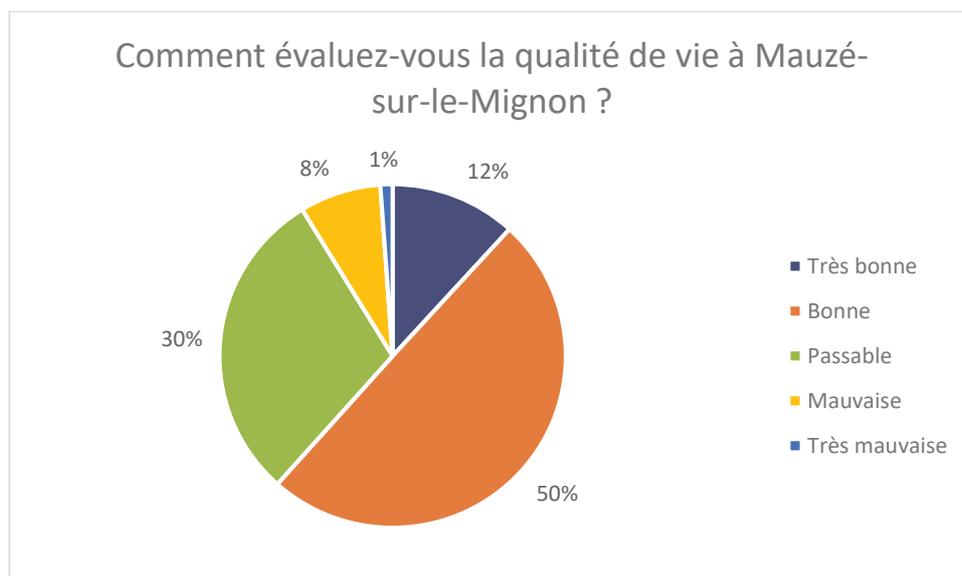
Enjeu : Pour favoriser le dynamisme des commerces de proximité, il faudrait attirer des nouveaux habitants plus aisés dans le centre-bourg (offre d'emploi aux alentours et logements disponibles)

2.4. Analyse qualitative du cadre de vie

Une consultation des citoyens a été lancée du 31 janvier au 25 février 2022, à travers un questionnaire envoyé aux Mauzéens (Annexe 1). 268 réponses ont été enregistrées, dont 188 au format papier et 80 au format électronique.



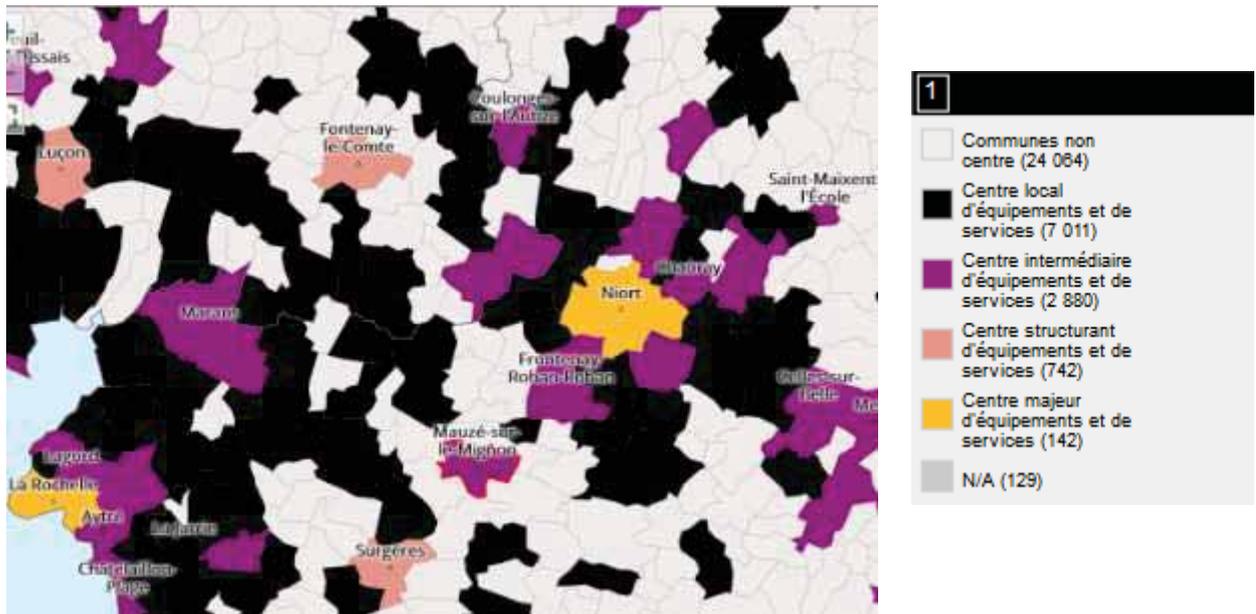
79% des répondants ont un attachement important à leur commune, 20% un très fort attachement et 59% un fort attachement.



62% des répondants estiment que la qualité de vie dans leur commune est très bonne (12%) ou bonne (50%).

Les résultats complets seront présentés dans un document spécifique.

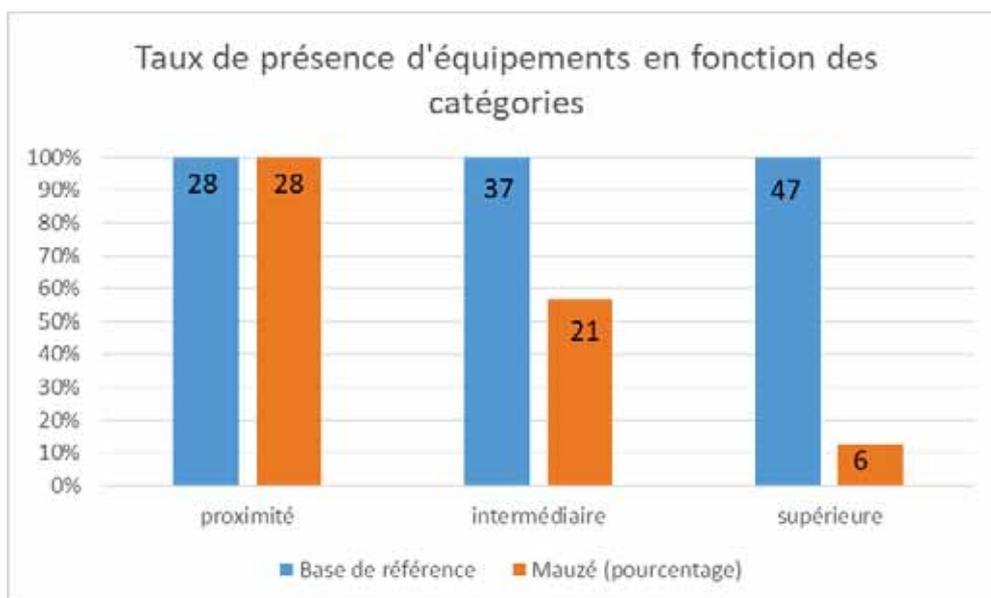
2.5. Fonction de centralité



Niveau de centres d'équipements et de services des communes 2020 Source : INRAE-CESAER, ANCT 2020

Mauzé sur le Mignon est considérée comme « Centre intermédiaire d'équipements et de services », en Deux-Sèvres, Frontenay-Rohan-Rohan à proximité fait partie de la même catégorie. En Charente-Maritime, Surgères fait partie de la catégorie supérieure (Centre structurant d'équipement et de services).

La cartographie illustre le fait que Mauzé attire des habitants des communes alentour pour avoir accès à la diversité des services proposés. Dans certaines catégories les besoins sont importants et ne peuvent tous être comblés (médecine, équipements sportifs ...).



Source : Base Permanente des Equipements, analyse des équipements disponibles

En prenant pour référence la Base Permanente des Equipements (Année 2020), Mauzé-sur-le-Mignon a les 28 équipements dans la catégorie « proximité ». Concernant les équipements de la catégorie intermédiaire, Mauzé en a plus de la moitié (21 sur 37), enfin, Mauzé a 6 équipements parmi ceux de la catégorie supérieure (47 en tout).

Parmi les atouts de Mauzé il y a la présence d'équipements scolaires (de la maternelle au collège) et périscolaires, des équipements sportifs et culturels ainsi qu'une Gare SNCF.

Certains équipements intermédiaires ne sont pas présents (mais peuvent exister à proximité) : *Centre de finances publiques, France Services, Services funéraires, Contrôle technique automobile (Présent sur la commune voisine), Magasin de vêtements, Magasin d'équipements du foyer, Magasin de chaussures, Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo, Magasin de meubles, Magasin d'articles de sports et de loisirs, Droguerie, quincaillerie, bricolage, Horlogerie- bijouterie, Magasin de matériel médical et orthopédique, Sage-femme, Laboratoire d'analyses et de biologie médicale, Crèche.*

La présence de la foire mensuelle du mercredi matin apporte un certain nombre de produits sur le territoire : vêtements, chaussures, quincaillerie, mercerie, matelas.

Des projets privés à venir pourraient répondre au manque d'accueil collectif pour les 0-3 ans.

Enjeux : Assurer le maintien des équipements sur le territoire, rester à l'écoute des besoins pour favoriser l'installation de nouveaux équipements qui seraient manquants.

2.6. Le diagnostic territorial par thématiques

2.6.1. Logements

L'Agglo est porteuse d'une OPAH couvrant les 40 communes avec un volet RU pour 12 d'entre elles dont Mauzé-sur-le-Mignon. Ainsi, cette dernière bénéficie d'un soutien renforcé (ingénierie et investissement) pour la redynamisation de son centre par la requalification du parc ancien. Plus largement, le PLH en cours et le prochain (2022-2027) sont à la fois des cadres de référence et des dispositifs financiers au profit d'opérations visant à la qualité et la diversité du parc communal.

a Evolution des logements

LOG T2 - Catégories et types de logements

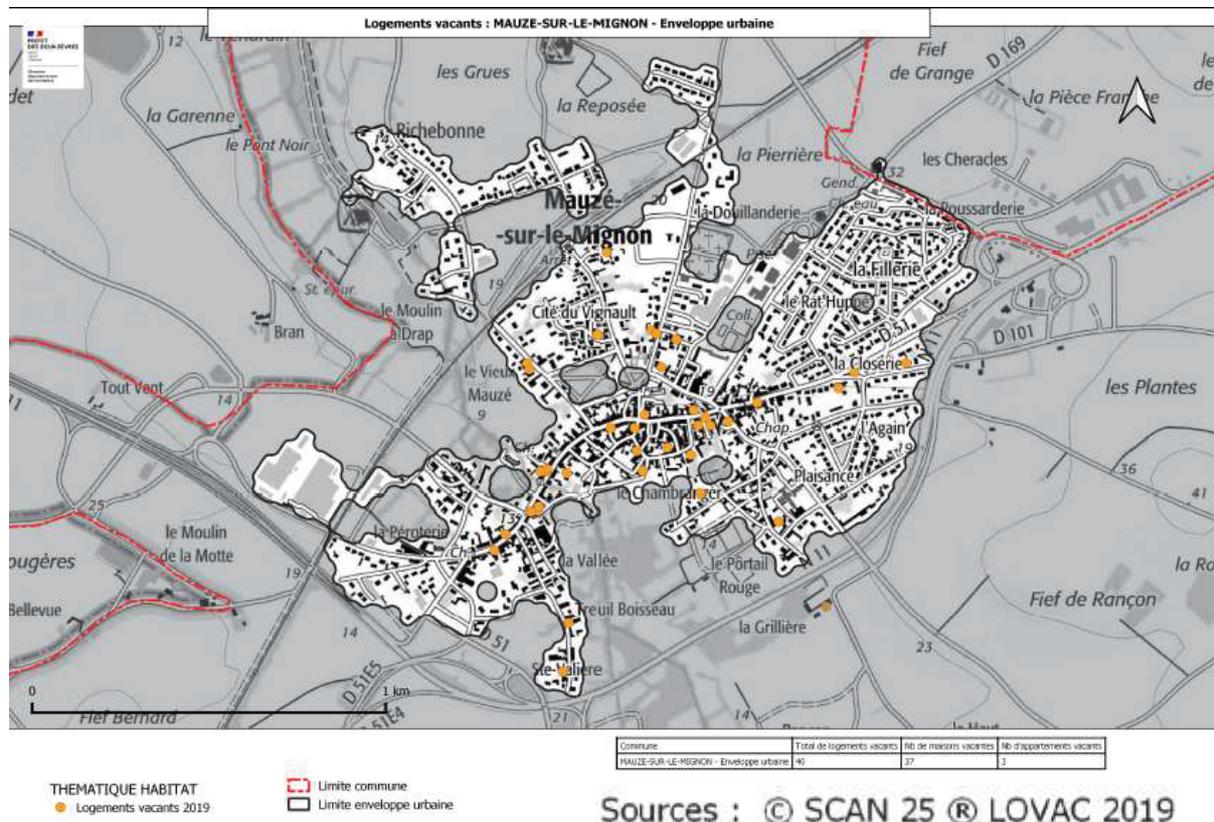
	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	1 304	100,0	1 401	100,0	1 494	100,0
Résidences principales	1 173	90,0	1 207	86,2	1 287	86,1
Résidences secondaires et logements occasionnels	44	3,4	52	3,7	55	3,7
Logements vacants	87	6,7	142	10,1	152	10,2
Maisons	1 169	91,9	1 277	91,1	1 354	90,6
Appartements	103	7,9	122	8,7	131	8,8

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

Mauzé-sur-le-Mignon connaît une croissance du nombre de logements (+93 logements en 5 ans soit + 1,3%) supérieure à la moyenne des communes d'équilibre (+1.1%), qui elles même ont une croissance

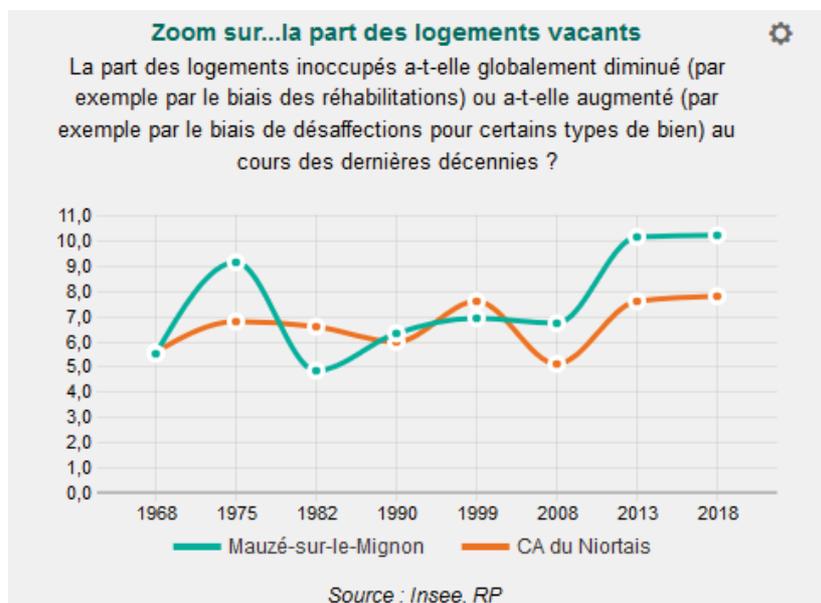
supérieure à celle de l'agglomération du Niortais (+1,0%). Le marché est composé essentiellement de maisons (90%).

En 2019 il est comptabilisé 45 logements vacants de plus de 2 ans (base LOVAC), représentés ci-dessous.



Logements vacants dans l'enveloppe urbaine.

La majorité des logements vacants se trouve dans les limites de l'enveloppe urbaine (5 autres logements se trouvent en extérieur). Ils sont plus particulièrement situés à proximité de la Grand Rue où l'habitat est ancien, mais ne sont pas spécifiquement mis en vente.



La part des logements vacants s'est stabilisée ces 5 dernières années mais reste au-dessus de celle de l'Agglo.



Source : <https://app.dvf.etalab.gouv.fr/>

Il serait intéressant d'actualiser ces données au vue des récentes transactions foncières. En bleu ci-dessus les mutations enregistrées entre le 1^{er} janvier 2020 et le 30 juin 2021. Les biens en vente ou mis en location trouvent rapidement preneurs, le marché immobilier est dynamique.

Enjeux : Inciter les propriétaires de logement vacants à vendre leurs logements où à les réhabiliter en mettant en avant les avantages liés à l'OPAH-RU.

b OPAH-RU

L'OPAH RU de Niort Agglo a débuté en février 2018. Dans le cadre du volet Renouvellement Urbain, entre mars et juillet 2019, URBANiS a défini avec les Maires les besoins en études précis pour chaque commune.

Au moment de l'étude, URBANiS s'appuyait sur les données suivantes : « la commune dispose de 1416 logements en 2015 (91,1% de maisons individuelles, 86,1% de résidences principales), 62 de plus qu'en 2010. L'évolution du nombre de logement est supérieure à celle de la démographie. Elle compte 10,1% de logements vacants (contre 7,4% à l'échelle de l'agglomération. Le PLH (2016-2021) prévoit un objectif de construction de logements neufs de 57 logements. »

L'étude de renouvellement urbain de Mauzé-sur-le-Mignon était consacrée à :

- l'étude d'une partie des immeubles vacants de « l'îlot du Diocèse »
- la vacance dans le centre bourg avec une priorité donnée à deux immeubles vacants : l'ancien couvent situé 23 grand rue et un l'ancien Hôtel Restaurant du Coq Hardi situé 41 grand rue

Indentification des sites étudiés



Réalisation : URBANIS – octobre 2019

Adresses	2019		2022		
	Nombre de logements hypothèse basse	Nombre de logements hypothèse haute	Réalisation	Projets en cours	Demandes ANAH
86 grand rue	2	4	Une maison d'habitation	Rénovation d'appartements	1
84 grand rue	2	6	Une maison d'habitation	/	0
41 grand rue	4	9		4 appartements	4
23 grand rue	2	6	2 maisons d'habitation	/	0
17 rue du Mitan	1	1	Vendu en décembre 2018	Vendu en décembre 2018	0
18 place des Halles	0	2		En cours de rénovation	0
12 rue Champbranger	0	1		En vente	0

Les rénovations prévues ont été soit réalisées soit en cours de travaux actuellement.

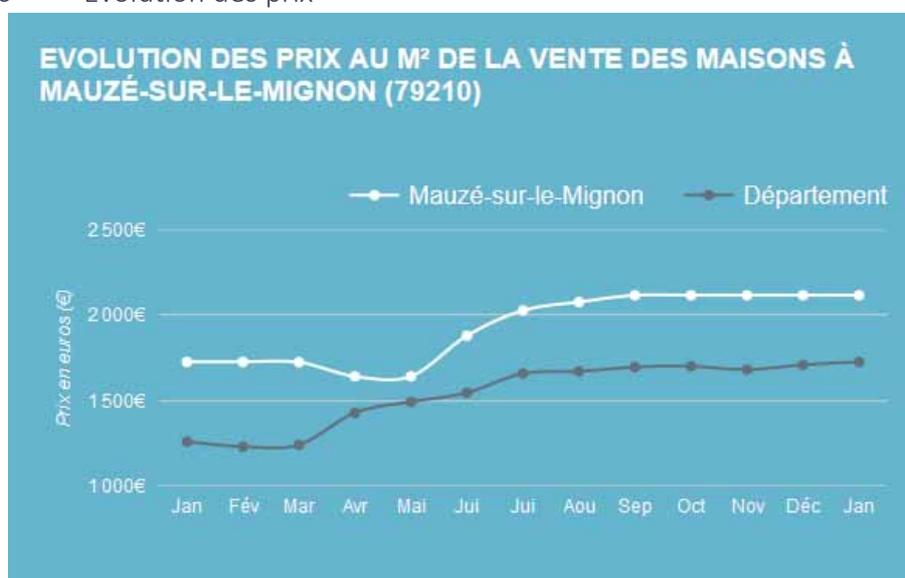
Ci-dessous, les ressources maximum que doivent avoir les locataires pour que les propriétaires bailleurs puissent bénéficier de réduction d'impôt s'ils proposent des loyers modérés et bénéficient d'aides à la rénovation. Le revenu médian étant proche des 21 000€, les réductions de loyers de 15% (loc 1), ou 30% (loc 2) permettent de toucher une part relativement importante de la population.

Les locataires devront avoir des ressources inférieures aux plafonds suivants :

	...Loc1...	...Loc2...	...Loc3...
Personne Seule	28 876 €	21 139 €	11 626 €
Couple	38 561 €	28 231 €	16 939 €
Personne seule ou couple ayant une personne à charge	46 373 €	33 949 €	20 370 €
Personne seule ou couple ayant deux personnes à charge	55 984 €	40 985 €	22 665 €
Personne seule ou couple ayant trois personnes à charge	65 858 €	48 214 €	26 519 €
Personne seule ou couple ayant quatre personnes à charge	74 221 €	54 338 €	29 886 €
Majoration par personne à charge supplémentaire	8 278 €	6 061 €	3 333 €

Source : ANAH

c Evolution des prix



OuestFrance Immo (janv. 2021 – janv. 2022)

Comme dans de nombreuses villes rurales, Mauzé-sur-le-Mignon a connu un attrait accru ces dernières années, notamment grâce à son positionnement géographique idéal entre Niort et La Rochelle, et la présence d'une gare SNCF reliant les deux. De ce fait, les prix immobiliers à Mauzé-sur-le-Mignon ont augmenté cette dernière année.

Les prix à Mauzé sont supérieurs aux prix moyens du département mais ne freinent pas les acquisitions immobilières.

d Logements sociaux

Au 1^{er} janvier 2020, on compte, 39 logements de l'Union Sociale pour l'habitat des Deux-Sèvres et 16 logements pour Deux-Sèvres Habitat. La commune est également propriétaire de 18 logements qu'elle loue à loyers modérés. Il existe également 12 logements conventionnés privés. Soit en tout 85 logements.

Avec moins de 3500 habitants la commune n'est pas soumise à la loi SRU. Néanmoins, actuellement il y a 6,4% de logements sociaux/communaux. Cette faible offre explique pourquoi Mauzé-sur-le-Mignon est la commune de l'agglomération avec le plus fort taux de pression (demandes sur attributions), voir ci-dessous.

Nombre de demandes et taux de pression par territoire

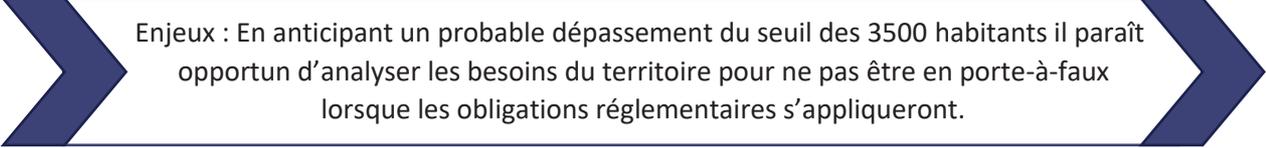
TERRITOIRES	Patrimoine de logements	Attributions 2019	Demandes en cours	Taux de pression demande/parc	Taux de pression dem. /attrib.
NIORT	6121	701	2329	0,4	3,3
AIFFRES	384	45	191	0,5	4,2
BESSINES	13	1	20	1,5	20,0
CHAURAY	249	63	236	0,9	3,7
ECHIRE	118	47	66	0,6	1,4
PRAHECQ	36	0	15	0,4	15,0
CŒUR AGGLOMERATION ELARGI	893	160	568	0,6	3,6
SEGMENT NORD	15	1	9	0,6	9,0
COULON	89	8	42	0,5	5,3
MAGNE	70	7	35	0,5	5,0
SEGMENT MARAIS NORD	159	15	77	0,5	5,1
SEGMENT MARAIS CENTRE	49	4	26	0,5	6,5
MAUZE SUR LE MIGNON	56	2	73	1,3	36,5
SEGMENT MARAIS SUD	113	3	96	0,8	32,0
BEAUVOIR SUR NIORT	41	2	28	0,7	14,0
FRONTENAY ROHAN ROHAN	140	8	37	0,3	4,6
SEGMENT SUD	205	11	77	0,4	7,0
TOTAL	7555	895	3182	0,4	3,6

Plus spécifiquement, voici les demandes faites pour la commune de Mauzé-sur-le-Mignon en 2021, ce sont principalement des T2 et T3 qui sont demandés (75% des demandes).

Type de bien recherché	TOTAL DE DEMANDES	% des demandes totales
Chambre en colocation	2	3%
1 (studio)	2	3%
2 pièces	16	23%
3 pièces	37	52%
4 pièces	13	18%
5 pièces	1	1%
TOTAL	71	

Sur le lotissement privé « Les Hauts du Moulin » en cours de construction, il y aura 17 logements locatifs sociaux répartis sur deux îlots, à cela s'ajoutent 4 appartements en cours de rénovation avec le co-financement de l'ANAH dans un ancien hôtel-restaurant. 7 autres logements locatifs sociaux sont en projet par des propriétaires privés. Cela porterait à 28 nouveaux logements dans les années à venir.

En additionnant les logements sociaux, les logements communaux et les projets à court et moyen termes, il y aurait à l'avenir 113 logements sociaux/communaux soit environ 8% des logements.



Enjeux : En anticipant un probable dépassement du seuil des 3500 habitants il paraît opportun d'analyser les besoins du territoire pour ne pas être en porte-à-faux lorsque les obligations réglementaires s'appliqueront.

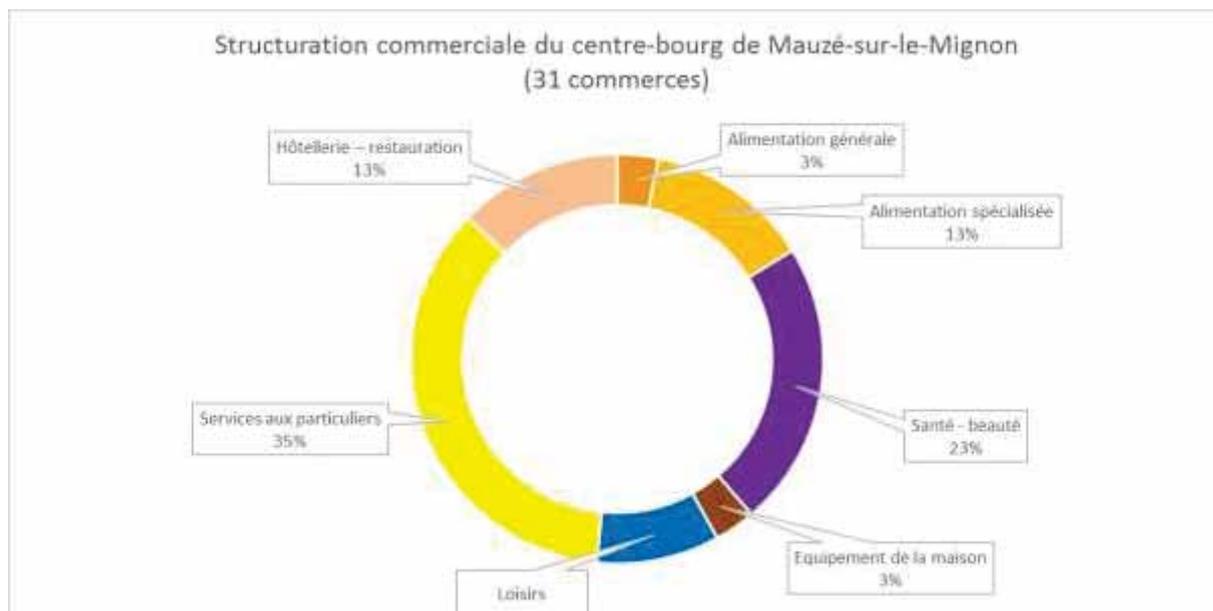
e Programmation de habitat

La programmation de Niort Agglo pour Mauzé-sur-leMignon est la suivante, dans le cadre du futur PLH, en croisant segments de marché, profils, produits et budgets/gamme de prix.

Profils	Achat			Location			Terrain à bâtir		
	Collectif intermédiaire, accession sociale	Collectif intermédiaire, accession	Individuel groupé, accession sociale ou bail réel solidaire	Individuel groupé, loyer libre	Collectif intermédiaire, loyer libre	Collectif intermédiaire loyer social	Individuel groupé, loyer social	accession libre	loyers libres
Priorité	+	+	++			+	++	+	++
Jeunes décohabitants, célibataires toutes tranches d'âge, jeunes actifs	T2/T3, 90/120k€				T2/T3, 400/550€ mensuel				
Jeunes couples / Jeunes familles primo accédants			achat 145/160k€	T3/T4, 600/750€ mensuel	T3, 550/580€ mensuel				
Familles monoparentales			achat 135/160k€				T3/T4, 410/520€ mensuel		
Familles								achat 40/45k€ construction 160/200 k€	
Seniors							T2/T3, 300/400€ mensuel		
Investisseurs		T2/T3, 120/165k€							T3/T4 160/180k€

La priorité est donnée, **pour l'achat** à l'Individuel groupé en accession sociale ou bail réel solidaire, pour le **locatif** à l'individuel groupé à loyer social et pour les **terrains à bâtir** aux Investisseurs.

2.6.2. Commerces



Répartition des commerces de Mauzé-sur-le-Mignon

Les commerces représentés à Mauzé-sur-le-Mignon sont : Agences-Immobilier (2), Banques (2), Bar (2), Boucher (1), Boulangeries-Pâtisseries (2), Caviste (2), Coiffeur (4), Esthétique (3), Fleuriste, Mercerie-Retouches, Opticien (2), Pêche (1), Presse (2), Restauration (2), Tabac (2), Tatouage. Deux supermarchés sont présents à proximité du centre-bourg.

En complément de ces commerces sédentaires, Mauzé-sur-le-Mignon a deux marchés hebdomadaires. Ainsi, le marché permet par exemple d'avoir un poissonnier deux fois par semaine. Une fois par mois le marché devient une foire et accueille de nombreux commerçants non sédentaires supplémentaires (vin, compléments alimentaires, habillement, chaussures, mercerie, matelas, fleurs ...).

La commune compte actuellement 4 commerces vacants (soit 11%) qui pourraient être réhabilités, d'anciens commerces ont été transformés en habitation. C'est un taux assez faible en comparaison des autres communes d'équilibre, le taux de vacance brute est de 15% à Niort.

En 2021 il y a eu les mouvements suivants, 3 ouvertures et une fermeture :

- Nouvelles installations :
 - Magasin d'appâts de pêche (octobre 2021)
 - Officine tatouage (décembre 2021)
 - Salon de prothèses ongulaires, pose de cils et blanchiment dentaire (décembre 2021)
- Reprises :
 - Bar L'Apollon (août 2021)
 - Maison de la presse (novembre 2021)
 - Bar tabac le Fontenoy (novembre 2021)
- Fermeture :
 - Restaurant Le Maraîchin

En 2022 une boulangerie située au début de la Grand Rue va déménager sur la place de l'Eglise au sein de l'ancienne perception.

L'aire de chalandise des commerçants se concentre plutôt sur le centre bourg, il y a beaucoup d'évasion vers Niort, La Rochelle et Surgères, facilitée par l'accès routier. Les habitants travaillant sur ces pôles urbains consomment à proximité de leur lieu de travail. Néanmoins, à la suite de la crise sanitaire, les commerçants rencontrés perçoivent un regain d'activité pour de la consommation de proximité.

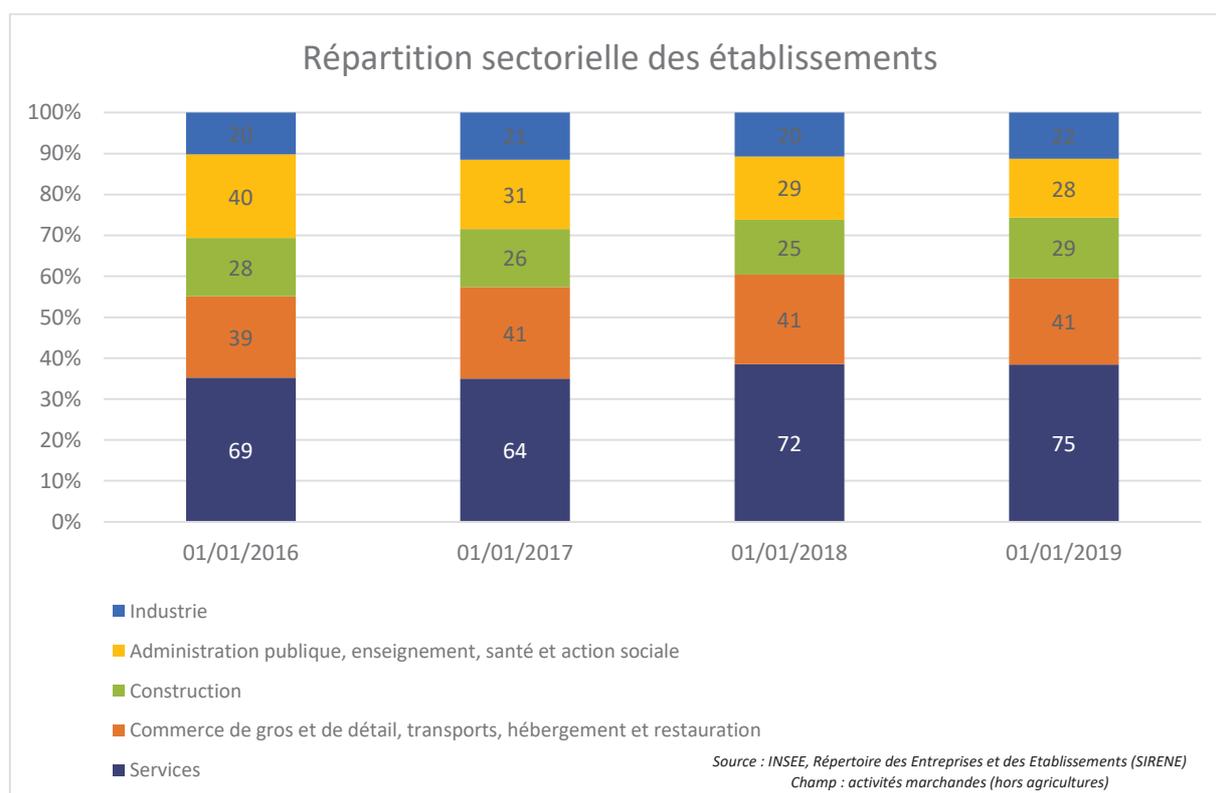
Pour faciliter l'attraction des clients extérieurs à la commune, un travail sur les entrées de bourg serait à envisager.

Enjeux : Attirer un nouveau restaurateur, accompagner les commerçants vers un déplacement de la centralité commerciale, place de l'Eglise, des travaux d'aménagement de cette place seraient à envisager pour la rendre plus conviviale. S'assurer qu'il n'y ait plus de transformation de commerces en logements (voir PLUi)

2.6.3. Economie locale et emploi

a Economie locale

Mauzé a une association des commerçants et des artisans, Mauzé Actif. Cette association compte plus de 60 membres. C'est la plus grosse association de commerçants parmi les communes d'équilibre. Elle a édité en 2021 une brochure recensant ses membres, et diffuse de l'information sur sa page Facebook.



Ces dernières années la répartition sectorielle reste similaire, les changements majeurs sont la diminution du nombre d'établissements du secteur de l'Administration publique, enseignement, santé et action sociale et la hausse du nombre d'établissement du secteur des Services.

Taille des établissements	Tranche d'effectifs - en nombre	Répartition en %
0 salarié	147	75,4
1 à 2 salariés	22	11,3
3 à 5 salariés	15	7,7
6 à 9 salariés	2	1,0
10 à 19 salariés	3	1,5
20 à 49 salariés	3	1,5
50 à 99 salariés	2	1,0
100 à 199 salariés	1	0,5
Total général	195	100

Taille des établissements économiques

On compte 195 établissements économiques à Mauzé-sur-le-Mignon. 38,5% des établissements de la commune relèvent du secteur des services. La répartition des établissements relevant du secteur de l'industrie est plus forte sur Mauzé-sur-le-Mignon que sur les autres territoires (11,3% pour la commune contre 7,5% pour Niort Agglo).

Les établissements économiques comportant plus de 6 salariés sont :

- Pharmacie : 7 salariés
- Sopaglace : 7 salariés
- Lidl : 16 salariés
- Ste Nouvelle de fonderie et Découpage (SNFD) : 16 salariés
- Archiblock : 16 salariés
- Appel sud 79: 23 salariés
- Roche alu: 30 salariés
- EPHAD : (nb inconnu)
- Intermarché : 60 salariés
- Pierre Guérin : 103 salariés

75,4% des établissements présents à Mauzé-sur-le-Mignon ne compte aucun salarié. C'est 69% pour Niort Agglo.

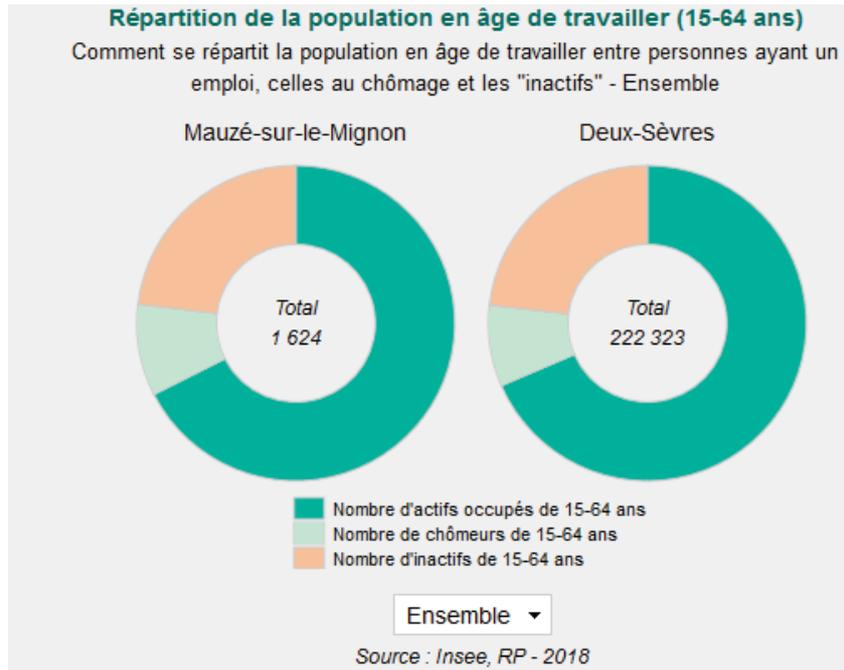
Enjeu : Fournir de la main d'œuvre qualifiée dans l'industrie pour leur développement.

b Zone d'activité économique

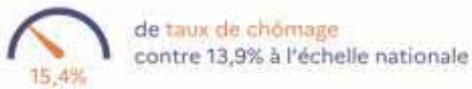
La commune de Mauzé-sur-le-Mignon accueille deux ZAE une à l'est, l'autre à l'ouest, il n'y a plus d'espace disponible pour installer de nouveaux établissements.

Un projet de Zone d'activité économique a été développé il y a quelques années, pour agrandir la zone actuellement à cheval sur les communes de Prin-Deyrançon et Mauzé-sur-le-Mignon. Des travaux d'accès depuis la route nationale seront à réaliser pour pouvoir démarrer le projet. Son développement n'est pas encore lancé, dans le cadre du futur PLUiD une stratégie communautaire de développement des zones économique va être produite.

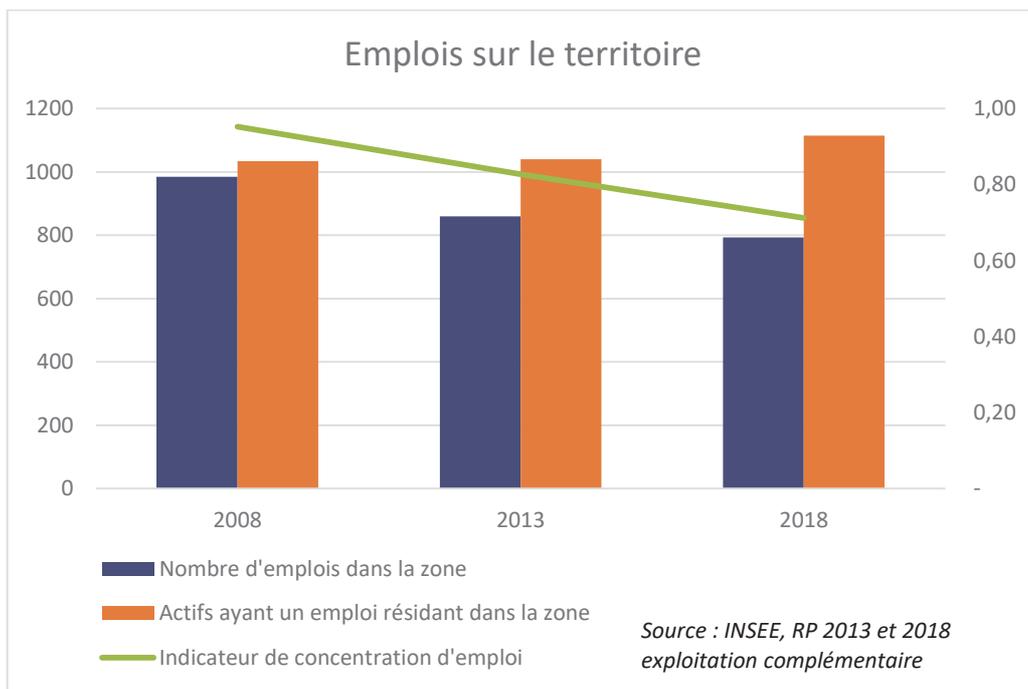
c Emploi



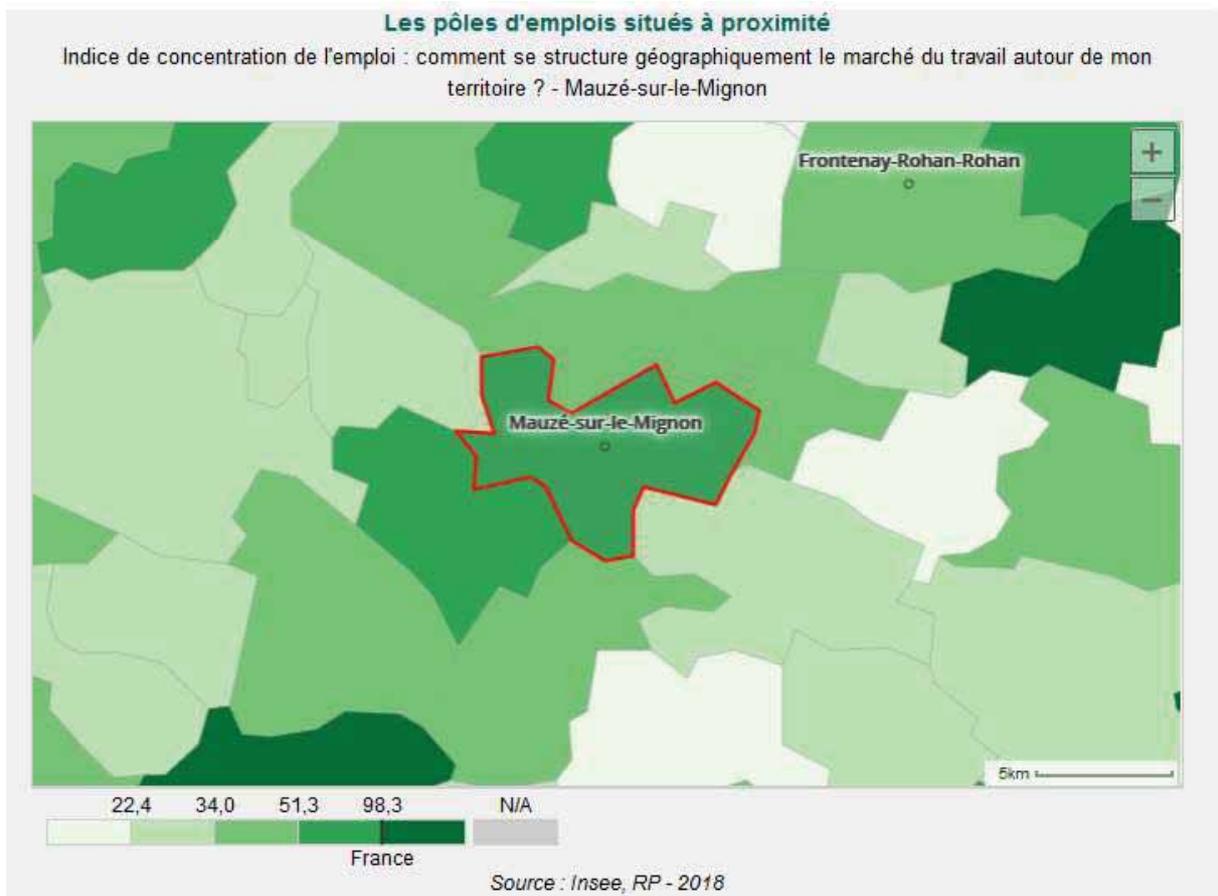
9,4% de chômage à Mauzé-sur-le-Mignon, contre 8,3% dans les Deux-Sèvres et 8,5% dans le CA du Niortais.



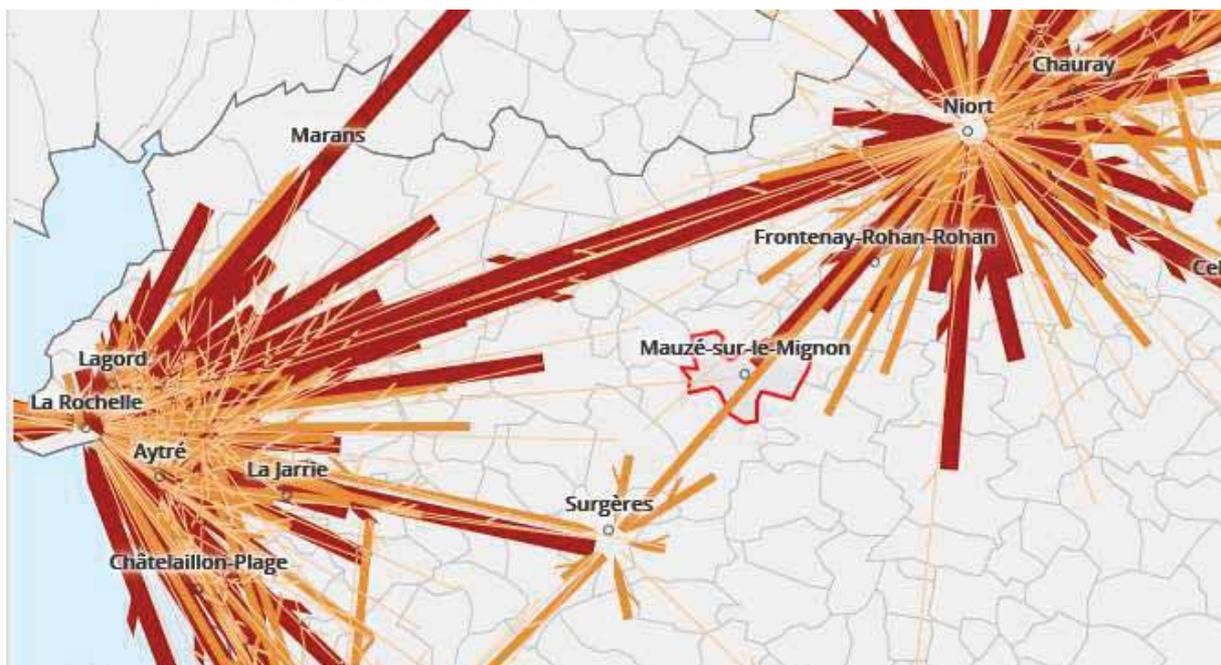
La situation des communes PVD est globalement plus fragile que dans le reste des communes de France. A noter, les actifs vivent et travaillent davantage dans leur commune que les actifs à l'échelle française.



L'offre d'emploi est en baisse. En 2018 la commune compte 793 emplois, en 10 ans elle en a perdu 192 alors qu'en parallèle le nombre d'actifs ayant un emploi a augmenté (+80). Ainsi, l'indicateur de concentration d'emploi a baissé mais reste relativement fort par rapport aux communes voisines.

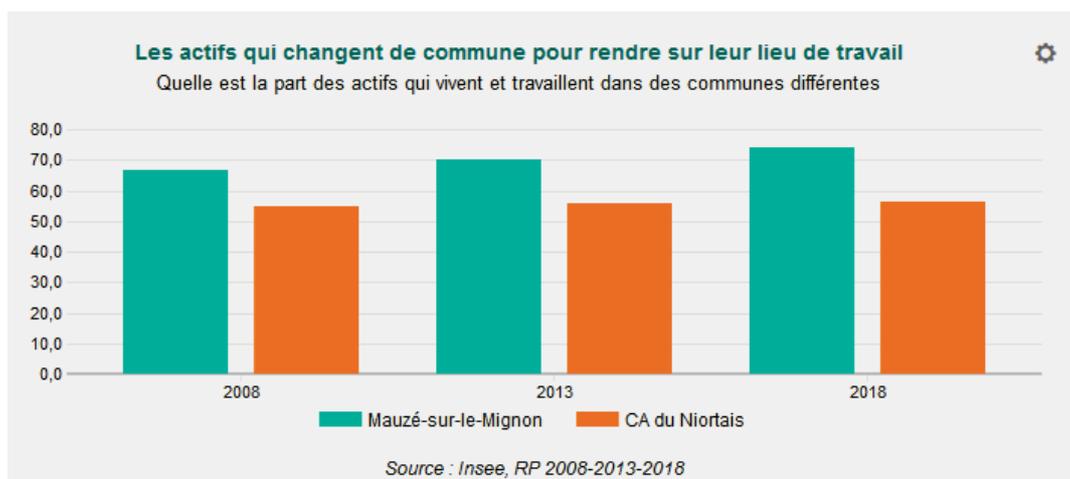


d Mobilité domicile-travail



Nombre de navettes domicile-travail (flux) (navetteurs) 2018 © Observatoire des territoires, ANCT

Chaque jour (2018), 320 mauzéens se rendent à Niort pour travailler et 90 à La Rochelle.



En parallèle, on observe que les actifs Mauzéens changent de plus en plus de commune pour se rendre sur leur lieu de travail.

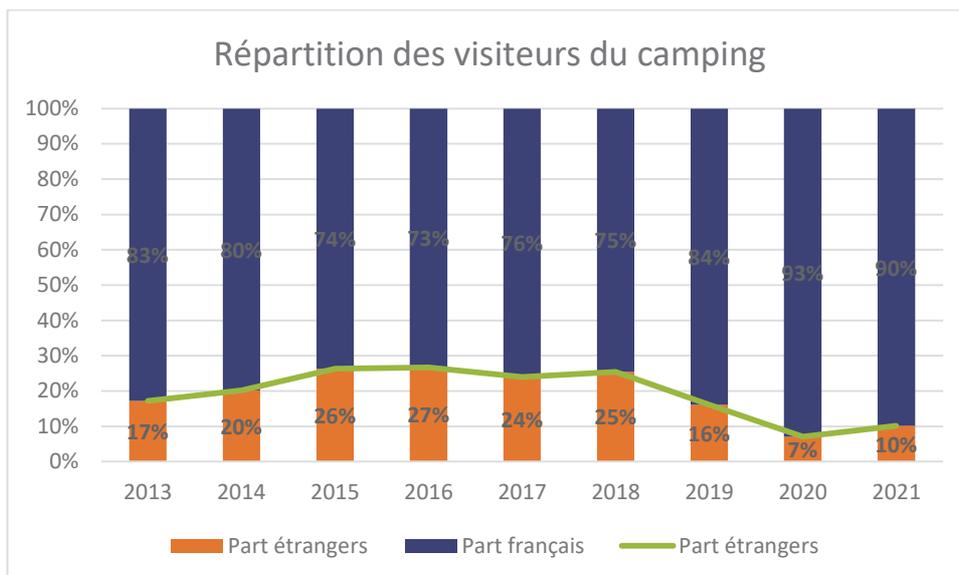
Enjeux : Permettre l'installation de nouveaux établissements sur le territoire dont les besoins en emploi correspondent aux compétences des Mauzéens.
Eviter la transformation de la commune en ville dortoir.

2.6.4. Tourisme

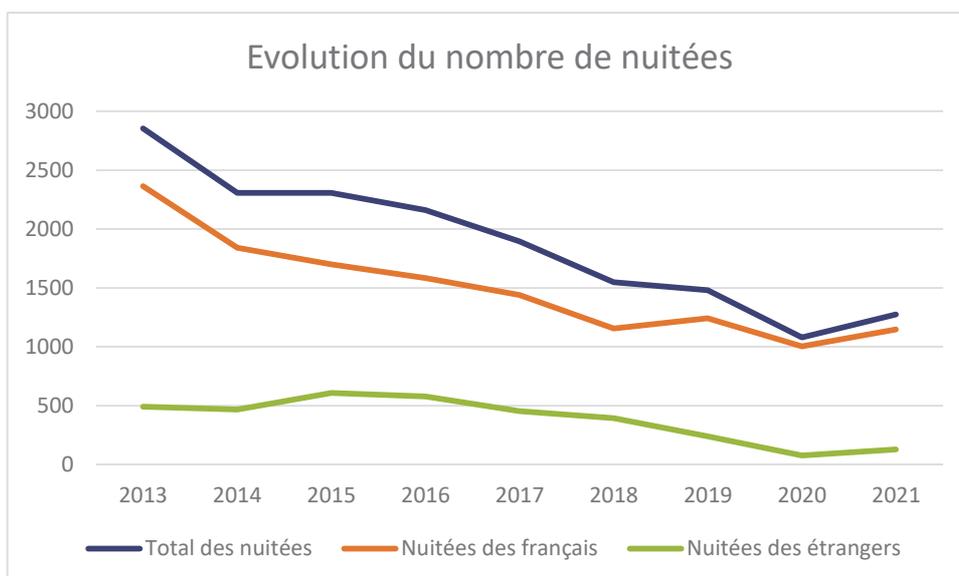
Mauzé-sur-le-Mignon appartient au Parc du Marais Poitevin et de par sa position sur l'axe Niort-La Rochelle, attire des touristes. Néanmoins, les équipements sont moindres que ceux des communes plus touristiques du Marais Poitevin, pas d'embarcadère ou de location vélo.

Actuellement, sur le territoire de la commune, les équipements et services à destination des touristes sont :

- Un camping municipal et une aire de camping-car
- Six chambres d'hôtes
- Deux restaurants
- Deux circuits cyclables
- Un circuit de randonnée
- Une piscine communautaire



Le camping est ouvert de fin mai à début septembre. La part des étrangers a augmenté de 2013 à 2016, s'est stabilisée puis a diminué.



Le nombre de nuitées diminue depuis 2013, avec une légère remontée depuis 2020. La gestion communale mobilisant des ressources humaines et étant déficitaire, il a été décidé de changer la gérance du Camping en 2022, via un gestionnaire extérieur (Camping-car park), le camping sera toujours ouvert sur une période réduite pour les tentes (de fin mai à début septembre), mais sera désormais accessible toute l'année aux Camping-cars ce qui permettra d'élargir la clientèle. Des travaux sont prévus en 2022 (voir rubrique 3.4)

Enjeux : Créer une offre d'activités culturelles l'été pour attirer plus de touristes et inciter un restaurant à s'installer.

2.6.5. Santé et vieillissement

a Santé

	2018	2021	Evolution
Nombre total de cabinets médicaux	15	13	-13%
Population	2788	2848	2%
Cabinets médecins généralistes	4	2	-50%
Poids pour 1000 hab.	1,43	0,70	-51%
Cabinets de chirurgiens-dentistes	2	2	0%
Poids pour 1000 habitants	0,72	0,70	-2%
Cabinets des infirmiers	5	4	-20%
Poids pour 1000 hab.	1,79	1,40	-22%
Cabinets des masseurs-kinésithérapeutes	4	5	25%
Poids pour 1000 hab.	1,43	1,76	22%

Un diagnostic de 2018 montrait que la commune disposait de 4 médecins, dont 3 avaient plus de 60 ans. Désormais il ne reste plus que 2 médecins.

De même, une vigilance est à porter sur les dentistes, un vient de partir à la retraite, et le prochain fera de même dans les prochaines années.

Par ailleurs Mauzé-sur-le-Mignon joue un rôle de « commune pôle » pour les communes aux alentours, ce qui accentue la tension médicale sur l'ensemble du bassin de vie.

Analyse dans des zones sans médecin

"Communes pôles" présentant au moins 1 cabinet médecin généraliste	Communes des bénéficiaires : non dotées en cabinet de médecin généraliste	% des flux vers la "commune pôle" (flux >= 30%)
Mauzé-sur-le-Mignon	Prin-Deyrançon	67
	Le Bourdet	45
	Usseau	37
	Priaire	34

Source : CPAM des Deux-Sèvres - 2017 - Données 2016

"Communes pôles" présentant au moins 1 cabinet de chirurgiens dentistes	Communes des bénéficiaires : non dotées en cabinet de chirurgiens- dentistes	% des flux vers la "commune pôle" (flux>=30%)	% des flux vers Niort
Mauzé-sur-le-Mignon	Priaires	68	32
	Prin-Deyrançon	64	10
	Usseau	56	19
	Le Bourdet	47	31
	La Rochénard	36	39
	St Hilaire-la-Palud	32	17

Source : CPAM des Deux-Sèvres - 2017 - données 2016

Depuis 2018, l'Agglo a mis en place un contrat local de santé, dispositif « hôpital hors-des-murs », il complète l'activité des professionnels de santé locaux et a pour objectif de favoriser l'accès au soin en zone rurale, mais aussi de dynamiser le territoire pour attirer de jeunes soignants. Sont notamment proposés des créneaux par : l'Équipe mobile d'actions précarité psychiatre (EMAPP), Permanence d'accès aux soins de santé (PASS), le Centre de soins, d'accompagnement et prévention en addictologie et le Centre de vaccination public et le Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic.

La commune de Mauzé a accueilli jusqu'en février 2022 un centre de vaccination pour le Covid, dans la Salle des fêtes municipale.

Enjeux : Pour répondre aux besoins actuels et futurs de la population, des professionnels de santé (généralistes et dentistes) doivent s'installer sur la commune.

b Vieillesse

La population Mauzéenne vieillit (vu en 2.3.2), 13,9% des habitants ont plus de 75 ans, plus précisément, 11,1% ont entre 75 et 89 ans et 2,8% ont plus de 90 ans (ces derniers représentent environ 80 personnes). L'ADMR du pays mauzéen propose des services de maintien à domicile.



20% des personnes de plus de 75 ans vivent dans un établissement pour personnes âgées. Il existe un établissement médicalisé sur le territoire, un EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) Association Résidence De Vallois de 91 places. Cet EHPAD dispose d'une unité Alzheimer de 14 places.

En complément, un habitat intermédiaire senior va être construit à Mauzé, dans un lotissement privé en cours de construction. Il comportera (2x8) 16 unités d'habitation individuelle en location, organisées chacune autour d'une pièce de vie avec une personne extérieure vivant sur place et un terrain de 2500 m².

Enjeux : S'assurer que l'offre réponde aux besoins locaux. Faciliter le lien social entre les personnes âgées dans la future résidence de béguinage et la population alentour ainsi que le lien avec le centre-bourg (voies douces)

2.6.6. Accès aux équipements et services

a Équipements sportifs

La commune accueille un équipement sportif communautaire, la Piscine Les Colliberts ouverte en 2010. Elle possède un bassin de 25m x 10m, un bassin polyvalent de 128 m², comprenant une zone lagune adaptée aux petits (pataugeoire, jeux d'eau) et une zone loisirs-apprentissage pour les familles.

Cet équipement est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite, un siège de mise à l'eau est à disposition.

Les statistiques de fréquentation de l'année 2013² montrent que près d'un tiers des utilisateurs ayant une carte d'abonnement habitent hors CAN, parmi ceux-ci, la grande majorité est en provenance de la Charente-Maritime. Un quart des abonnés provient de Mauzé.



Carte des équipements sportifs et associatifs

² Aucune enquête de fréquentation n'a été réalisée depuis, si nécessaire cela pourrait s'organiser.

La municipalité avait fléchi dans son PLU une OAP pour développer des équipements publics et de l'habitat, des parcelles ont été achetées à cette fin.

Une réflexion est entamée, en concertation avec les associations sportives, pour dimensionner cet équipement sportifs et intégrer le mieux possible l'ensemble des sports présents sur le territoire.

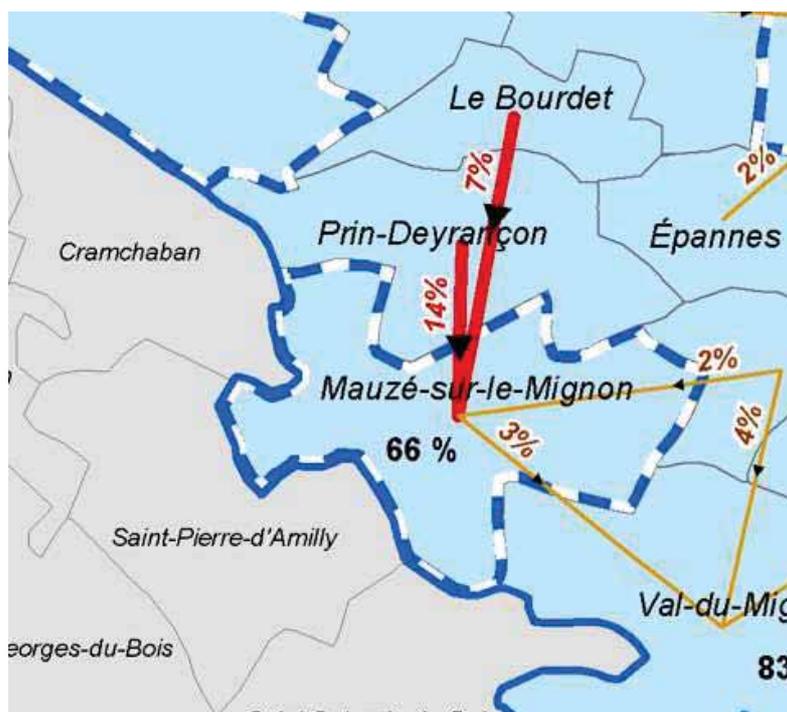
Enjeux : Les associations sportives pointent depuis plusieurs années le besoin de renouveau d'équipements sportif, la population grandissante exacerbe ce besoin.

b Equipements culturels

En matière d'équipement, la commune bénéficie d'une salle des fêtes qui permet d'accueillir des manifestations culturelles.

Il n'y a pas de cinéma à Mauzé-sur-le-Mignon, mais les habitants sont invités à se rendre à la salle de Saint Hilaire la Pallud (10 min en voiture).

Mauzé-sur-le-Mignon a également une médiathèque qui fait partie du réseau de l'agglomération du niortais.



Les inscrits de la Médiathèque de Mauzé-sur-le-Mignon sont en provenance de : Mauzé-sur-le-Mignon (66%) ; Prin-Deyrançon (14%), Le Bourdet (7%) et la Rochénard (2%). La part restante provient d'autres communes, dont les départements voisins.

3% des habitants de Mauzé-sur-le-Mignon sont inscrits à la Bibliothèque du Val-du-Mignon.

Enjeux : Les associations culturelles souhaiteraient avoir un lieu qui permette d'organiser des expositions.

c Services publics



France service

Point numérique à la préfecture

Centre socio culturel :

« Espace emploi »

Mairie : CNI / Passeport

1 Buraliste partenaire agréé

France service

* Certains services présents à Surgères ne peuvent être utilisés car ce n'est pas le même département

A Mauzé les services suivants sont disponibles :

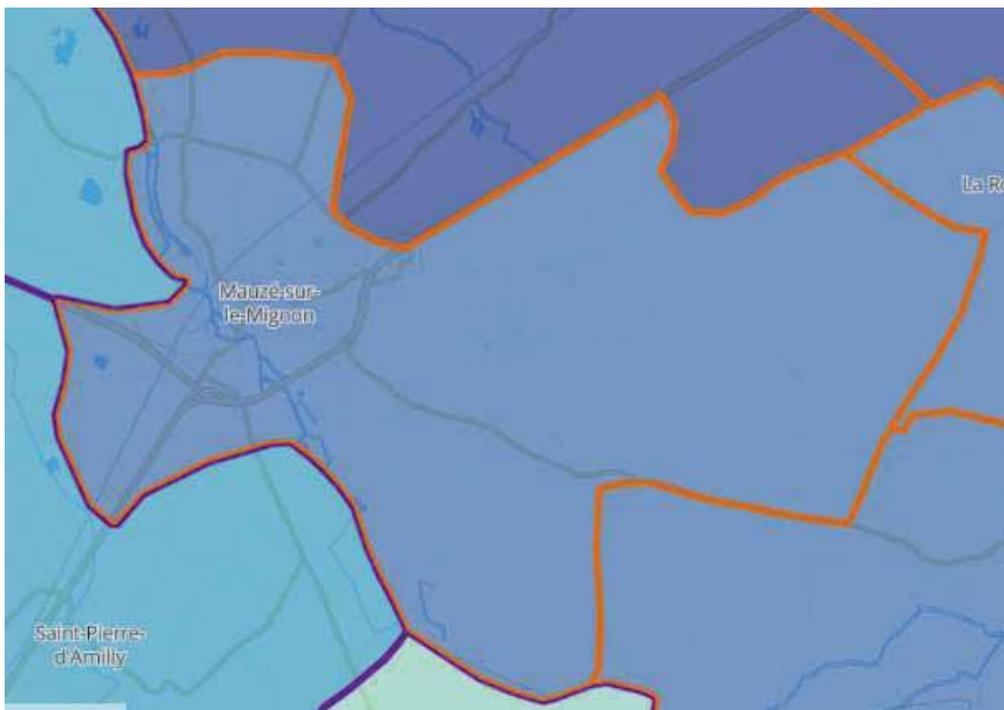
- Cartes d'identité et passeports à la Mairie
- La Poste
- Un buraliste partenaire agréé des Finances publiques
- Et au sein du centre socio-culturel : Un point numérique CAF, une permanence MSA et un « espace emploi ».

Pour accéder aux autres services, Assurance Maladie, l'Assurance retraite et Point Justice, ou aux services complets de Pôle Emploi, des Finances Publiques, de la CAF et de la MSA, les mauzéens doivent se déplacer à Niort.

Il existe un France Services à Surgères qui est plus proche, mais n'étant pas dans le même département l'ensemble des services ne peuvent être utilisés.

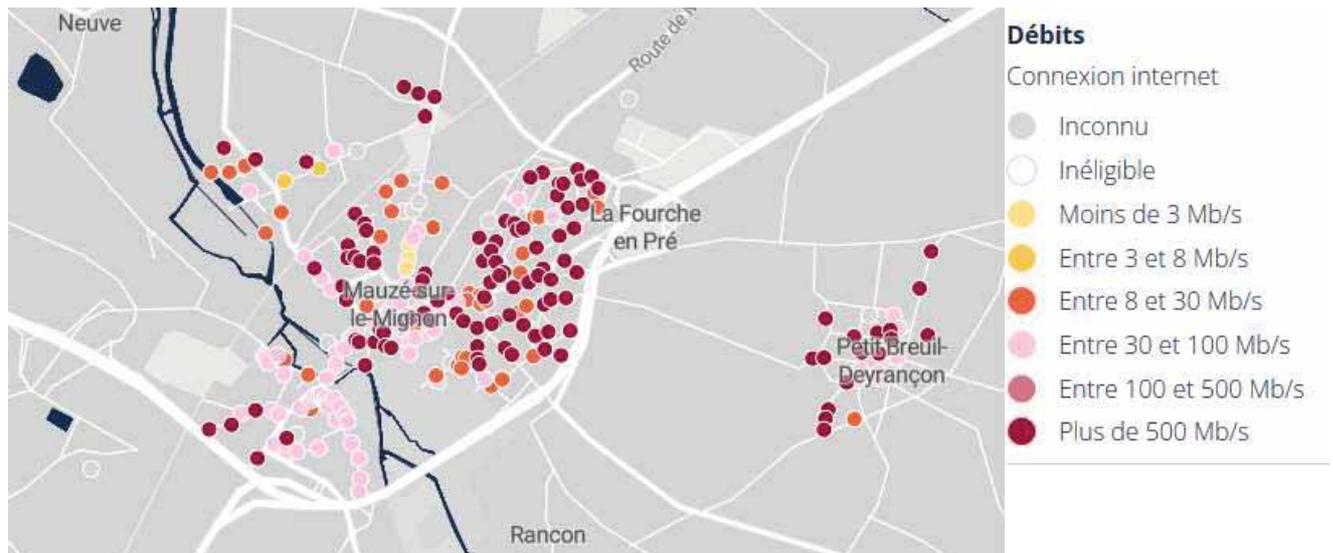
Enjeux : Proposer aux Mauzéens et aux villes alentour un accès à l'ensemble des services publics pour renforcer le rôle de centralité de la commune.

d Internet



Source arcep <https://cartefibre.arcep.fr>

Très Haut Débit : 77 % de couverture fin 2021 et 100 % fin 2022



Source <https://www.ariase.com>

Une partie de la commune est déjà raccordée à la fibre optique, pour le reste de la commune le débit est conséquent et rend possible le télétravail. Cette configuration permet d'attirer des nouveaux habitants souhaitant travailler à leur domicile quelques jours par semaine et pourrait permettre l'établissement d'un espace de coworking avec un débit de connexion satisfaisant.

Le Centre-Socio-Culturel envisage la création d'un tiers-lieu avec un espace de coworking mais le lieu n'a pas encore été déterminé.

2.6.7. Petite enfance et enfance

Petite enfance. Il y a une dizaine d'assistantes maternelles sur la commune de Mauzé sur le Mignon. Il n'existe pas d'accueil collectif. Les assistantes maternelles partent progressivement à la retraite et ne sont pas remplacées, un manque est ressenti et s'accroîtra avec l'arrivée de nouvelles familles. Le taux d'emploi des hommes est de 68,3% et celui des femmes de 66,9%. Les besoins de garde d'enfants sont donc importants.

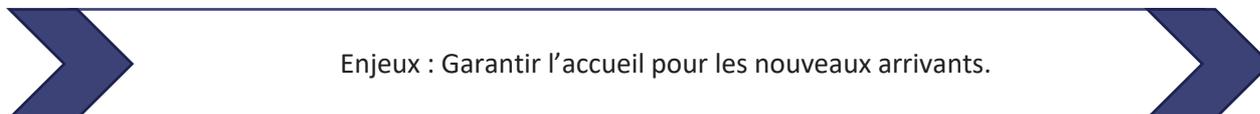
Ecoles. Le groupe scolaire accueille un peu moins de 300 élèves annuellement, quatre classes et 90 enfants en maternelle et huit classes (dont une ULIS, Unités Localisées d'Inclusion Scolaires) pour un effectif de 168 élèves en école élémentaire. L'école maternelle a été reconstruite il y a douze années. L'école élémentaire est située dans l'ancien Collège d'enseignement général, ce bâtiment est vieillissant et malgré les travaux ne répond plus aux besoins d'une école élémentaire. Un nouveau bâtiment sera construit à partir de 2023 (voir 3.2.).

Le restaurant scolaire sera également agrandi lors de la réhabilitation du groupe scolaire, ce qui répondra aux demandes des parents (passage de 3 à 2 services).

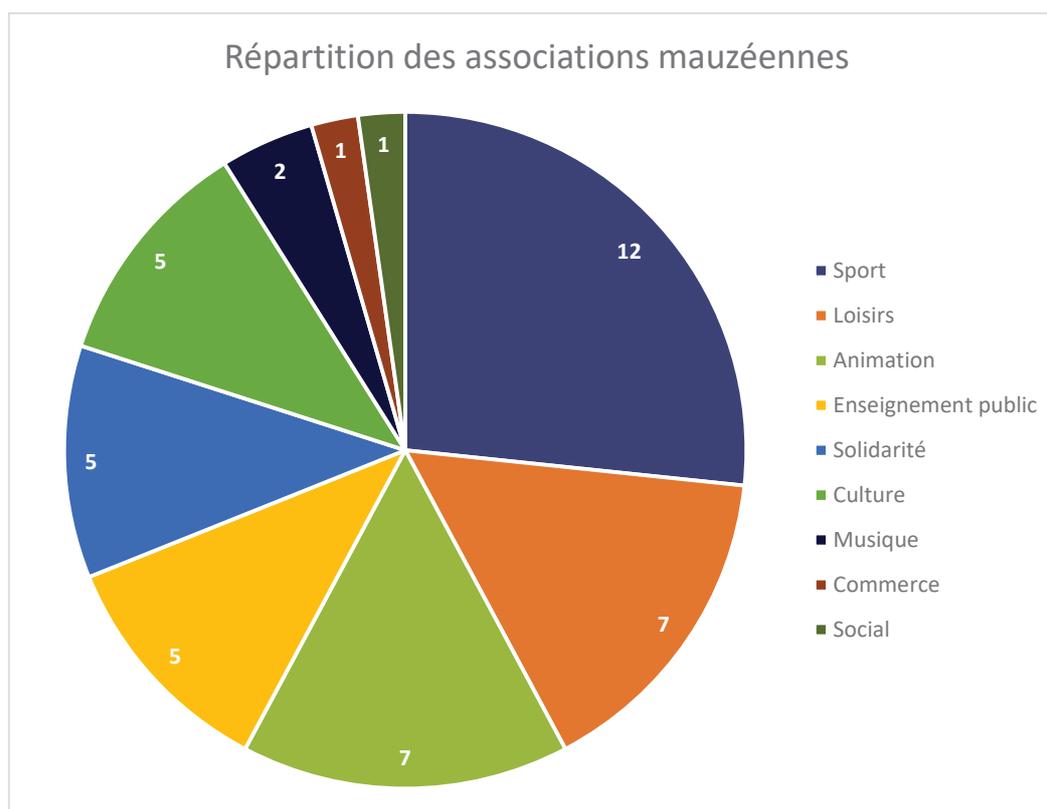
Périscolaire. L'accueil périscolaire du mercredi et des vacances scolaires est assuré par le Centre Socio Culturel. De nombreuses activités et services sont proposés par le Centre mais l'espace pour l'accueil des enfants est limité. Il serait nécessaire de proposer de nouveaux locaux pour le Centre.

Remarque reçue dans le cadre de la concertation :

- Il faudrait développer les équipements pour la petite enfance (espace de jeux, bancs près des jeux ...)



2.6.8. Vie associative



45 associations sont implantées sur la commune et sont relativement variées, la majorité est sportive.

Les associations sont soutenues annuellement à travers les subventions de la commune, par ailleurs nombre d'entre elles bénéficient de locaux mis à disposition gratuitement par la commune.

Mauzé-sur-le-Mignon étant une commune de centralité, les adhérents de chacune des associations ne sont pas principalement Mauzéens, ils viennent également des communes voisines (CAN et 17). L'attrait des associations et équipements liés amène une usure des locaux, de plus les associations se sentent à l'étroit.

Voir 2.6.6.a pour la répartition des locaux à disposition des associations dans la commune.

Un travail de rencontre avec les associations a été réalisé pour mieux évaluer leurs besoins. En résumé les besoins sont :

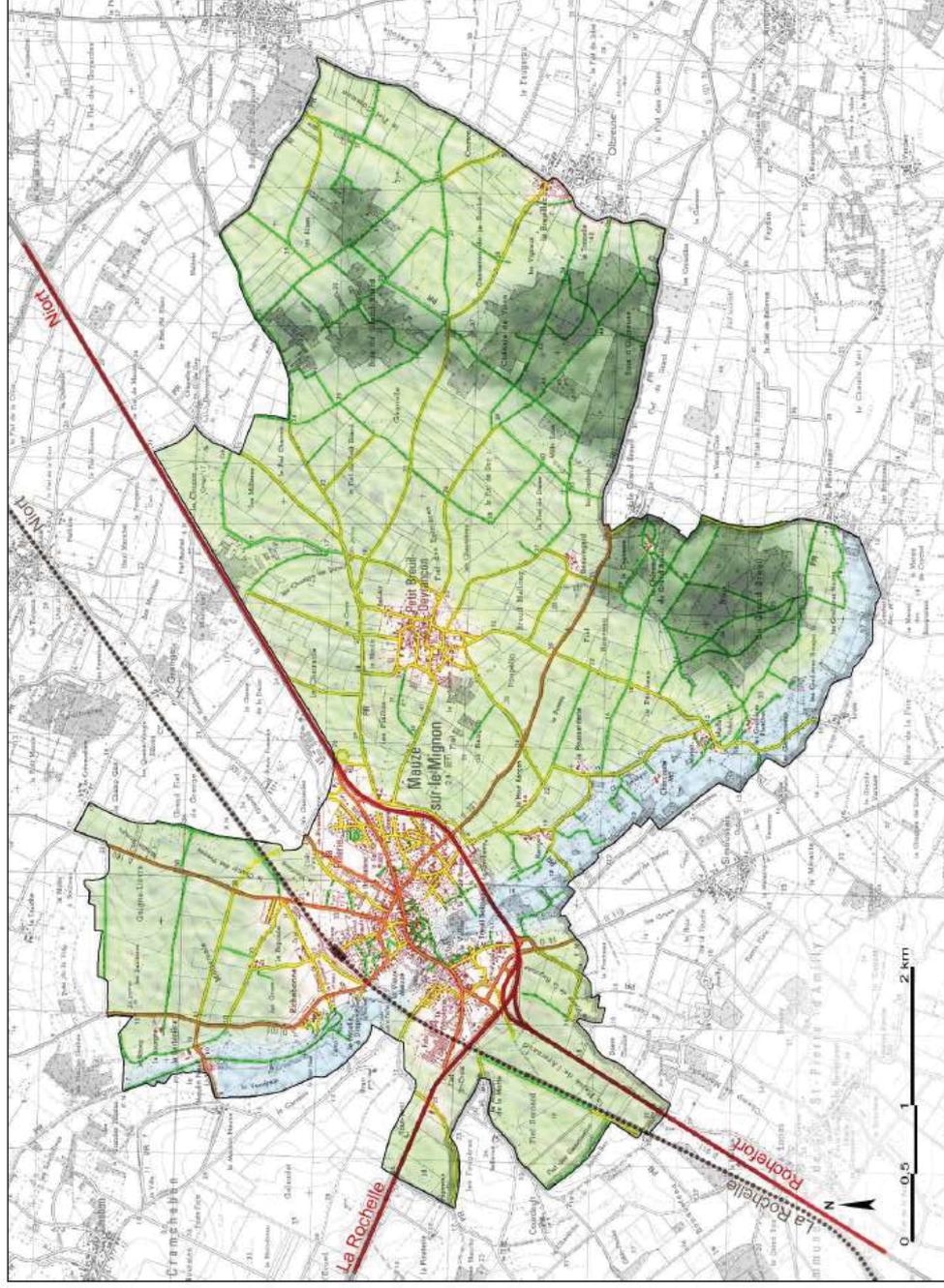
- L'agrandissement de la piste de course (plus long, plus large)
- La construction de 2 salles de tennis couvertes
- La construction (ou reconversion) d'une salle dédiée pour la gymnastique (200m²/6 m de haut)
- Mise à disposition d'une salle d'exposition permanente
- La construction d'un dojo plus grand
- L'augmentation de l'espace dédié au Centre-Socio-Culturel

Des remarques ont aussi porté sur le manque de sport collectif (volley, basket, handball et rugby). De même, il pourrait être intéressant de proposer des cours de musique (type conservatoire).

Enjeux : Répondre aux besoins des associations qui participent au dynamisme de la commune.

2.6.9. Les transports et mobilités actives

Découverte du territoire par les infrastructures



Grands axes de traversée



Voie ferrée



Routes principales

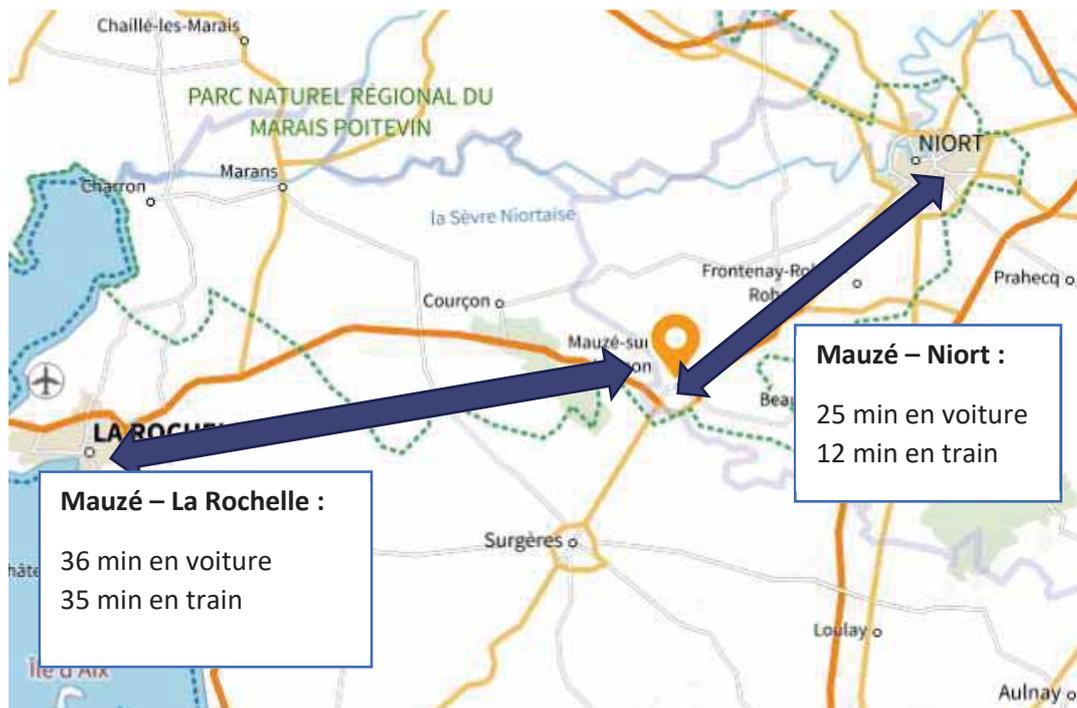


Routes secondaires



Chemins ruraux / rues

Extrait rapport de présentation du PLU



Temps de parcours entre Mauzé et les deux plus grands pôles générateurs d'emplois

a Voiture

LOG T9 - Équipement automobile des ménages

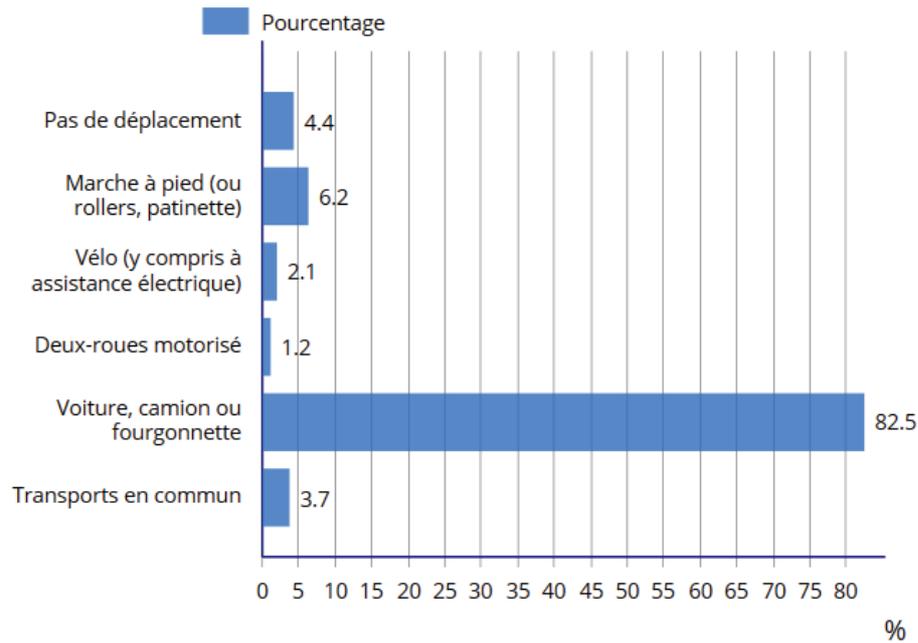
	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	1 173	100,0	1 207	100,0	1 287	100,0
Au moins un emplacement réservé au stationnement	943	80,4	945	78,3	1 017	79,0
Au moins une voiture	1 034	88,2	1 073	88,9	1 156	89,8
1 voiture	553	47,1	585	48,5	612	47,6
2 voitures ou plus	481	41,0	488	40,4	544	42,3

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

Par rapport à l'ensemble de la CAN, Mauzé-sur-le-Mignon possède un taux de motorisation moyen avec environ 1,5 véhicule par ménage et 10,2% de ménages sans voiture. En revanche le taux de multi motorisation, soit au moins deux voitures par ménage, est élevé. Le PLU note également pour les personnes non motorisées, un fonctionnement plus centré sur le territoire communal qu'un usage des transports en commun (ou autre moyen de déplacement alternatif à la voiture).

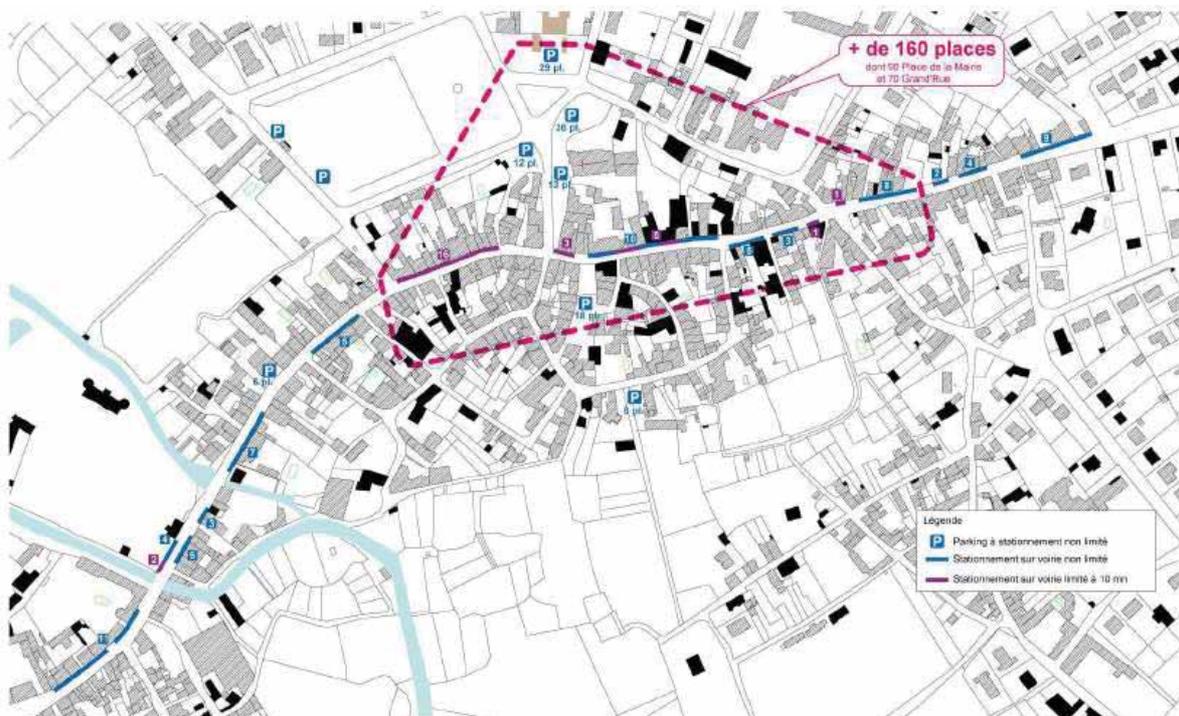
Au regard du taux de mobilité (en 2014) : moins de 2,7 déplacements par jour et par personne, qui est le taux le plus faible sur l'ensemble du territoire, cela peut être lié à la part des plus de 75 ans sur le territoire ainsi qu'au nombre de retraités n'ayant pas besoin de se rendre quotidiennement au travail. Cependant, si on note que la mobilité en voiture est faible elle l'est encore plus en ce qui concerne la marche à pied avec moins de 0,35 déplacement à pied et par personne par jour (l'un des taux les plus faibles de la CAN).

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2018



INSEE

En 2018, pour se rendre au travail les habitants utilisent à 82,5% la voiture et 3,7% les transports en commun (soit train ou bus).



Stationnement, extrait Présentation du PLU

En complément de cette carte un parking a été aménagé « Espace de la Boule d'Or », cet aménagement étant esquissé dans le PLU de 2013. Néanmoins, les principes de « zone de stationnement « vert » (aménagée de manière qualitative, tel un espace public : zone aménagée avec

des matériaux de sols non imperméables, aménagement paysager, mobilier urbain) » (extrait rapport élaboration PLU), n'ont pas été respectés.

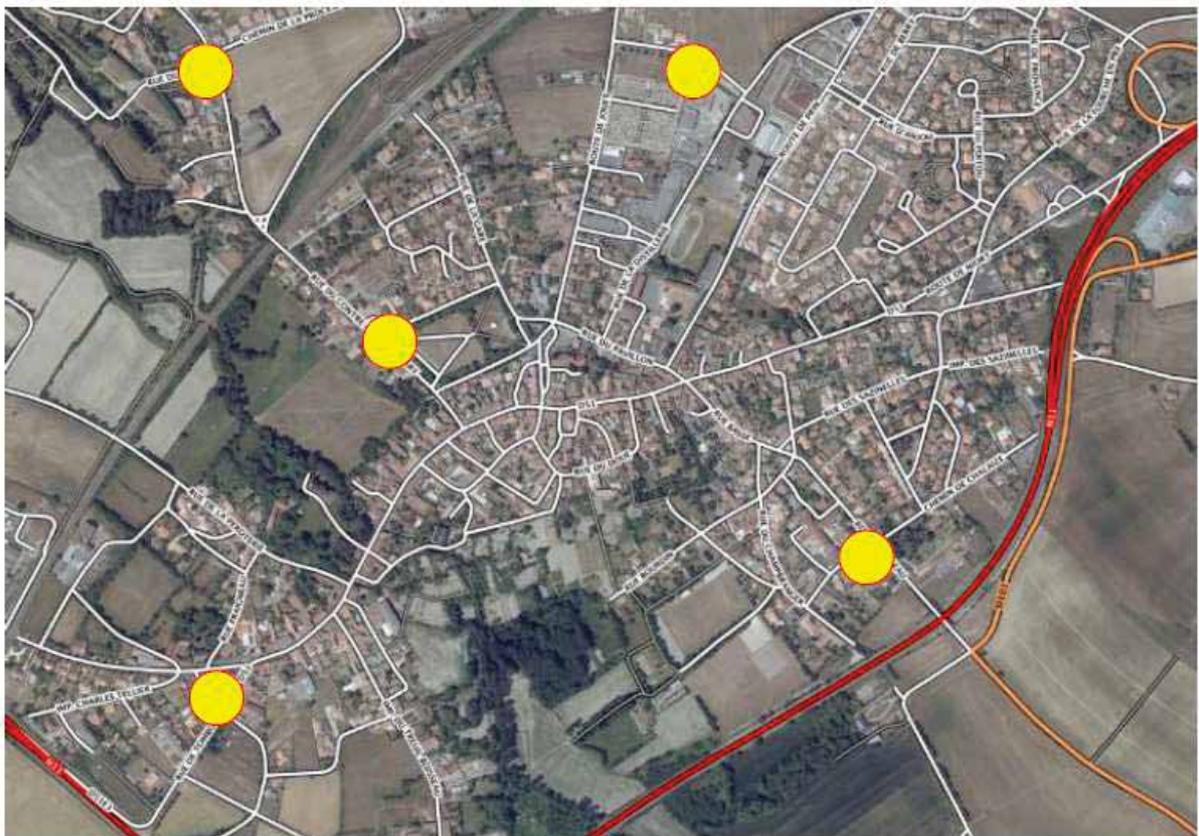
Le PLU de 2013 a établi la carte ci-dessus, et estimait que l'offre publique de stationnement était suffisante dans le centre bourg, un parking de 36 places a été ajouté depuis ce schéma. Les stationnements sont répartis de façon assez homogène sur l'ensemble du bourg avec une densité plus importante à proximité de la mairie et sur l'ensemble du linéaire de la Grand' Rue, c'est à dire à proximité des services administratifs et des commerces du centre.

Enjeux : Anticiper les besoins de stationnement lors des réhabilitations de logements dans le centre-bourg.

b Covoiturage

La commune possède 5 parkings pour le covoiturage : rue de Tombouctou, rue du contre-amiral Savary, place du Port, rue de l'Égalité et route d'Usseau.

Il n'y a pas de comptages d'effectués pour connaître leurs usages.



Carte représentant les aires de covoiturage

Enjeux : Communiquer à leurs sujets pour favoriser leur utilisation.

c Transport collectifs

La commune est sur la ligne de bus interurbain numéro 20. En 2019 (les données 2020 ne sont pas représentatives), il y a 8643 montées enregistrées et 10 694 descentes sur l'année.

6 personnes sont inscrites pour bénéficier du TAD/TPMR, il y a 12 circuits scolaires avec 117 inscrits.

d Gare SNCF



	2020	2019	2018	2017	2016
Fréquentation annuelle	68 328	77 183	67 241	58 614	51 344

Mauzé-sur-le-Mignon est sur la ligne TER La Rochelle / Poitiers, le nombre de voyageurs annuels était en constante augmentation jusqu'à 2020 où les déplacements ont été limités par la crise du Covid. Il n'existe pas d'étude voyageurs permettant de connaître la part de Mauzéens prenant le train en gare.

Dans chacun des sens, il y a 3 trains le matin, un train le midi et 5 trains le soir. Les Mauzéens peuvent se rendre en 20 minutes à Niort et en 30 minutes à La Rochelle.

Le bâtiment de la gare est inutilisé, Gare & Connexions propose à la location les 194m² disponibles. Il est nécessaire de faire des travaux pour pouvoir utiliser cet espace. La SNCF pourrait prendre en charge une partie des dépenses dans le cadre de l'appel à projet Place de la gare. Il est nécessaire pour cela d'identifier un usage à ce bâtiment.

Le parking existant, côté Sud est mal aménagé et le revêtement est de mauvaise qualité. Il est proche de la saturation, en lien avec le développement du lotissement des Hauts du Moulin il serait utile que la SNCF aménage un parking côté Nord, en y intégrant des notions de multimodalité (covoiturage, services pour les vélos ...).

Un passage sous-terrain permet de passer sous les rails et offrira aux futurs habitants du lotissement la possibilité de rejoindre à pied, en fauteuil roulant à trottinette ou à vélo le centre-bourg de Mauzé.

Le PLU a identifié 4 types de liaisons douces :



Circuits cyclables n°4 et n°8

1. les **cheminements vélos** destinés à la balade et aux loisirs. Il s'agit principalement des circuits vélos organisés pour la découverte du Marais Poitevin. Là les circuits sont sur des voies peu fréquentées ou des chemins agricoles, le balisage est présent et de qualité. Des travaux sont prévus pour relier la commune de Mauzé au circuit de la Vélo Francette, 1 km étant à la charge de la Commune, cela est prévu pour 2022/2023.



Extrait PLU

2. Les circuits inscrits depuis longtemps dans le patrimoine urbain. On remarquera particulièrement les accès aux jardins. Ces liaisons sont particulièrement agréables, le patrimoine de murs, le paysage environnant en font de très beaux cheminements. Ils sont utilisés en lien entre la ville et les espaces de jardins. Ils irriguent la limite d'urbanisation.

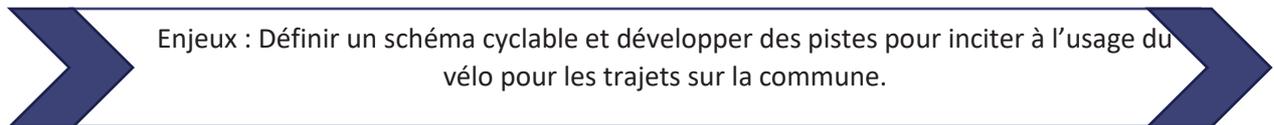


Extrait PLU

3. Les liaisons créées au fil du développement urbain. Ces « nouvelles » liaisons traversent les lotissements. Elles relient les quartiers entre eux vers le centre ou les équipements collectifs. Le maillage de ces cheminements n'est pas toujours lisible mais ils sont bien présents et confortables. En revanche la fréquentation de ces chemins par les deux-roues à moteur a contraint à des aménagements (chicanes, signalétique...) qui nuisent à la création de vrais liens.
4. Les cheminements sur les voies par circulations mixtes. Le tissu urbain ancien n'est pas configuré pour accueillir des liaisons douces indépendantes. Les circulations sont donc mélangées : déplacements doux et véhicules motorisés.

Les circulations piétonnes ne sont pas du tout prises en considération pour traverser les axes routiers. Cela est important en particulier pour le développement des déplacements à pied ou à vélo entre Mauzé-sur-le-Mignon bourg et le Petit Breuil Deyrançon.

Un « Pedibus » a été mis en œuvre par des parents d'élèves sur la commune de 2008 à 2014. L'arrêt du dispositif vient de l'évolution en âge du groupe d'enfant impliqué et la disponibilité des accompagnateurs.



f Transport solidaire

Le Centre Socio Culturel a investi dans 2 scooters et 2 vélos électriques pour répondre au problème de mobilité rencontrés par les demandeurs d'emploi, en formation, en stage ou en phase de réinsertion.

Il est possible de louer ces véhicules dans ce cadre-là.

2.6.10. Economie circulaire

Il existe un point de retrait « La Ruche qui dit oui », au Centre Socio Culturel, qui permet d'acheter en direct aux producteurs à proximité de Mauzé-sur-le-Mignon.

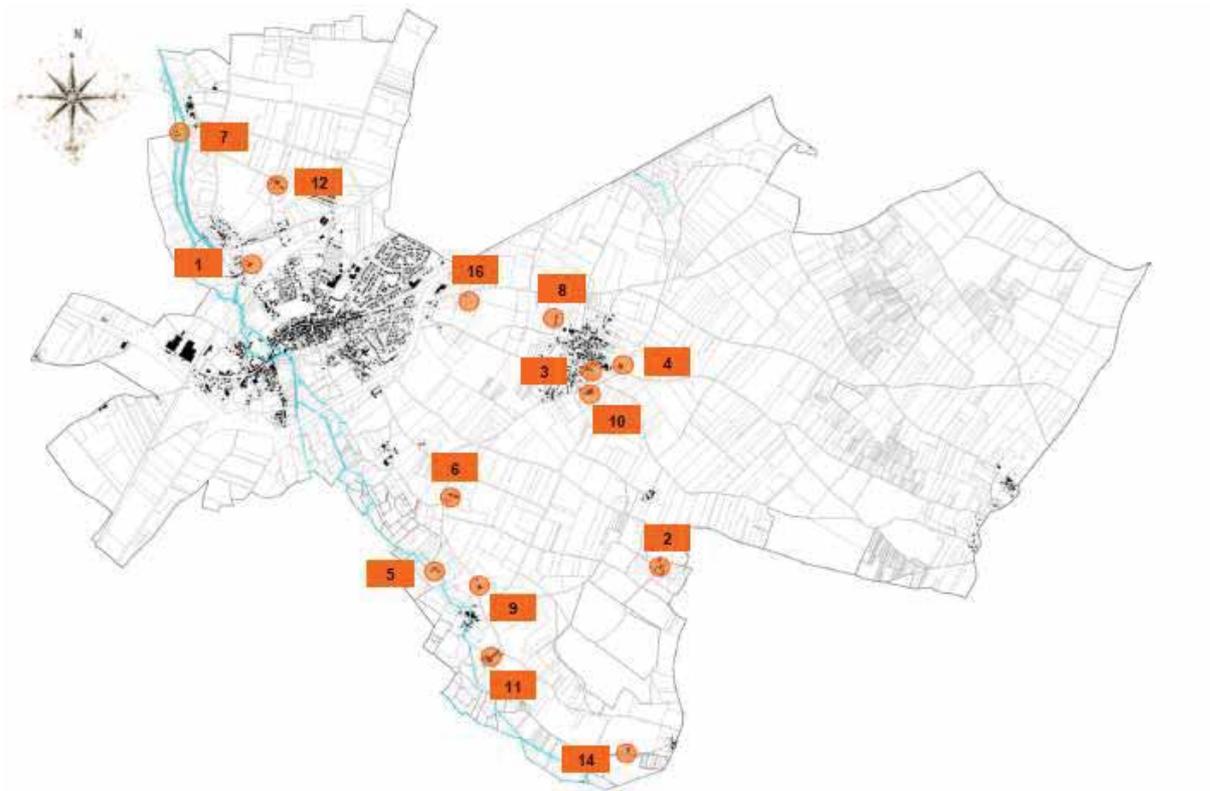
Deux marchés sont présents à Mauzé chaque semaine ce qui permet d'effectuer des achats aux producteurs locaux.

Le Centre-Socio-Culturel (CSC) organise un samedi par mois un « Repair Café » afin de réparer les objets qui ne fonctionnent plus. En lien le CSC a un projet de tiers-lieux, la localisation n'est pas définie, mais il est envisagé de créer une ressourcerie.

La déchetterie « Au pied blanc » située sur la commune voisine de Prin Deyrançon bénéficierait de ce projet de ressourcerie en diminuant le volume de déchets à traiter.

Une usine de méthanisation est située sur la commune de Prin-Deyrançon, une canalisation la relie aux équipements publics de la commune de Mauzé et permet de chauffer la piscine des Collibert, le collège, les écoles maternelles et primaires, le dojo, l'hôtel de ville.

2.6.11. Agriculture



Activité agricole (extrait PLU)

Actuellement il y a 11 exploitations agricoles à Mauzé-sur-le-Mignon, dont 4 en agriculture biologique. La commune compte assez peu d'exploitations mais certaines sont de taille importante (GAEC, SCEA ...).

2.6.12. Patrimoine et espaces publics

a Patrimoine

La commune est propriétaire de certains bâtiments qui n'ont actuellement aucun usage, mais qui pourraient être valorisés dans le cadre d'un projet, mais dont les travaux représentent un coût important.

- Maison Breuil-Barabin (qui a été léguée à la commune)
- Minoterie à Mallet, patrimoine industriel

En matière de patrimoine culturel, Mauzé-sur-le-Mignon met en avant un de ses personnages historiques, René Caillié, premier explorateur européen revenant vivant de Tombouctou à travers, une fête chaque année, le festival de l'Aventure, un prix littéraire un buste et un monument.

La commune bénéficie également d'un patrimoine naturel avec les abords du Mignon qui serait à valoriser et à mettre en avant.

Les espaces publics emblématiques de Mauzé sont le Champ de Foire et le Port. Tous deux pourraient être mieux aménagés pour valoriser ces espaces ouverts et les rendre plus accessibles.



Place centrale de la commune, en bleu les espaces qui pourraient être repensés pour mettre en avant une nouvelle centralité commerciale.

Au cœur de la commune, le Parking devant l’Eglise est bien souvent le lieu où s’arrêtent les touristes arrivant à Mauzé. L’étendue asphaltée et la large place faite à la voiture ne sont pas accueillantes. Un travail pourrait être effectué pour mieux distribuer cet espace, le rendre moins minéral et y ajouter des espaces de rencontres et de rassemblement avec des bancs.

En lien avec le déplacement de la centralité commerciale, il serait possible de construire des locaux commerciaux sur le parking de la pharmacie pour accueillir des commerces pour lesquels les quelques surfaces disponibles Grand Rue ne correspondent pas aux besoins.

Enjeux : Utiliser l’espace public ouvert pour des manifestations culturelles ou des événements

2.6.13. Environnement

Mauzé-sur-le-Mignon est une des 91 communes du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, elle en est située en bordure sud.

Mauzé possède un patrimoine urbain, paysager et architectural de nature à contribuer à une part importante de la qualité de vie pour les habitants comme pour les visiteurs occasionnels (touristes, participants aux diverses manifestations...).

Cependant le caractère très routier de l'ensemble des voies ne laisse qu'à peine présager de la richesse de ses ressources. Cœur au bâti ancien, venelles, bâtiments publics, bâtisses remarquables... sont peu mis en valeur par l'ambiance. Le port, lieu de promenade et de loisirs, est éloigné. La présence du Mignon est peu perçue. Le charme des jardins potagers ne se révèle qu'au prix d'une grande curiosité. Du cœur de ville, on ne perçoit pas l'importance des liens qu'entretient Mauzé-sur-le-Mignon avec l'eau, ni sa situation aux portes du Marais Poitevin.

Il existe cependant un réseau de cheminements permettant de découvrir ces lieux, notamment des circuits pédestres non balisés mais jalonnés de panneaux d'interprétation dont quelques-uns sur la Grand Rue.

La commune a créé un verger communal, les arbres ont été plantés avec les enfants des écoles.

Des jardins potagers partagés sont présents sur la commune, la municipalité a pour projet d'acquérir d'autres terrains proche du Mignon pour créer un cheminement vert le long du Mignon.

La commune a la distinction « une fleur » au palmarès « villes et villages fleuris ». Une poursuite du fleurissement de la commune pourrait être faite pour augmenter l'attrait du centre-bourg.

3. Projets en cours d'élaboration et impacts anticipés



Projet en cours sur la commune

3.1. Habitat

Des communiqués sur l'OPAH-RU en cours sur Mauzé ont été faits et des travaux de réhabilitation sont en cours avec l'aide de l'Anah : Réhabilitation de l'ancien restaurant du Coq Hardi en logements, réhabilitation d'un appartement Grand Rue également.

Un lotissement privé de 68 lots « Les hauts du moulin » est en cours de réalisation³ au nord de la voie ferrée, 25 permis de construire ont été déposés. Il est probable que d'ici fin 2022 l'ensemble des lots aient trouvé preneurs.

Impacts. Les logements réhabilités et ceux qui vont être construits vont apporter une population nouvelle. Les besoins de services et d'équipements seront en conséquence. Le lotissement étant situé au-delà de la voie ferrée, il est possible que des conflits d'usages se révèlent notamment lors du franchissement du passage sous la voie ferrée, Route de Saint-Hilaire/Rue du Contre-Amiral Savary

Etude nécessaire. Etude mobilité

3.2. Services publics

Le bâtiment de l'école élémentaire n'est plus adapté (structure de 1961, problème d'isolation et distribution obsolète) des travaux d'entretien sont réalisés régulièrement mais ne suffisent pas à pallier les défauts. La commune va construire un nouveau bâtiment. La différence de coût entre la rénovation et la construction était faible, et le choix municipal a été porté sur la construction, ce qui permet notamment d'éviter le déménagement temporaire de l'école le temps des travaux.

Impacts. Ces travaux vont permettre de répondre aux besoins exprimés par les parents et les associations de parents d'élèves. L'investissement étant important, cela va jouer sur la capacité de financement de la commune pour d'autres projets d'envergure.

Etude nécessaire. La réflexion sur le devenir des anciens locaux pourra être incluse dans une étude globale d'urbanisme.

La destruction des anciens bâtiments en vue d'une utilisation du foncier autre pourra être financée par le fonds friche.

La création d'une **Maison France Services** sur la commune est en réflexion pour développer ce qui est actuellement réalisé au sein du Centre-Socio-Culturel.

Impacts. Meilleurs accès pour les habitants de Mauzé et des alentours aux services publics.

3.3. Commerce

Le bâtiment de l'ancienne perception va accueillir une boulangerie actuellement présente Grand Rue. Cela va dans le sens d'un déplacement de la centralité commerciale vers la Place de l'Eglise qui a commencé à s'opérer avec l'arrivée de 3 commerces rue du Pavillon.

Impacts. Le bar-tabac situé à côté de l'emplacement actuel de la boulangerie risque de pâtir de son déplacement. Ce transfert confirme le déplacement de la centralité commerciale.

Etude nécessaire. Le déplacement de la centralité commerciale fera l'objet de réflexion au sein d'une étude globale d'urbanisme.

³ Une fiche projet se trouve en fin de document. D'autres synthèses similaires seront à réaliser pour les différents projets à venir.

3.5. Mobilités

Il est prévu de mieux matérialiser le passage entre le Parking de la Boule d'Or et la rue du Pavillon afin de faciliter les déplacements piétons.

La commune souhaite travailler sur un schéma cyclable d'une part pour la relier à la commune de Prin Deyrançon mais également pour circuler à l'intérieur de Mauzé.

Via le chemin de halage, il est prévu de rattacher la commune de Mauzé au circuit de la Vélo Francette® en reliant le port de Bazoin.

Impacts. Une diminution de la part modale de la voiture.

Etudes. Les réflexions sur la mobilité feront partie de l'étude globale d'urbanisme.

3.6. Aménagement

Il est prévu de racheter un immeuble au croisement de la Grand Rue et de la rue du Doué pour le démolir partiellement et créer ainsi un îlot de fraîcheur.

Impacts. Offrir un espace vert dans la Grand-Rue.

Etudes. Cet aménagement pourra être étudié dans le cadre de l'étude globale d'urbanisme.

3.7. Tiers Lieux

Le Centre Socio Culturel du Pays Mauzéen (11 communes) a entamé une réflexion sur la création d'un tiers lieu qui regrouperait :

- une ressourcerie,
- un atelier partagé (ouvert aux entreprises),
- un espace de coworking,
- des jardins partagés.

Le positionnement de cet espace n'est pas arrêté.

Impacts. Proposer de la réinsertion professionnelle sur le territoire.

Etudes. L'opportunité d'emplacement de cet équipement pourra être étudiée dans le cadre de l'étude globale d'urbanisme.

4. AFOM

Atouts <ul style="list-style-type: none">• Une ville attirant de nouveaux habitants• Un fort patrimoine naturel• Un positionnement géographique et un accès routier et ferroviaire• Un rôle de centralité grâce à une offre de services et commerces• Une richesse du tissu associatif	Opportunités <ul style="list-style-type: none">• OPAH-RU et Plan Local de l'Habitat• Des lieux sous(non)-exploités• Projet de village de brocanteurs• Projet de tiers-lieux• Déplacement de la centralité commerciale• Renforcement du positionnement touristique• Maison des services
Faiblesses <ul style="list-style-type: none">• Des équipements publics vieillissants• Un faible accès aux services publics• Un bâti ancien dégradé et des logements vacants• Une forte part des plus de 75 ans dans la population• L'offre de restauration	Menaces <ul style="list-style-type: none">• Un manque de praticiens de santé• Départ à la retraite des assistantes maternelles

5. Enjeux majeurs

Thématiques	Enjeux actuels	Enjeux à venir	Actions
Habitat	Il y a 45 habitats vacants de longue durée sur la commune, pour répondre aux besoins des habitants souhaitant s'installer sur la commune il faudrait que les propriétaires vendent ou rénovent pour mettre en location.	Réhabiliter les maisons du centre-bourg et restaurer les façades pour améliorer l'attractivité de la commune.	Communiquer de nouveau auprès des propriétaires et présenter les dispositifs de l'Anah
	En matière de logements sociaux, la commune a le plus fort taux de pression (demandes sur attributions) de l'agglomération	La population augmentant, le seuil des 3500 habitants de la loi SRU se rapproche.	Analyser les besoins du territoire pour ne pas être en porte-à-faux lorsque les obligations réglementaires s'appliqueront. Et s'assurer de la présence de logements sociaux dans les futurs lotissements.
Démographie	La commune attire des ménages actifs avec un plus fort pouvoir d'achat, pour poursuivre cela il faut s'assurer de la disponibilité de logements attractifs.	Le manque d'offre de logements attractif pourrait mener à une stagnation des arrivées de ménages actifs.	S'assurer qu'il y ait des logements adaptés en lien avec le PLH de Niort Agglo.
Santé	Il manque 2 médecins généralistes	Les dentistes vont partir à la retraite, il est nécessaire de les remplacer	La redynamisation de la commune pourra contribuer à inciter des praticiens à s'installer.
Mobilité	Il n'y a qu'une faible part des déplacements qui est effectuée à pieds ou à vélo. Il y a des problèmes de stationnements dans certaines rues du centre-bourg.	La population Mauzéenne s'accroît et les besoins de mobilité vont suivre notamment avec le nouveau lotissement.	Développer des cheminements doux pour les piétons et des trajets sécurisés pour les cyclistes afin de limiter les déplacements en voiture dans le centre-bourg.
Equipements	Les associations sportives demandent la construction de nouveaux équipements sportifs pour répondre au nombre croissant d'adhérents.	La population grandissant les besoins iront en s'accroissant.	Etudier les besoins pour dimensionner un équipement sportif en coconstruction avec les associations (deux parcelles restent à acquérir)
	Les associations culturelles souhaitent avoir à disposition un lieu permettant d'accueillir des expositions ou des événements de plus grande ampleur.	Le festival de cinéma de l'aventure individuelle est contraint dans son développement par la taille des équipements disponibles.	Prévoir un équipement polyvalent pouvant accueillir à la fois des activités sportives que culturelles.

Tourisme	Le camping est déficitaire et le nombre de nuitées diminue d'année en année.	Le changement de gérance va offrir une plus grande visibilité au tourisme, de même que le développement de l'offre de circuits vélo.	Anticiper les besoins pour que les touristes soient satisfaits de leurs séjours.
Vieillesse	Une forte part de la population a plus de 75 ans.	Il faudra s'assurer de la bonne intégration des personnes âgées qui s'installeront dans l'établissement de béguinage prévu dans le nouveau lotissement.	Favoriser les déplacements des personnes âgées sur la commune à pied, ainsi que les lieux de rencontres avec bancs.
Commerce	Un restaurant a fermé à l'automne 2021, cela entraîne un manque de diversité des offres de restauration.	Le déplacement d'une boulangerie sur la place de l'église va entraîner le déplacement de la centralité commerciale.	Le développement prévu du tourisme pourra inciter un restaurant à s'installer. Des aménagements sur la place de l'église et alentours pourraient mettre en valeur cet espace public et conforter la nouvelle centralité.
	Des anciens commerces ont été transformés en logement.	Le manque de locaux disponibles empêche des porteurs de projet de s'installer.	S'assurer qu'il n'y ait plus de transformation de commerces en logements en l'intégrant dans le PLUiD
Services publics	La perception a fermé il y a quelques années, certaines permanences sont assurées au sein du Centre Socio Culturel. Les habitants sont en demande d'un meilleur accès aux services publics.	Conforter la présence de la poste.	Mettre en place une Maison France Services.

6. Actions à mettre en œuvre

6.1. Opportunités du territoire

La commune se qualifie par sa présence dans le Parc Naturel du Marais Poitevin, ses espaces arborés, sa situation géographique sur l'axe Niort – La Rochelle, la diversité de son tissu économique, commercial, industriel et associatif et sa gare SNCF.

Un certain dynamisme se fait sentir au niveau des installations de nouveaux habitants ou l'ouverture de nouveaux commerces. Cela serait à enrichir par un renforcement de l'attrait touristique qui pourrait passer par la définition d'une identité pour la commune.

Cette identité pourrait prendre les formes suivantes :

- Mauzé, porte du marais Poitevin : lieu de vacances, de tourisme actif et riche de patrimoine naturel.
- Mauzé, village de brocanteur (projet privé) : commune où l'on vient visiter les brocanteurs installés et où l'on vient annuellement à la foire à la brocante.
- Mauzé, ville de René Caillié, où l'on développerait le festival du film de l'aventure individuelle et le prix littéraire pour que ces événements prennent plus d'ampleur
- Mauzé, ville sportive, lieu où s'installer pour bénéficier d'équipements sportifs et faire partie d'associations actives

6.2. Pistes d'amélioration

D'autres pistes d'améliorations complémentaires sont envisageables :

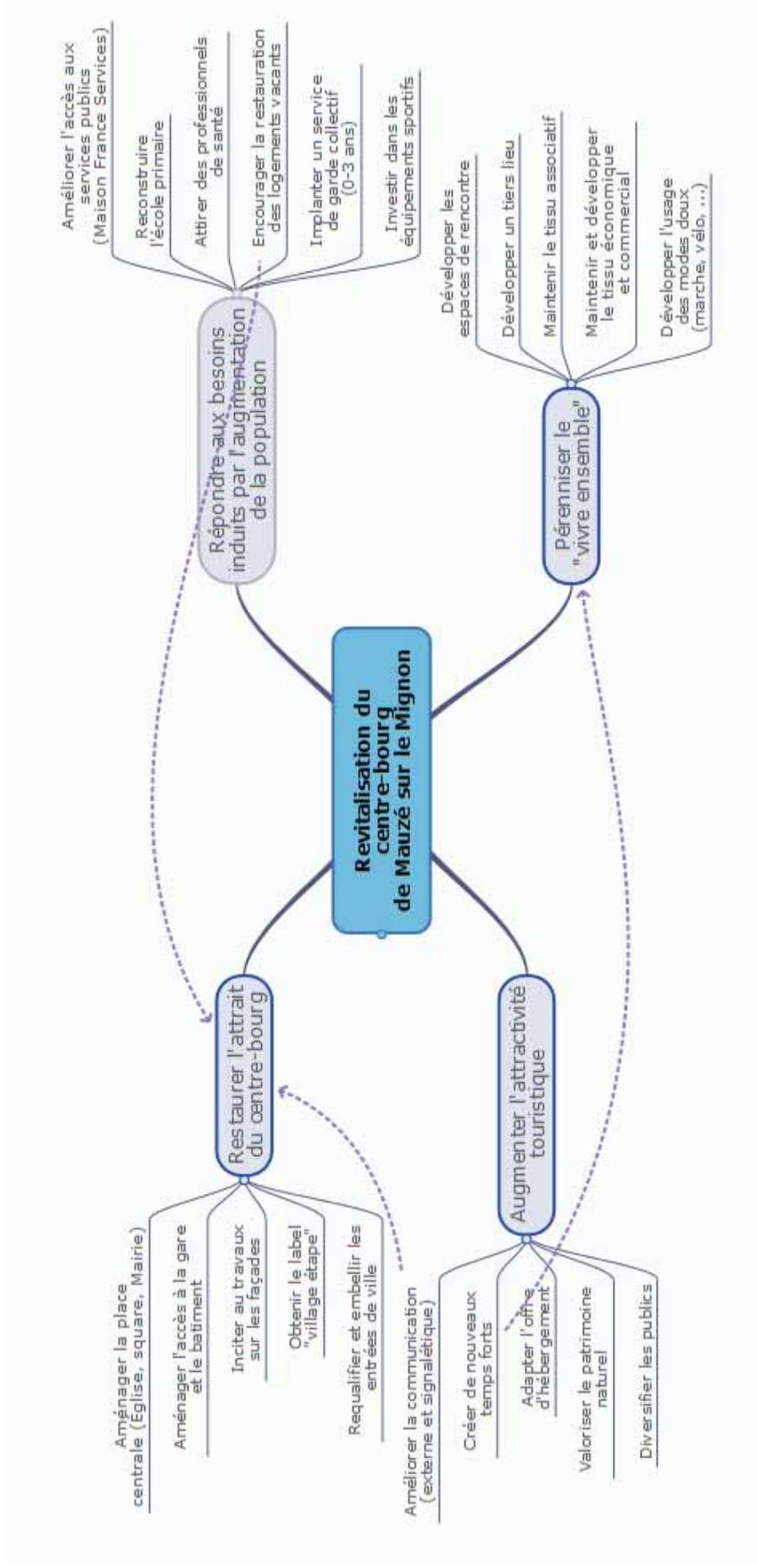
- Le rafraîchissement des façades des commerces de la Grand Rue
- Le fleurissement des trottoirs de la Grand Rue
- L'amélioration de la rue qui mène à la gare, et ses abords (liens avec les circuits touristiques)
- La réhabilitation de la gare pour y installer un projet à définir (projet 1001 gares)
- Un travail sur la signalétique dans la commune (parfois obsolète)
- Une communication externe
- La refonte de la brochure de la commune
- L'édition d'un plan touristique
- Obtenir le label « village étape »

6.3. Etudes complémentaires à lancer

- Une **étude globale d'urbanisme** pour orienter tous les projets d'aménagements sur plusieurs décennies. Cette étude prendra en compte les questions d'habitat, de commerce et de mobilité (motorisées et douces), d'aménagement de l'espace public, avec notamment l'objectif de reconstituer une centralité.
- **Positionnement touristique** de la commune, un travail de réflexion a été entamé avec le Parc du Marais Poitevin, le Département, l'Agglomération et l'Office de tourisme. Mauzé-sur-le-Mignon, a un fort potentiel à développer avec le canal du Mignon, auprès duquel le camping est positionné. Cette réflexion sera poursuivie par le groupe de travail déjà engagé et ses résultats seront pris en compte dans l'étude globale d'urbanisme.

- Courte étude autour du **projet privé de « village de brocanteurs »** afin de mieux appréhender les retombées potentielles de ce projet sur la commune, quel tourisme sera induit par ce projet, et d'orienter l'accompagnement qui devra lui être proposé.
- **Une analyse bâimentaire** sur le patrimoine communal (analyse des travaux de rénovation/transformation à réaliser pour l'usage actuel ou un autre usage), **puis si nécessaire une étude de stratégie bâimentaire** à relier avec l'étude urbaine globale selon les besoins repérés.
- un complément et une actualisation de l'**étude de programmation des équipements sportifs** réalisée il y a quelques années par le BE Hemis de Périgeux (ajout de terrains de tennis couverts, salle de gymnastique selon l'évolution constatée des besoins...)
- une **étude de faisabilité sur le schéma cyclable**, définition des itinéraires prioritaires et analyse de leur faisabilité.

6.4. Visualisation des enjeux



FICHE ACTION N° 1.1

Affirmer le rôle de polarité pour la gare

Orientation stratégique	FAIRE REVIVRE LE CENTRE BOURG
Action nom	Affirmer le rôle de polarité pour la gare
Action n°	1.1
Statut	Validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon Région Nouvelle-Aquitaine
Description de l'action	La gare est une polarité structurante de la commune, un important passage quotidien est observé. Pourtant le bâtiment est sous-utilisé : le bâti n'est plus adapté aux usages actuels et son accès n'a rien d'évident. L'action vise à redonner à cette polarité les qualités urbaines et fonctionnelles qui lui permettront de remplir pleinement ses objectifs d'accueil, de lieu de multimodalité, de convivialité.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Faire évoluer le bâti (architectural) → Imaginer de nouveaux usages au bâtiment → Améliorer le lien au centre bourg (requalification de la rue de la Gare) → Multimodalités : faciliter son accès pour la relier aux autres centralités et quartiers, faciliter l'accès au bus, modalités douces → Améliorer l'image de la commune sur ce point d'accès → Envisager les futures évolutions de la "fonction gare" (connexions multimodales, techniques, foncier) → Favoriser et entretenir le suivi des échanges et des objectifs partagés (comité de pilotage, AOM, SNCF, commune, Agglo,...)
Sous-actions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Installer une activité au sein de la gare, au choix : <ol style="list-style-type: none"> a. privée : commerçant, vente produits agricoles locaux, pressing, libéral,... b. Installer un service à la population : conciergerie/dépôt de colis, dépôt de pain, un abri, snacking/café. c. Installer un lieu culturel : l'école de musique cherche un local adapté aux répétitions, expositions (artistes locaux, résidences, etc.) 2. Installer une seconde activité : <i>plutôt dans un deuxième temps dans l'espace derrière la gare</i> potentiellement utile pour organiser des réunions avant ou après avoir pris le train 3. Établir un partenariat avec la SNCF et l'AOM (Région) pour la gestion et le développement de la gare et de son environnement (RDV annuel/bisannuel?) 4. Requalifier la rue de la gare 5. Etudier les capacités d'évolutions technique et et la faisabilité d'un pôle multimodal de la gare (développer la possibilité d'un arrêt de bus à proximité)

Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - SNCF - Région Nouvelle-Aquitaine (Autorité Organisatrice des Mobilités) - Niort Agglo - La coopérative tiers-lieu(x) ou médiateur tiers - à discuter
Dépenses prévisionnelles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Installer une activité au sein de la gare, au choix : Coût modéré plutôt lié au suivi et à la publicité/communication 1000€ 2. Installer une seconde activité : Coût modéré plutôt lié au suivi et à la publicité/communication 1000€ 3. Établir un partenariat avec la SNCF et l’AOM (Région): Aucun coût 4. Requalifier la rue de la gare : Reprise voirie, alignement d’arbres, réseaux 300-600k€ pour 4000m² 5. Étudier les capacités d’évolutions Etude faisabilité transports et mobilités (5-10k€)
Aides et autres subventions mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> ● Moderniser ou étendre les gares et aéroports existants ● Faire de la gare un lieu de services pour la revitalisation du territoire ● Proposer à des porteurs de projets des locaux vacants dans les gares
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ● Partenariat avec la SNCF et la Région: à partir du printemps 2023 ● Installer une première activité : Réflexions internes, contacts porteurs de projets et communication automne 2023 ● Installer une seconde activité : Réflexions printemps 2025 ● Requalifier la rue de la gare: Étude automne 2024 - Travaux 2025 ● Étudier les capacités d’évolutions: Étude automne 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> - CRTE “Assurer un développement équilibré et raisonné du commerce (travailler l’existant, la pertinence des localisations et la qualité de l’offre eu égard aux nouveaux besoins)” “développement des axes cyclables et de l’intermodalité” - SCoT: “Veiller à la fluidité des déplacements et à l’adaptation des infrastructures” “reconstitution d’une offre commerciale diversifiée et maillée” - PCAET “Diminuer le nombre de déplacements et privilégier les transports collectifs ou doux” - Projet de Territoire (Agglo): “Valoriser les fonctions de centralité”; “Accompagner le développement des mobilités” - PLUiD - Contrat de territoire (Région)
Indicateurs de suivi et d’évaluation	<p>Indicateurs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de voyageurs par jour ● Nombre d’usagers des services de la gare en dehors des heures de passage du train. <p>Indicateurs par sous-action :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Installer une activité : Enquête auprès des clients/usagers concernés et des commerçants installés et nombre d’utilisateurs 2) Installer une seconde activité : Enquête auprès des clients/usagers concernés et des commerçants installés et nombre d’utilisateurs 3) Étudier un partenariat avec la SNCF et la Région <ol style="list-style-type: none"> a) Prendre contact avec les acteurs sous 6 mois à compter de la validation de l’action

	<p>b) Constat de la tenue et de la régularité du comité de pilotage</p> <p>4) Requalifier la rue de la gare - réalisation des travaux</p> <p>5) Evaluer les capacités d'évolutions technique et multimodale de la gare - réalisation d'une étude des mobilités générées par la gare</p>
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>La gare, bien que légèrement "excentrée", est un lieu stratégique de par son existence et sa position de force sur les autres modes de déplacements entre La Rochelle et Niort. Renforcer son statut, la rendre plus attractive et plus lisible, accessible sont autant de points qui appuient le caractère fédérateur de cette polarité. Son état actuel est clairement identifié comme perfectible.</p>
<p>Annexes</p>	<p>Pour toute installation à l'intérieur de la gare, il sera nécessaire de faire une demande préalable pour changer la destination du bâtiment. De même, une demande préalable sera nécessaire pour changer les ouvrants.</p> <p>INSPIRATIONS</p> <p>Gare de Sucé-sur-Erdre (44) Fermée en 1980, la gare a ouvert de nouveau en 2014. L'ancien bâtiment voyageur a été acheté par la Mairie qui l'a transformé en "Maison des Associations" et espace de coworking au 1er étage. La gare a en outre été équipée d'un parc à vélos de 44 places et d'un parking pour les véhicules.</p>  <p><i>(source images : Wikipedia.fr, "Gare de Sucé-sur-Erdre")</i></p> <p>La Gare en commun : Felletin (23) Gare PANG (Point d'Arrêt Non Géré) depuis 1979, le bâtiment est acheté par un acteur privé en 2018. Après avoir été accompagnés par la Coopérative tiers-lieu(x), aujourd'hui la gare est un espace tiers-lieu qui compte deux salariées. C'est un espace de rencontres, d'échanges pour les habitants et de découverte artistique et culturelle.</p>  <p><i>(source images : Région Nouvelle-Aquitaine, crédits photo de la gare : William Windrestin)</i></p>

Méthode par sous-actions	<ol style="list-style-type: none">1. Installer une activité : https://placedelagare.sncf/deux-sevres-79/gare-mauze-sur-le-mignon-156.html Gare et Connexion doit mettre en ligne sur leur site la Gare de Mauzé-sur-le-Mignon, la commune communiquera sur cette opportunité et les porteurs de projet devront rédiger un dossier de candidature.2. Installer une seconde activité : Voir évolutions avec la SNCF3. Établir un partenariat avec la SNCF et la Région - créer des outils de suivi.4. Requalifier la rue de la gare- Après une étude programmatique (?), lancer une étude de maîtrise d'oeuvre après avoir un plan géomètre, analyse des réseaux existants et "maîtrise" du foncier y compris celui des partenaires5. Évaluer les capacités d'évolutions en allant s'inspirer d'autres gares dans des communes rurales à proximité, estimer les besoins, sonder les attentes, scruter avec attention le patrimoine bâti, techniques...
--------------------------	---



Le plan d'aménagement spatialisé ci-dessus illustre, dans le contexte actuel et sans modifications des limites, une façon d'intégrer 32 places de stationnement et une vingtaine de places pour deux roues tout en gardant un parvis simple et dégagé de véhicules, ainsi qu'une intégration paysagère des stationnements. Les places de parking en pavés béton perméable et les voiries en enrobé grenailé, laisse le parvis en béton désactivé libre et invite à un usage partagé de cet espace en attendant un réaménagement éventuel plus important à long terme. Le bus illustré près du transformateur est une simple supposition, car le rayon de braquage est plutôt limité. Dès lors, des essais doivent être menés sur place en lien avec le modèle de bus et l'expérience du chauffeur. Le retournement est cependant envisageable sans beaucoup d'investissement (reprise chaussée). Un seul bus peut néanmoins stationner.

FICHE ACTION N° 1.2

Aménager la place de l'Eglise

Orientation stratégique	FAIRE REVIVRE LE CENTRE BOURG
Action nom	Aménager la place de l'Eglise
Action n°	1.2
Statut	Validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon
Description de l'action	La place de l'Eglise est perçue comme trop minérale, peu active, malgré son positionnement stratégique. Elle n'a pas de statut clair hormis le stationnement qui y est prévu. Son potentiel de place publique et la mise en valeur de l'église et des commerces alentours est à amorcer.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> → Repositionner le marché → Végétalisation / désimperméabilisation → Mettre en valeur l'église (parvis) → Insuffler de nouveaux usages (mobilités douces, loisirs et détente) → Réduire le nombre, voire supprimer, les stationnements sur la place (déplacement)
Sous actions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Supprimer la circulation motorisée sur la portion rue René Caillié (voir plan en annexe) et l'intégrer au parvis 2. Tester/temporiser l'aménagement durable de la place <ol style="list-style-type: none"> 2.1. Méthode 1: Concerter et préfigurer AMO/MOE 2.2. Méthode 2: Concours d'idées d'aménagement 3. Renforcer les connexions au réseau de mobilités douces (stationnement de vélo) 4. Aménager durablement la place et renforcer les connexions avec la place de la Corne, champ de Foire, parvis de l'hôtel de Ville, jardin sous parking de la Boule d'or 5. Déposer une candidature pour un financement participatif avec la Fondation du Patrimoine pour la mise en valeur de l'église St-Pierre
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ● Fondation du Patrimoine ● Services techniques municipaux et aggro. ● CAUE 79 ● ID79 ● Les écoles (pédagogie autour de la désimperméabilisation et végétalisation)
Dépenses prévisionnelles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Supprimer la circulation motorisée : 3K€ (bloc de pierre) à 20K€ (bacs plantés) 2. Tester/temporiser l'aménagement durable : 20 à 50K€ (Préfiguration et mission d'AMO/MOE urbanisme transitoire incluse) 3. Renforcer les connexions au réseau de mobilités douces : Parking vélo (2 x 10 arceaux vélos) - 7K€ 4. Aménager durablement la place et renforcer les connexions :

	Aménagement de la place "5440m ² " - 400-800k€ 5. Déposer une candidature pour un financement participatif : Levée de fonds escomptée : 50K€
Aides et subventions mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Être accompagné en amont de projets de construction, architecture, urbanisme, énergie, paysage et environnement et culture • Restaurer les monuments historiques <p>DETR</p>
Calendrier	<ol style="list-style-type: none"> 1. Supprimer la circulation motorisée : septembre 2023 - lancement de la consultation AMO/MOE (concertation et conception) 1er trimestre 2024 2. Tester/temporiser l'aménagement durable : printemps 2024 préfiguration (urbanisme transitoire) 3. Renforcer les connexions au réseau de mobilités douces : été 2024 inauguration de la place (urbanisme transitoire) 4. Aménager durablement la place et renforcer les connexions : Lancement de la consultation MOE aménagement durable du parvis et de la place de l'église St-Pierre - au plus tôt 2026 5. Déposer une candidature pour un financement participatif : 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> - CRTE "la lutte contre les îlots de chaleur" "une politique ambitieuse de végétalisation" - Projet de Territoire : "Promouvoir et valoriser la richesse patrimoniale du territoire communautaire"
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du coefficient de perméabilité des sols • Nombre de stationnements sur la place et déplacés • Relevé avant/après des températures sur la place • Enquête de satisfaction auprès des citoyens et consommateurs et commerçants du marché
Conséquence sur la fonction de centralité	Action permettant de renforcer le caractère piétonnier du centre bourg et d'améliorer la qualité et le cadre de vie des usagers piétons et modes doux. Réappropriation de l'espace public et signal clair à l'automobile qui doit occuper des espaces proches des commerces sans prendre la place du piéton et empêcher la mise en valeur du patrimoine.
Annexes	Aménagement Place de l'Eglise, Sucy-en-Brie (94)



(Source : Ville de Sucy)

Désimperméabilisation de la place de la mairie, Valderiès (81)



(Source : Envirobat Occitanie)

Aménagement de la Traverse et de la Place de l'église, Thuret (63)



(Source : LMP Paysagiste Clermont-Ferrand)



(Source : square Wörgl autriche Leeb DnD Landschaftsplanung)

Méthode

1. **Supprimer la circulation motorisée** : Balisage - tracé au sol - signalétique routière + pédagogique par anticipation et pendant les premiers mois
2. **Tester/temporiser l'aménagement durable** : Organiser des ateliers de concertation/co-conception, utiliser le principe d'urbanisme transitoire pour préfigurer les aménagements
3. **Renforcer les connexions au réseau de mobilités douces** : Renforcer les connexions avec le réseau de mobilités douces (stationnement de vélo)
4. **Aménager durablement la place et renforcer les connexions** : Tracés au sol, matérialité, cohérence paysagère, traitement du stationnement
5. **Déposer une candidature pour un financement participatif** : Organiser un concours en partenariat avec une école de paysage ou appel à idées (étudiants/jeunes professionnels)

Contact

Fondation du patrimoine
CAUE



L'aménagement de la place de l'église illustré ci-dessus est une simple faisabilité hypothétique pour appréhender la réorganisation potentielle des flux (fermeture du haut de la rue René Caillié) et la redistribution des stationnements (environ 60 places) de la place vers les abords du Champ de Foire (rues Gustave Savary et Claude Durand, > 60 places). L'espace est largement désimperméabilisé, rendu au piéton et à la détente. Il met en valeur les commerces et activités vers les façades actives existantes ou potentielles. Il met en valeur l'église et articule les polarités que sont la Mairie, l'église, le Champ de Foire et les commerces.

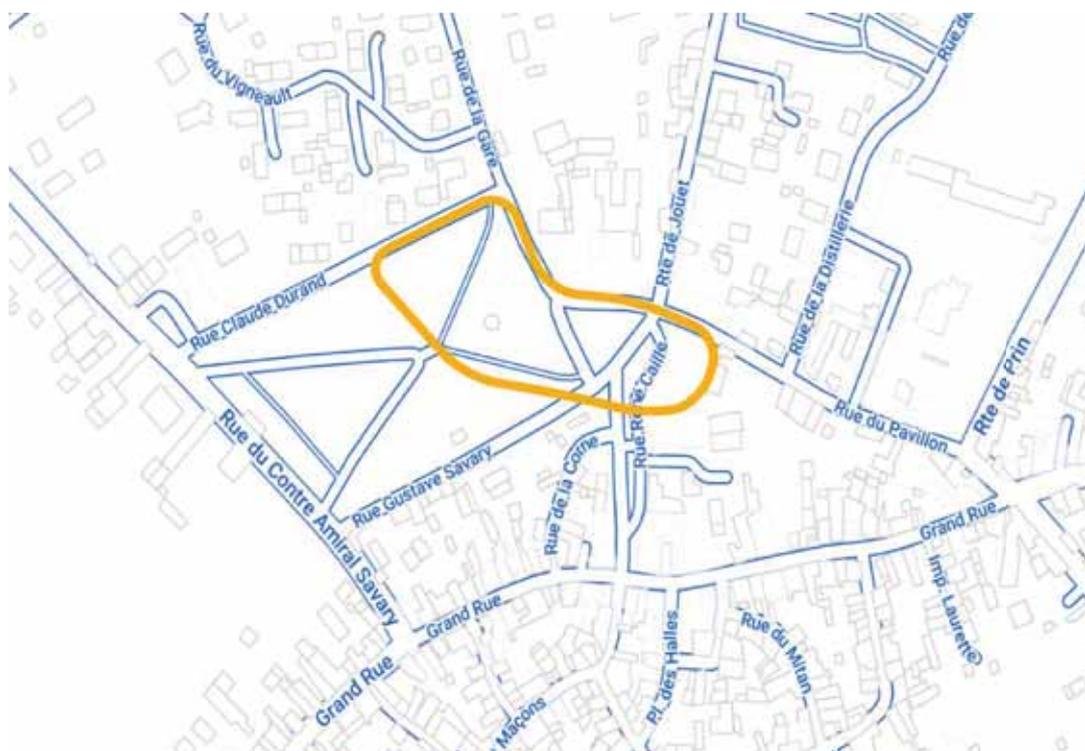
FICHE ACTION N° 1.3

Repenser le marché

Orientation stratégique	FAIRE REVIVRE LE CENTRE BOURG
Action nom	Repenser le marché
Action n°	1.3
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon
Description de l'action	Le marché est installé place de l'église et sa forme organique ne participe pas à la mise en valeur ni à la lisibilité des commerces. Parallèlement, l'absence d'arbre ou d'ombre et le revêtement noir participent à une ambiance pénible lors de fortes chaleurs. La proximité des voiries est un atout et une contrainte à la fois puisqu'elle ne permet pas d'appréhender facilement les contours du marché et ne favorise pas la sécurité notamment pour les plus jeunes ou les PMR
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> → Améliorer l'accessibilité et préserver sa visibilité → Améliorer le cadre de vie et la qualité esthétique du marché → Maintenir l'installation / désinstallation confortable des commerçants → Permettre l'augmentation du nombre de commerçants de manière aisée et fonctionnelle → Adapter le marché à la foire mensuelle et autres événements ayant lieu sur le même secteur → Mettre en valeur les productions locales → Maintenir le nombre et la proximité des places de stationnement pour les clients (PMR et vélo notamment)
Sous actions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Actualiser la faisabilité d'un déplacement (haut du Champ de Foire) et concertation avec les commerçants 2. Lancer une mission de maîtrise d'oeuvre d'un aménagement en haut du Champ de Foire 3. Animer le marché en valorisant le kiosque (musique le premier samedi du mois...)

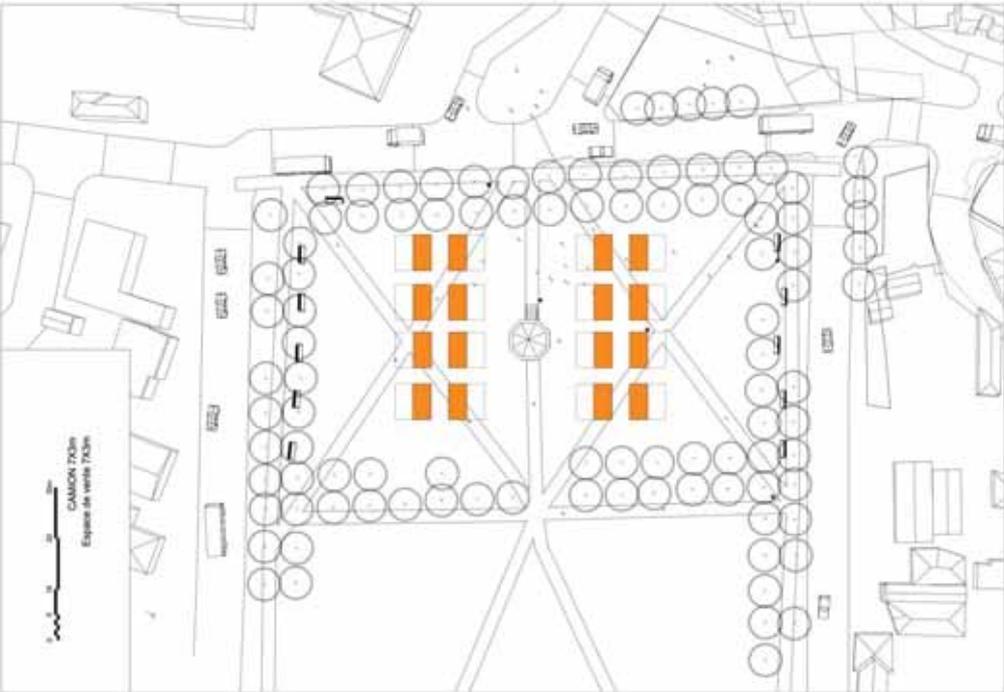
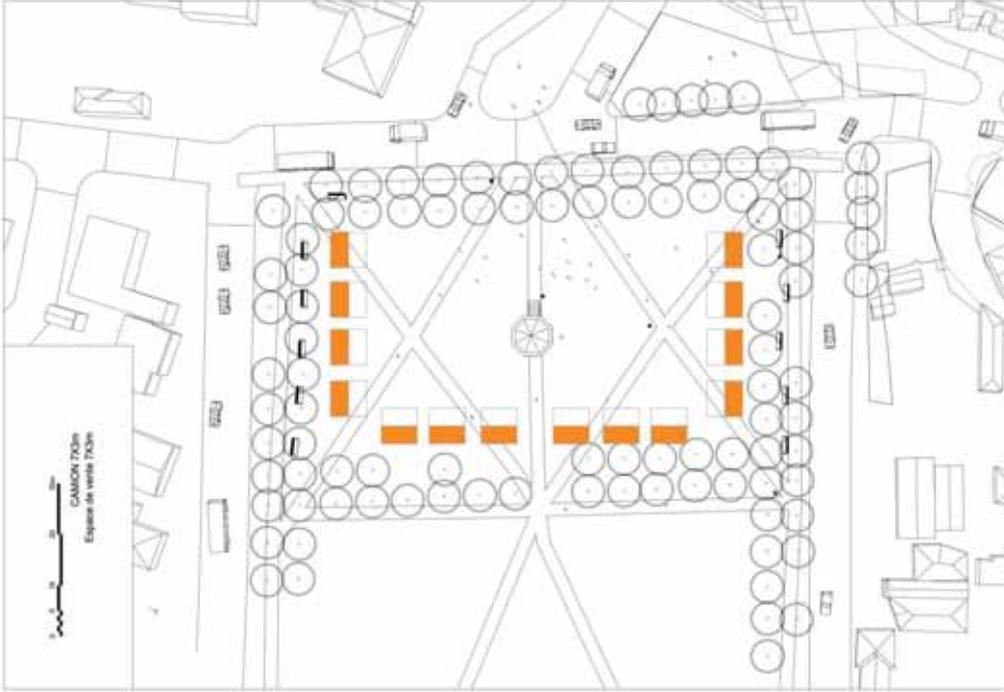
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Identification AMO et financement : ANCT - Commerçants du marché à inclure - CCI/CMA - CAUE 79 - PNR Marais Poitevin
Dépenses prévisionnelles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Actualiser la faisabilité d'un déplacement : Mission de conseil global (faisabilité technique): 5K€ 2. Lancer une mission de maîtrise d'oeuvre : mission MOE: 10-20k€ + Aménager : le haut du Champ de Foire : 200-300K€ 3. Communiquer, signaler et animer : 2-4K€/an
Aides et subventions mobilisables	
Calendrier	<ol style="list-style-type: none"> 1. Consultation des commerçants non sédentaires : 2023 Actualiser la faisabilité d'un déplacement : Mission AMO : printemps 2024 2. Lancer une mission de maîtrise d'oeuvre : Mission MOE: Automne 2024 Aménager le haut du Champ de Foire : 2025 3. Communiquer, signaler et animer : saison 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> - CRTE et PAT : "rapprocher offre et demande" "rendre visible les filières et les produits locaux auprès des consommateurs" "construire des relations économiques pérennes entre l'offre et la demande" - DAAC : "Améliorer la fonctionnalité et la qualité paysagère des pôles commerciaux" - Projet de Territoire : "Valoriser les fonctions de centralité)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Surface végétalisée autour du marché ● Température enregistrée à 12h sur le marché comparaison avec l'année précédente. ● Questionnaire de satisfaction des commerçants du marché ● Questionnaire de satisfaction pour les usagers du marché ● Nombre d'événements annuels sur la Place du Marché.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le renforcement du marché est un enjeu majeur. C'est le poumon économique du centre bourg avec la Grand rue et la moyenne surface. Il rayonne largement sur le territoire et peut contribuer facilement à la mise en valeur du patrimoine et vice-versa. Le marché optimisé aide à structurer la centralité, à repenser les</p>

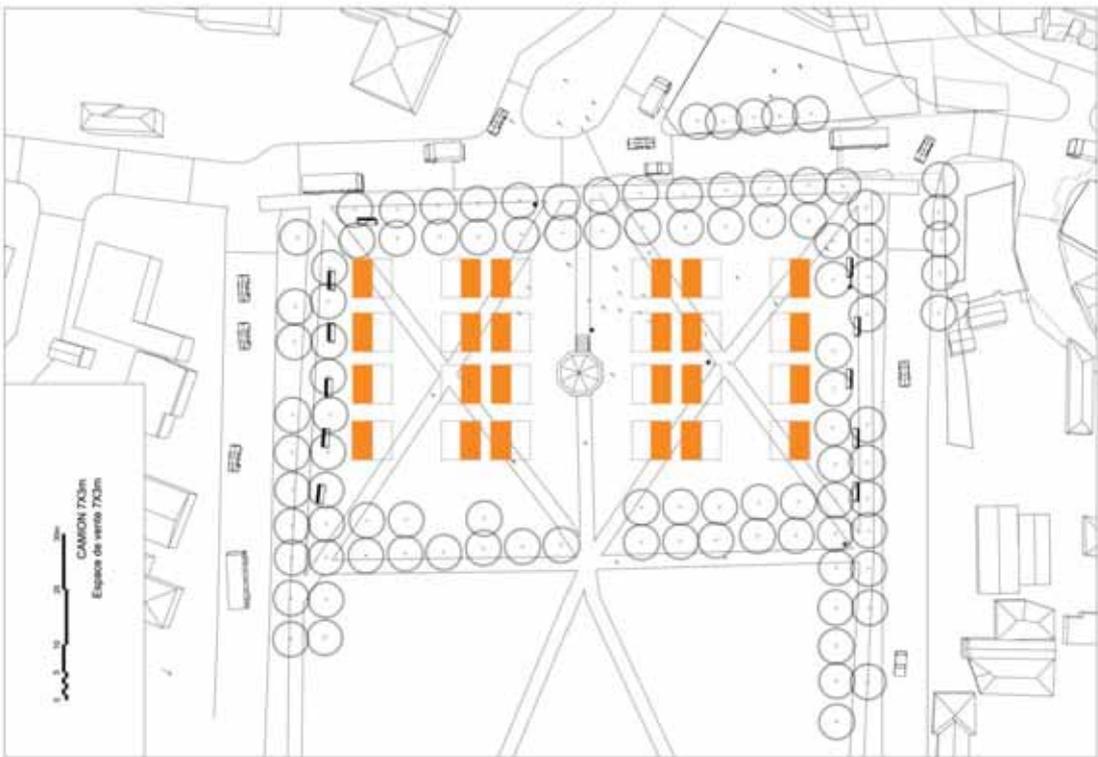
	espaces autour et à retrouver une cohérence d'ensemble dans un plan largement perturbé par la place de l'automobile et la non qualification des espaces publics
Annexes	Propositions de disposition du marché en haut du Champ de Foire
Méthode	<ol style="list-style-type: none"> 1. Actualiser la faisabilité d'un déplacement : Etude paysagère sur les modalités de remplacement du marché (et concertation CAUE 79, ABF, commerçants) 2. Lancer une mission de maîtrise d'oeuvre par un appel d'offre ou une commande directe (<45K€) 3. Animer : En concertation avec le tissu associatif, les groupes de musique locaux



A partir des échanges réalisés lors des ateliers et concertations, nous avons évoqué la possibilité de déplacer le marché en haut du Champ de Foire, comme cela a déjà été expérimenté avec un bilan plutôt positif, puisque le point de défaut principalement identifié était la qualité du sol (mélange terre-pierre) qui n'était pas confortable et fonctionnel.

Les simulations qui suivent sont donc des supports d'échanges qui permettent d'appréhender la disposition sans tenir compte des réseaux existants mais en se focalisant sur l'espace créé et le nombre de commerçants potentiels. En orange, l'emplacement du véhicule (arrière du point de vente) et le rectangle devant correspond à l'étal (parasol, file d'attente, étal) de façon confortable (7x3m pour chacun) soit le devant du point de vente. Il est important de prendre cet aspect en compte. L'arrière d'un point de vente (véhicule ou arrière d'étal) étant souvent une arrière scène à habiller. D'où la proposition "dos à dos" ou en U ouvert vers le kiosque. La proposition en croix, qui reprend les allées existantes étant certainement la moins efficace, tant sur le plan spatial que esthétique et fonctionnel. Ces tracés en croix, le temps du marché n'ayant pas de raison d'être soulignés par l'implantation. Le travail principal reste donc à choisir ou à tester une ou plusieurs implantations et à retravailler le revêtement, idéalement perméable mais surtout confortable pour les usagers et les commerçants (avec une structure permettant d'accueillir des événements ponctuels lourds et sollicitant mécaniquement).





FICHE ACTION N° 1.4

Aménagement espace Birocheau - projet participatif

Orientation stratégique	FAIRE REVIVRE LE CENTRE BOURG
Action nom	Aménagement espace Birocheau - projet participatif
Action n°	1.4
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon
Description de l'action	<p>La maison Birocheau est un espace en voie de mutation qui offre des possibilités intéressantes de réflexion sur la mutation du tissu urbain. Elle se situe sur la Grand Rue et offre plusieurs possibilités d'aménagements.</p> <p>Cet espace vert pourra être une porte d'entrée, via la rue du Doué, sur les cheminements doux et l'Espace du Mignon</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> → Améliorer la visibilité → Améliorer le cadre de vie → Donner un espace public animé → Augmenter la perméabilité et la fraîcheur en centre-bourg
Sous actions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Achat et rétrocession d'une partie de la parcelle 2. Etablir un programme en lien avec l'espace de restauration en vis à vis 3. Démolir et récupérer les matériaux issus de la démolition et préserver un mur pour laisser une trace de l'histoire 4. Conception et aménagement de l'espace
Partenaires	<p>Technique et ingénierie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Conception de l'espace : BET paysage et conception ● Réemploi des matériaux : BET réemploi (Bellastock, etc.) ● Conservation et travail de mémoire : Historien/Architecte <p>Financeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Niort Agglo ● Région NA ● Fondation du Patrimoine ● Services techniques municipaux et agglo. ● CAUE 79 ● ID79 ● Les écoles (pédagogie autour de la désimperméabilisation et végétalisation)
Calendrier	<ol style="list-style-type: none"> 1. Achat et rétrocession d'une partie de la parcelle : 2^{ème} trimestre 2023 2. Etablir un programme en lien avec l'espace de restauration : 1^{er} trimestre 2024 3. Démolir et récupérer les matériaux : 3^{ème} trimestre 2024 4. Conception et aménagement : 4^{ème} trim. 2024

Dépenses prévisionnelles	Achat de la parcelle+maison : Achat 50k€ Revente d'une partie de la parcelle : 20k€ Travaux de démolition de la maison et d'aménagement: 30-50K€
Aides et subventions mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Financer des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la renaturation des villes et des villages • Développer la nature en ville
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> - SCOT (PADD) : "Préférer le renouvellement urbain; la réutilisation des friches et la remise sur le marché des logements vacants pour limiter la consommation foncière" - SCoT (DOO) : "La réutilisation du bâti existant sera privilégiée avant l'édification d'un nouveau bâtiment." "la promotion des îlots de fraîcheur et la limitation des îlots de chaleur ainsi qu'à la réduction de leurs impacts auprès des populations" - PCAET : "la lutte contre les îlots de chaleur" "la végétalisation des opérations et de nos ensembles urbains"
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Relevés de températures avant et après l'opération. • Relevés de flux de personnes, observation des activités qui s'y développent : les habitants investissent l'espace libéré ? • Adéquation entre la conservation d'une partie du bâti et le développement de nouveaux usages?
Conséquence sur la fonction de centralité	Le renforcement de la qualité architecturale et urbaine de la Grand Rue fait partie des actions permettant de diversifier ces usages, apporter une dynamique nouvelle et une porosité intéressante pour inviter à la détente et à la consommation sur place.
Annexes	Emplacement de la parcelle

FICHE ACTION N° 1.5

Définir une stratégie immobilière répondant aux besoins de la population et aux contraintes budgétaires

Orientation stratégique	FAIRE REVIVRE LE CENTRE BOURG
Action nom	Définir une stratégie immobilière répondant aux besoins de la population et aux contraintes budgétaires
Action n°	1.5
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Mauzé sur le Mignon
Description de l'action	<p>La Commune est propriétaire d'un certain nombre de bâtiments municipaux. Les usagers de ces bâtiments font régulièrement part de remarques quant à l'inéquation entre l'usage qu'ils en font et les qualités des bâtiments : vétusté, sous-dimensionnement, saturation des créneaux d'utilisation.</p> <p>La Commune a fait inscrire dans le prochain PLU id une réserve foncière, sur une parcelle communale, pour construire un équipement à vocation mixte, sportive et culturelle.</p> <p>En 2022, la Commune a fait appel au cabinet SEGAT, via le marché à bon de commande de la Banque des Territoires, pour réaliser un schéma directeur immobilier.</p> <p>L'objectif était d'une part de faire un état des lieux d'une partie du patrimoine bâti de la commune, et d'autre part d'envisager une stratégie permettant d'évoluer dans les prochaines années afin de répondre aux attentes des habitants et usagers des équipements publics, et notamment aider au dimensionnement du futur équipement.</p> <p>L'étude a produit deux scénarios modulant le nombre de reventes de bâtiments publics et en conséquence le nombre d'activités à intégrer dans le programme du futur équipement sportif et culturel.</p> <p>Il conviendra en 2023 de réunir les différentes parties prenantes pour affiner les besoins en mètres carrés et échanger sur les possibles nouvelles répartitions au sein de la commune.</p> <p>Il sera également possible de solliciter la Banque des Territoires pour obtenir des estimations budgétaires sur chacun des scénarios pour faciliter la prise de décisions.</p> <p>Certains éléments sont communs aux deux scénarios et pourront être mis en œuvre dès 2023.</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> Formaliser d'ici à la fin d'année 2023 un scénario à mettre en œuvre ces prochaines années de rénovation bâtementaires et énergétiques Ventes immobilières et construction d'équipements
Sous-actions	<ol style="list-style-type: none"> Lancement du volet "estimation budgétaire" de l'étude Choix d'un scénario pour la commune

	<p>3. Réalisation d'un audit énergétique et estimation des coûts de fonctionnement</p> <p>4. Mise en œuvre du scénario</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ● Commune de Mauzé-sur-le-Mignon ● Services techniques et directions métiers concernés (sport/culture/éducation) ● Banque des Territoires ● CRER
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Sollicitation du Marché à Bon de Commande de la Banque des Territoires pour obtenir des estimations budgétaires pour les travaux de rénovations à réaliser, les constructions et les possibles cessions.</p> <p>Audit énergétique réalisé en interne.</p> <p>Dépenses de mise en œuvre du scénario :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déplacement de France Services dans un pôle social : 60k€ - Travaux de réhabilitation du gymnase : 180k€ (ouvrants et sol)
Aides et subventions mobilisables	<p>L'étude complémentaire serait financée par la Banque des Territoires.</p> <p>Les travaux du gymnase peuvent être cofinancés par le volet territorial du FEDER</p> <p>Rénovation énergétique globale, performante et bas carbone des bâtiments tertiaires publics</p> <p>DETR</p>
Calendrier	<p>Etude "estimation budgétaire" à lancer au 2^{ème} trimestre 2023</p> <p>Réalisation des audits énergétiques : courant 2023</p> <p>Formalisation d'un scénario au 31 décembre 2023</p> <p>Mise en œuvre du scénario : premiers travaux 2^{ème} semestre 2023</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> - SCoT (DOO) : " Soutenir et développer la réhabilitation du parc ancien (public et privé) favorable à l'environnement et à la santé" - SCoT : "ACTION 3.4 : Création d'un cluster territorial de rénovation exemplaire des bâtiments publics de Niort Agglo et ses communes" - Projet de territoire : "proposer un modèle de développement économe en énergie, en développant les filières de la rénovation énergétique performante et les formes de production d'énergie à partir de ressources renouvelables"
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Accord entre les parties prenantes sur un scénario formalisant la stratégie foncière et immobilière qu'adoptera la commune.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Les équipements publics sont utilisés par les habitants de la commune mais aussi très largement par ceux des communes alentour dans le cadre des activités sportives, associatives et culturelles.</p> <p>L'amélioration des équipements permettra d'accueillir les usagers dans de meilleures conditions et d'augmenter les possibilités d'événements qui pourront se tenir dans la commune : entraînements et compétitions sportives et événements culturels. Ceci participant à son attractivité.</p>
Annexes	<p><i>Voir Rapport SEGAT 2023</i></p>

FICHE ACTION N° 1.6

Animer et suivre le Programme d'Intérêt Général en faveur du logement

Orientation stratégique	Faire revivre le centre-bourg
Action nom	Animer et suivre le Programme d'Intérêt Général en faveur du logement
Action n°	1.6
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération du Niortais Commune de Mauzé-sur-le-Mignon
Description de l'action	<p>De 2016 à 2022, la Commune de Mauzé-sur-le-Mignon était engagée dans une OPAH-RU. Elle poursuit son action à travers le Programme d'Intérêt Général (PIG) de la Communauté d'Agglomération du Niortais qui débutera le 1^{er} juin 2023 et prendra fin le 31 mai 2028.</p> <p>Pour renforcer l'impact de ce programme, la commune prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de cofinancer la rénovation de 10 logements locatifs conventionnés à hauteur de 5% du montant des travaux plafonné - d'ajouter un "coup de pouce" de 1500€ pour tout ravalement de façade lié à un dossier financé par l'ANAH - d'organiser un salon de l'habitat pour faire connaître aux Mauzéens et habitants alentour les aides disponibles pour rénover leurs logements
Objectifs	<p>La mise en œuvre du PIG permettra de répondre aux enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre l'habitat indigne, - Lutter contre la précarité énergétique, - Développer une offre locative abordable et de qualité.
Sous-actions	<p>Pour ce faire, le PIG de la CAN comportera plusieurs volets d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accompagnement et les aides incitatives aux propriétaires occupants et bailleurs pour la réalisation de travaux ; - L'animation du partenariat local mobilisé pour la lutte contre l'habitat indigne ; - La mise en œuvre d'une animation renforcée de propriétaires de biens vacants, notamment la commune de Mauzé-sur-le-Mignon ; - La mise en place d'un accompagnement de proximité des communes de la CAN sur les problématiques liées à l'habitat privé ancien ;
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ● Communauté d'Agglomération du Niortais ● ANAH/Etat ● Commune de Mauzé-sur-le-Mignon

Dépenses prévisionnelles	<p>La Communauté d'Agglomération du Niortais aide à hauteur de 15% les travaux de réhabilitation.</p> <p>Mauzé-sur-le-Mignon : Cofinancement de travaux de réhabilitation de 10 logements à hauteur de 5%, dans la limite de 4300€ maximum par logement et jusqu'à 10 "coups de pouce" de 1500€ pour des dossiers financés par l'ANAH.</p>	
Plan de financement prévisionnel		De 2023 à 2028
	Cofinancement de la commune	<p>Jusqu'à 43 000€ si 10 logements sont rénovés</p> <p>Jusqu'à 15 000€ supplémentaires pour les ravalements de façades</p>
	Cofinancement de la Communauté d'Agglomération du Niortais	Jusqu'à 120 000€ si 10 logements sont rénovés.
	<p>Les cofinancements seront versés à chaque propriétaire une fois les travaux réalisés.</p>	
Calendrier	<p>Le PIG entre en vigueur le 1^{er} juin 2023 pour une durée de 5 ans. Il est prévu l'organisation d'un salon d'information sur les financements en matière d'habitat au 4^{ème} trimestre 2023.</p>	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>En lien avec une convention OPAH RU 2016-2022 sur le centre ancien de Niort</p>	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de logements réhabilités</p> <p>Nombre de façades ravalées</p>	
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La majorité des logements vacants de la commune se situe dans le centre-bourg. Cette opération permet d'améliorer la qualité des logements et d'en mettre de nouveaux sur le marché de la location.</p> <p>Le renforcement du nombre d'habitants en cœur de bourg contribue à la dynamique commerciale.</p> <p>La rénovation de façades permet d'améliorer la qualité visuelle des rues.</p>	
Annexes		

FICHE ACTION N° 1.7

Accompagner le déplacement de la centralité commerciale et assurer le maintien du tissu économique

Orientation stratégique	Faire revivre le centre-bourg
Action nom	Accompagner le déplacement de la centralité commerciale et assurer le maintien du tissu économique
Action n°	1.7
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon Communauté d'Agglomération du Niortais
Description de l'action	<p>Historiquement les commerces de la commune étaient majoritairement situés le long de la Grand Rue. Du fait des mutations de certains locaux commerciaux en habitation ces dernières années, du déplacement d'autres commerces rue du Pavillon (proximité de la mairie, de l'église et du marché), du désir d'autres encore de se déplacer, une réflexion sur une nouvelle centralité devient inévitable.</p> <p>L'arrivée en 2022 de brocanteurs a comblé les vides laissés par les déplacements évoqués.</p> <p>Les commerces se concentrent désormais principalement à proximité de la rue René Caillié, ainsi que sur le front commercial créé il y a une dizaine d'années rue du Pavillon. La commune bénéficie d'un supermarché de 2500m² à proximité immédiate du centre-bourg qui complète l'offre commerciale.</p> <p>En lien avec l'aménagement de la place de l'église, des locaux commerciaux pourraient se créer à proximité, rue Gustave Savary. De même l'ancienne perception située à côté de l'église accueillerait prochainement une boulangerie.</p> <p>Il convient d'accompagner ce transfert de centralité pour s'assurer que les intérêts de tous soient pris en compte : commerçants, clients, usagers des espaces, riverains ...</p> <p>Les commerçants interrogés dans le cadre du Schéma global de revitalisation mettent en avant le besoin d'un magasin de producteurs et d'une boutique de créateurs pour renforcer la diversité commerciale.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et développer la diversité des commerces et services sur la commune - Permettre la création de cellules commerciales et l'installation de nouveaux commerces - Attirer un restaurateur - Accompagner le développement des activités de brocantes

Sous-action	<ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer un échange avec les commerçants, les chambres consulaires et les services de l'Agglo 2. Mettre à jour de façon continue le SIG de Niort Agglo pour suivre l'usage des locaux commerciaux 3. Favoriser l'arrivée d'un restaurateur 4. Conforter le partenariat commerces - Camping-car Park 5. Favoriser l'installation d'une boutique de créateurs 6. Favoriser l'installation d'un magasin de producteurs
Partenaires	Communauté d'Agglomération du Niortais SEMIE CCI / CMA Associations professionnelles Commune de Mauzé-sur-le-Mignon
Dépenses prévisionnel	/
Plan de financement prévisionnel	/
Calendrier	<ol style="list-style-type: none"> 1. 2ème trimestre 2023 : rencontrer les commerçants de la commune 2. / 3. Ouverture d'un restaurant en 2024 4. Mise à jour des offres commerciales Camping-Car Park annuellement au printemps 5. En fonction des opportunités de locaux commerciaux et le souhait des porteurs de projets : 1er semestre 2024 6. En fonction des opportunités de locaux commerciaux et le souhait des porteurs de projets : 1er semestre 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de Développement du Niortais-Haut-Val-de-Sèvre : "conduire des actions de revitalisation des centres-bourgs, sujets à une forte vacance commerciale et résidentielle" - SCoT (PADD) : "Affirmer le rôle de proximité des centres-bourgs par des services innovants et adaptés" - SCoT (DOO) : "Le développement des centres-bourgs en matière d'équipements et de services, en complémentarité du réseau des communes d'équilibre, sera accompagné. Il conviendra de configurer et organiser l'aménagement des centres-bourgs et centres-villes pour tous les publics, dans un objectif de fluidité des circulations et des accès aux équipements et services publics, mais aussi pour les lieux de vie (commerces, lieux d'animation, lieux de nature et de loisirs)."
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de cellules commerciales créées Evolution de la vacance commerciale Diversité des commerces présents sur la commune Pérennité des commerces
Conséquence sur la fonction de centralité	Les commerces sont une des raisons de se déplacer dans le centre-bourg de la commune, leur nombre et leur diversité sont autant d'atouts pour l'attractivité. C'est en s'assurant que les cellules commerciales ne deviennent pas vacantes et en offrant la possibilité d'en créer de nouvelles

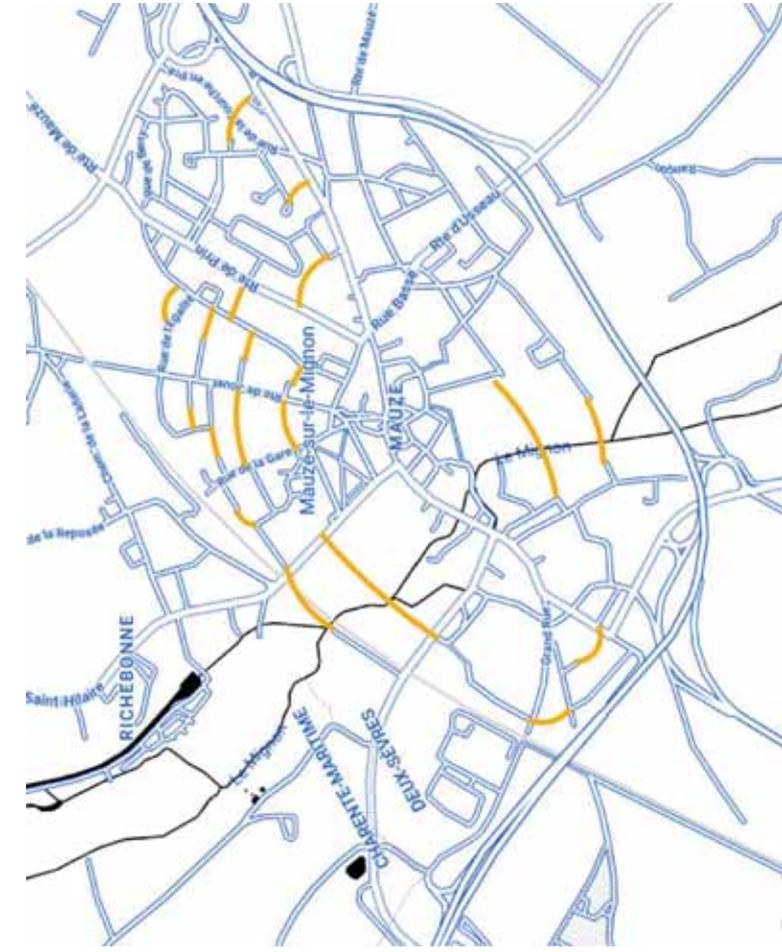
	que Mauzé-sur-le-Mignon renforcera son rôle de centralité pour les communes alentour.
Annexes	 <p>Délimitation de l'espace concerné</p>
Méthode	<ol style="list-style-type: none"> 1. 2. 3. Etude de la SEMIE validant ou non leur projet de rachat par la SEMIE d'une maison qui pourrait être transformée en restaurant, Foncière de redynamisation 4. La commune et Mauzé-actif fera des campagnes de rappel chaque année, de même un bilan sera dressé à l'issue de chaque période touristique pour évaluer l'action. 5. Les porteurs de projets sont identifiés, les aider à trouver un local s'ils/elles souhaitent poursuivre la démarche d'une boutique de créateurs. 6. Rechercher des porteurs de projets, rechercher un local

FICHE ACTION N° 2.1

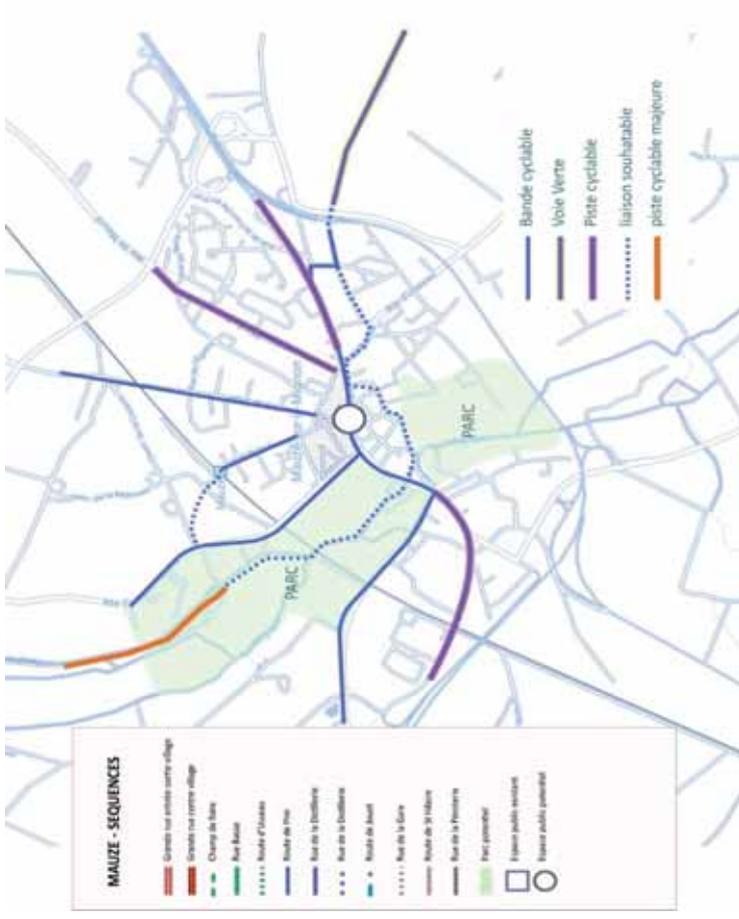
Encourager les mobilités douces

Orientation stratégique	RECONNECTER LES POLARITÉS
Action nom	Encourager les mobilités douces
Action n°	2.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon
Description de l'action	L'organisation des circulations est majoritairement de type radioconcentrique. Il apparaît nécessaire de développer la perméabilité du village pour les circulations douces reliant les axes principaux et permettre de mieux connecter les quartiers entre eux et avec le centre.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> → Mettre en valeur les chemins existants (signalétique et/ou aménagements) → Repérer les chemins potentiels et leurs extensions → Encourager la possibilité d'en créer de nouveaux
Sous actions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Détermination des itinéraires 2. Sécuriser la marche à pied et déplacement à vélo 3. Mettre en valeur et communiquer auprès du public 4. Consolider les connexions (veille foncière et emplacement réservé) 5. Aménager le chemin de halage pour assurer un circuit pédestre et cyclable jusqu'à Bazoin
Partenaires	Communauté d'Agglomération du Niortais Commune de Mauzé Communauté de communes Aunis Atlantique et communes concernées Associations (Marche/vélo) et habitants ID79 IIBSN PNR Marais Poitevin
Dépenses prévisionnelles	<ol style="list-style-type: none"> 1. / 2. Sécuriser : Aménagements 15-40K€ 3. Mettre en valeur les chemins existants : Signalétique 2-4K€ 4. Budget communication et démarche auprès des propriétaires 2-3K€ 5. Chemin de halage 50-75k€
Aides et subventions	Soutenir l'aménagement d'aménagements cyclables sécurisés et lutter contre les discontinuités d'itinéraires Financer les "Sentier de Nature" Soutenir et accompagner les sentiers de découvertes

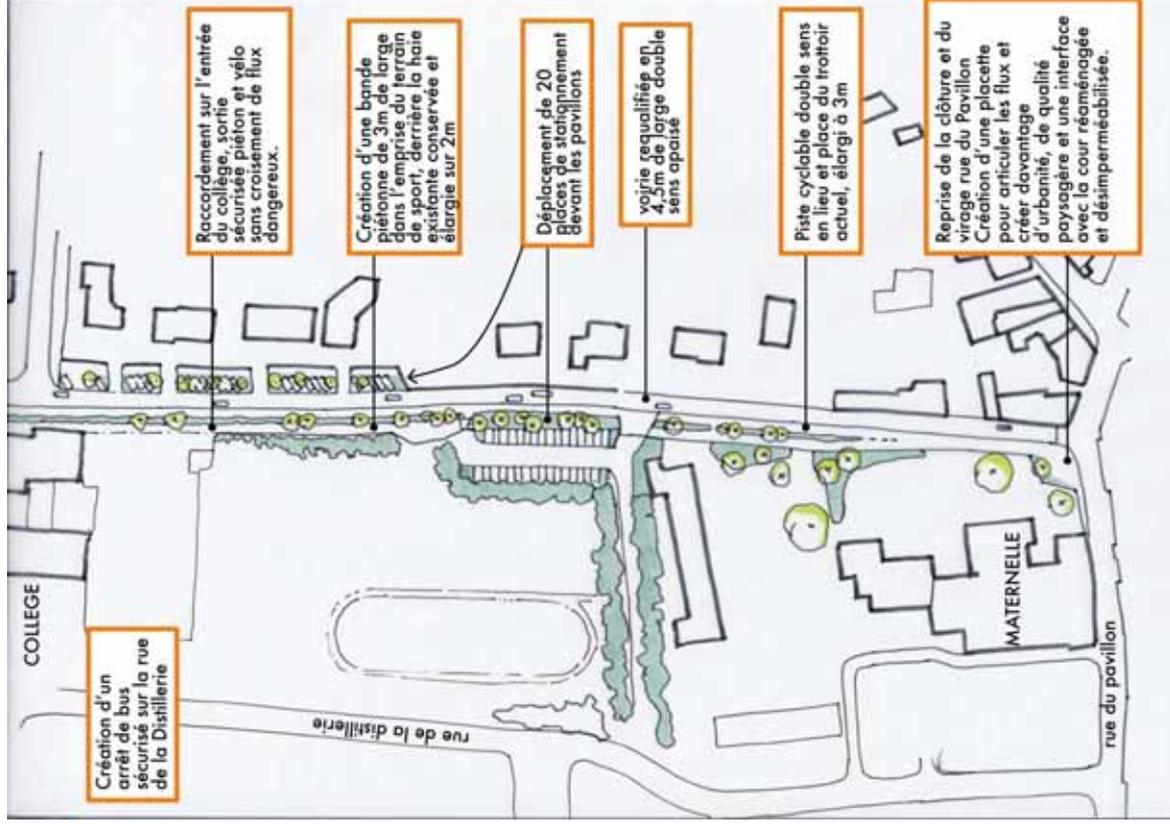
Calendrier	<ol style="list-style-type: none"> 1. Concertation avec les habitants pour une définition au 3^{ème} trimestre 2023 2. 2^{ème} trimestre 2024 3. 2^{ème} trimestre 2024 4. En fonction des opportunités foncières 5. Début 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> - SCoT (DOO) : “les documents d’urbanisme programmeront, à travers les OAP et le règlement, le développement des mobilités et liaisons douces de types pistes et voies cyclables ou piétonnes, au sein de toute nouvelle opération d’aménagement, en lien avec les infrastructures existantes ou à créer.” - Projet de Territoire : “Soutenir les mobilités douces et alternatives (vélo, auto-partage, co-voiturage)” - PCAET : “AXE 2 Vers le développement d’une offre alternative de mobilités à faible émission de gaz à effet de serre” - Les mobilités douces seront intégrées dans le cadre du PLUiD (source : CRTE)
Indicateurs de suivi et d’évaluation	<p>Relevés de comptage du flux de vélo</p> <p>Enquête auprès des habitants sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation des cheminements piétons - Sécurisation des cheminements vélo - Satisfaction globale, y compris des automobilistes
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La sécurisation des cheminements piétons et vélo, la facilitation de son accessibilité et la possibilité d’effectuer des circuits au sein même du centre-bourg de de Mauzé-sur-le-Mignon le rendra convivial et attractif</p>
Annexes	<p>Plan-Schéma de principe “liaisons inter-radiales”</p>



Plan-Schéma de principe "liaisons inter-radiales"



Les plan ci-dessus illustrent bien les radiales qui structurent le village et qui peuvent présenter des profils de voirie différents pour solutionner les mobilités douces. Par exemple, la route de Prin est encouragée au détriment de la rue de la Distillerie pour favoriser les mobilités douces sur l'axe qui dessert les pôles scolaires (voir plan/schéma de réaménagement route de Prin ci-dessous). La rue de la Distillerie est accessible et sécurisée pour les mobilités douces aussi, mais de façon plus modeste pour hiérarchiser les usages et orienter les usagers. Le travail de liaisonnement entre ces radiales est le complément d'action qui rend le tissu urbain plus perméable aux mobilités douces et par conséquent encourage d'autant plus leur appropriation au quotidien.



Route de Prin, l'emprise de la voirie permet sur une longueur significative d'insérer du stationnement en épi (60°) pour permettre de réduire la largeur de la voirie à 4,5m et d'élargir le trottoir actuel à 3m pour en faire une piste cyclable double sens. Le cheminement piéton est alors inséré côté parc sportif, à l'abri de la haie bocagère existante, élargie à l'occasion.

FICHE ACTION N° 2.2

Assurer une extension urbaine à haute valeur ajoutée

Orientation stratégique	RECONNECTER LES POLARITÉS
Action nom	Assurer une extension urbaine à haute valeur ajoutée
Action n°	2.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon
Description de l'action	La future zone à urbaniser (située au Nord-Est de la commune) est peut-être une des dernières de cette taille, il est donc nécessaire d'être vigilant quant à son développement. Entre concertation et anticipation des enjeux, des points de vigilance et des opportunités, cette action vise à préparer au mieux sa future intégration, appropriation et son équilibre financier à minima. L'ensemble des terrains envisagés appartient à la commune.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> → Déterminer et placer les accès (voir OAP en annexe) → Évaluer la densité et les typologies architecturales → Veiller à une intégration équipement/habitat harmonieuse → Arriver à terme à la réalisation d'un véritable nouveau quartier
Sous action	<ol style="list-style-type: none"> 1. Adapter l'offre d'équipement et de service à l'augmentation de la population → salle polyvalente/salle de sport.(lien avec 1.5) 2. Réflexion autour d'une densité acceptable (exposition) 3. Etude de faisabilité urbaine, architecturale et paysagère 4. Appel à projet / concours d'idées
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Citoyens : associations locales • Communauté d'Agglomération du Niortais • Bailleurs sociaux • Opérateurs privés • CAUE 79 • ID79
Dépenses prévisionnelles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Construction d'une salle polyvalente/salle de sport : Variable selon adaptations (suite fiche action 1.5) 2. Réflexion autour d'une densité acceptable (exposition) : gratuit - communication en interne. 3. Etude de faisabilité urbaine, architecturale et paysagère: 10-20K€ 4. Appel à projet / concours d'idées : 10-20K€

Aides et subventions mobilisables	<p><u>Réhabiliter les friches urbaines et reconquérir des emprises foncières pour recomposer le tissu urbain</u></p> <p><u>Financer un projet par un prêt Renouvellement urbain « Petites villes de demain »</u></p> <p><u>Promouvoir le développement urbain intégré des collectivités européennes</u></p> <p><u>Être accompagné en amont de projets de construction, architecture, urbanisme, énergie, paysage et environnement et culture</u></p>
Calendrier	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dimensionnement de l'équipement polyvalent : En cours d'étude - choix en 2024 2. Réflexion autour d'une densité acceptable (exposition): Printemps 2024 3. Etude de faisabilité urbaine, architecturale et paysagère: automne 2024 4. Appel à projet / concours d'idées ... : 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de territoire Agglo : "Mettre en œuvre le Programme Local de l'Habitat, fixer les objectifs à atteindre, et mobiliser les moyens, pour permettre à chacun de se loger sur le territoire dans les meilleures conditions. Cette politique territoriale répond ainsi aux objectifs d'attractivité, d'équilibre territorial et de cohésion sociale" - PLH - SCoT "Développer une politique d'habitat en adéquation avec les besoins" "Favoriser le développement démographique dans les centres" "Promouvoir une urbanisation respectueuse du patrimoine et des paysages" - PLUiD
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Démarche de concertation nécessaire : les préconisations issues de la concertation ont-elles été prises en compte ?</p> <p>En quoi le projet contribue-t-il à l'intérêt commun des Mauzéens ?</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La préparation du déploiement de l'opération d'extension urbaine au nord de la commune vise une parfaite intégration de ce projet au sein des trames urbaines de la commune. Elle doit renforcer le statut de commune centrale sur le territoire.</p>
Annexes	OAP (extrait ci-dessous)

Description de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Densité minimale attendue sur l'espace dédié à l'habitat et si aucune contrainte technique ou naturelle ne l'empêche : 16 log/Ha

Vocation du site :

Le site a vocation à accueillir des logements et des équipements publics. L'OAP intègre l'aménagement de la zone 1AUe dans le cadre d'un aménagement global.

Aménagement :

1/ L'accès principal au secteur de projet se fera par la rue de l'Égalité (1). Cet axe desservira en premier lieu la zone d'équipements, traversera le site jusqu'à la RD101. Un réseau de voies secondaires desservira les différents secteurs habités (2). Des accès mutualisés seront ensuite envisagés afin de desservir des constructions en second rideau. Leur gabarit devra être cohérent avec leur fonction de desserte (largeur de voie faible, etc.). Une voie douce pourra être aménagée en bordure du site (3). Au Nord, un accès piéton jusqu'à la gare pourra être envisagé afin de faciliter les connexions (4).

2/ L'implantation du bâti devra s'adapter à l'environnement (gabarit des constructions, intégration), limiter les vis-à-vis et respecter le profil topographique du site. À l'Est, les maisons d'habitation seront préférentiellement de plain-pied (R) ou en R+1, en individuel, éventuellement mitoyen (5). Au Nord, une opération de logements intermédiaires occupera la zone (6). Au Sud, le secteur pourra accueillir du petit collectif (R+2 max) (7), afin de densifier le secteur à proximité des équipements publics existants ou en projet. Ces derniers prendront place au Sud-Ouest (8) et pourront accueillir des usages sportifs et culturels.

3/ Les espaces plantés existants sous la forme d'ensemble ou de haies seront conservés. L'implantation



de haies au Nord et à l'Est assurera la transition avec la voie ferrée et la route départementale (9).

4/ Une placette pourra être implantée au cœur du secteur afin d'offrir un espace public (10). Dans les secteurs d'habitat individuel, les espaces de stationnement devront être gérés au sein même des parcelles. Des espaces de stationnement mutualisé seront envisagés dans les zones d'habitat collectif et intermédiaire. Le cas échéant, ils devront être plantés et devront y être privilégié un traitement perméable sur minimum 20% de sa surface.

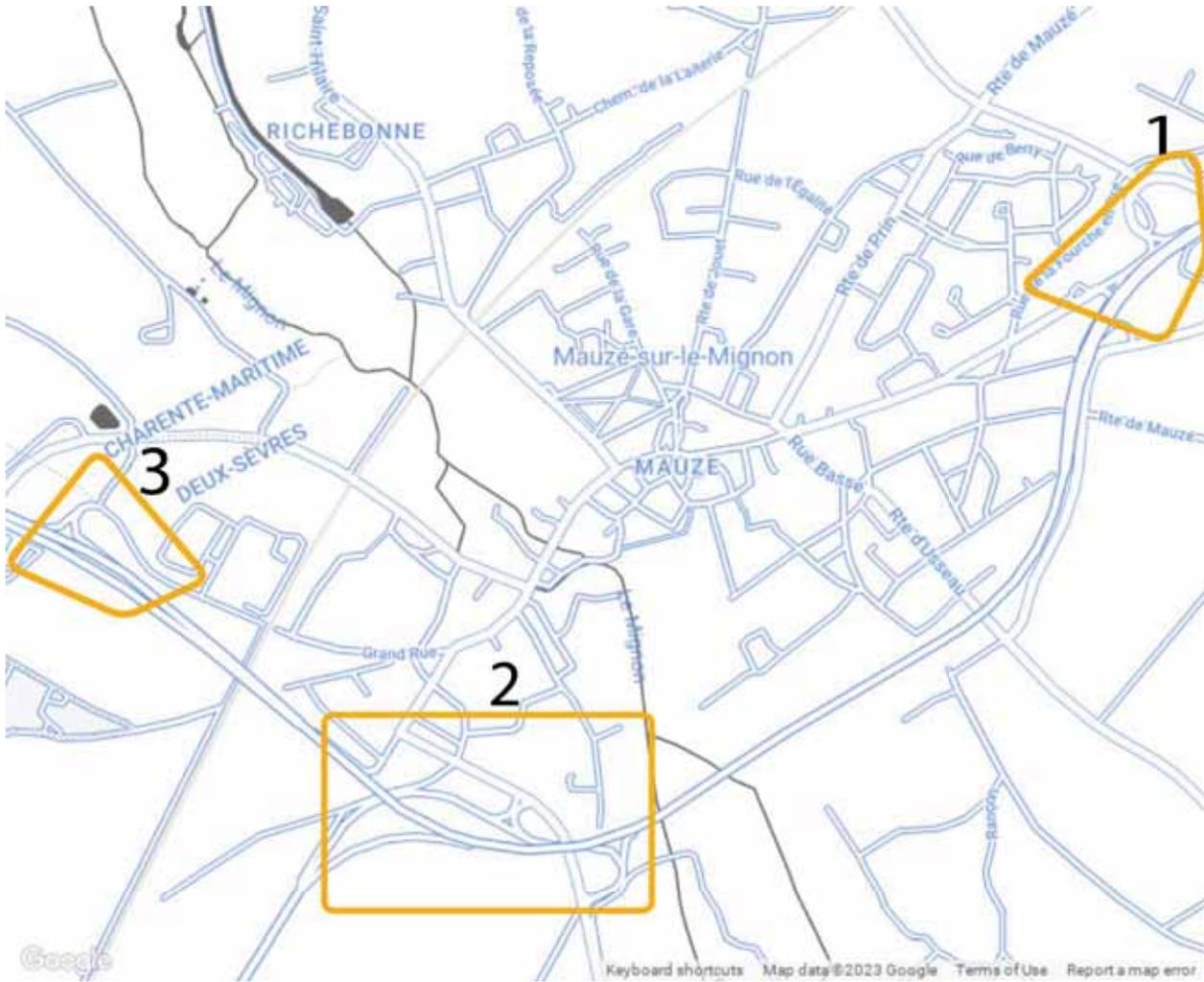
Plan Agglo-PLU-O - (3) -

FICHE ACTION N° 2.3

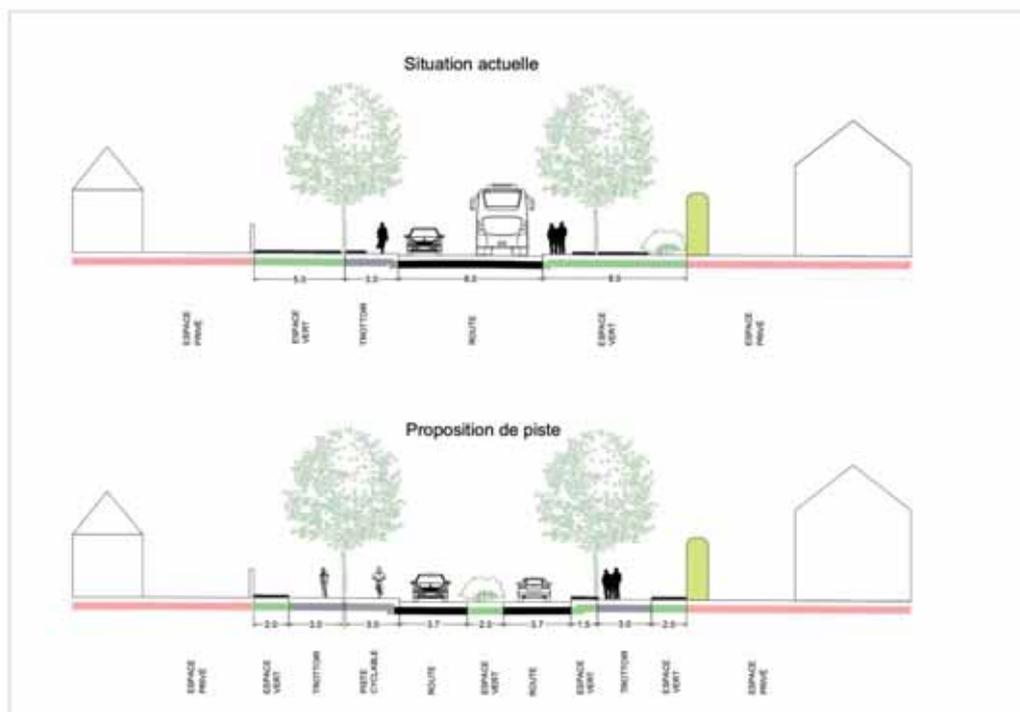
Mettre en valeur les entrées de bourg

Orientation stratégique	RECONNECTER LES POLARITÉS
Action nom	Mettre en valeur les entrées de bourg
Action n°	2.3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon
Description de l'action	Les entrées de bourg nord et sud notamment à partir de la N11 requièrent une attention particulière pour redonner une cohérence paysagère et gérer une transition apaisée entre le paysage routier et le paysage du bourg, à échelle humaine.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> → Prolonger les alignements d'arbres → Créer des noues et espaces verts mettant en valeur les abords → Apaiser la circulation → Aménager des voies cyclables en entrée de bourg
Sous action	<ol style="list-style-type: none"> 1. Végétalisation marquée, pour permettre d'affirmer clairement les entrées du bourg 2. Continuité paysagère qui mène au Marais Poitevin 3. Ralentissement de la circulation par une requalification des voies
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté d'Agglomération du Niortais • CAUE 79 • ID79
Dépenses prévisionnel/définitif	<ol style="list-style-type: none"> 1. Végétalisation marquée: 10-30K€ par entrée 2. Continuité paysagère qui mène au Marais Poitevin: balisage et signalétique: 5-10K€ 3. Requalification des voies: Selon configuration et reprise réseaux
Aides et subventions mobilisables	<u>Distinguer des collectivités qui conduisent une ou des opérations exemplaires en matière d'aménagement des entrées de ville, de bourg, de territoire et de leurs franges (CONCOURS NATIONAL DES ENTRÉES DE VILLE)</u>

Calendrier	<ol style="list-style-type: none"> 1. Végétalisation marquée: automne 2025 2. Continuité paysagère qui mène au Marais Poitevin: balisage et signalétique: Automne 2025 3. Requalification des voies: <ol style="list-style-type: none"> a. Etude: Printemps 2025 b. Travaux : automne 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PADD, "ORIENTATION H : Requalifier les entrées d'agglomération et les accès au cœur d'agglomération" Le diagnostic a fait apparaître une nécessité d'agir sur des marqueurs significatifs de l'image du territoire. Les entrées de villes historiques sont dans la très grande majorité des cas peu lisibles et exigent une requalification urbaine.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Enquête auprès de la population sur le niveau de satisfaction Relevés de flux : vitesse et nombre de véhicules
Conséquence sur la fonction de centralité	La fonction de centralité est renforcée dans le sens où les entrées de ville de la commune sont nombreuses (3 principales) et doivent jouer un rôle de lisibilité et de transition en interface au réseau viaire rapide qui la connecte aux principales agglomérations du territoire. L'entrée par la gare est en ce point concernée par les mêmes enjeux et son traitement est abordé dans la fiche 1.1
Annexes	Coupes de principe entrée nord.



Entrée Nord (n°1 sur le plan)



La coupe ci-dessus montre qu'il est envisageable de convertir l'actuelle D51 (entrée nord) pour proposer une transition progressive vers une voirie apaisée, avec une piste cyclable double sens et des trottoirs confortables évitant les conflits d'usages entre sorties de résidences et pistes. Le revêtement perméable (ex. stabilisé, permeaway®, ...) permettrait de compenser la réduction de la surface végétalisée. L'alignement d'arbre est maintenu et la bande centrale récupère les eaux de ruissellement tout en permettant une traversée piétonne facilitée et sécurisée en 2 temps. Les véhicules sont invités à ralentir en raison de l'étroitesse de la voie. Il devient impossible de doubler dans ce contexte. Les riverains ne peuvent pas "couper" la voie pour entrer dans leur parcelle, ils doivent par conséquent rejoindre une des deux extrémités du dispositif pour arriver dans le bon sens.

FICHE ACTION N° 2.4

Reconstruire l'école élémentaire et restructurer / réhabiliter les locaux d'accompagnement

Orientation stratégique	Reconnecter les polarités
Action nom	Reconstruire l'école élémentaire et restructurer / réhabiliter les locaux d'accompagnement
Action n°	2.4
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon
Description de l'action	<p>L'école élémentaire de Mauzé-sur-le-Mignon est aujourd'hui vieillissante et trop petite quant aux effectifs à accueillir. La commune vient de sélectionner la maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de l'école élémentaire et la restructuration/réhabilitation des locaux du groupe scolaire (périscolaire, restaurant scolaire et gymnase).</p> <p>En complément, la commande de la commune pour le site est d'être exemplaire en termes d'accessibilité, notamment PMR (lisibilité accrue depuis les abords, travail et optimisation des cheminements, travail du parvis). Le projet est également exemplaire d'un point de vue écologique.</p> <p>Le projet choisi est constitué d'un bâtiment de 1150 mètres carrés, comprenant 9 salles de classe et une salle de classe ULIS. Le bâtiment est prévu pour accueillir jusqu'à 215 enfants (neuf classes à 25 élèves et une ULIS à 15 élèves) et des salles pour les professeurs et locaux annexes.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Une école élémentaire modernisée répondant aux besoins actuels des élèves - Une école modulable en fonction des effectifs - Une école performante au regard des réglementations environnementales
Sous-actions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Lancement de la consultation des entreprises 2. Travaux de construction de l'école 3. Démolition et reconstruction du périscolaire 4. Tranche optionnelle 1 : extension restauration 5. Tranche optionnelle 2 : réhabilitation petit gymnase
Partenaires	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon

Dépenses prévisionnelles	Le budget global est estimé à 3,68 millions d'euros HT (travaux) 494k€ HT (maîtrise d'œuvre)
Plan de financement prévisionnel	DETR : 400 000€ en 2024 et 400 000€ en 2025 Département (Fonds de solidarité départementale et Amendes de Police) : 98 482€ et 12 810€ en 2024 Communauté d'Agglomération du Niortais : 124 225€ en 2024 Fonds propres de la Commune de Mauzé-sur-le-Mignon : 1 500 000€ Crédit de droit commun : 1 638 483€ Possible mobilisation du Fonds vert pour la rénovation énergétique
Calendrier	La Commune a recruté un cabinet de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un concours d'architectes. En 2023, celui-ci va finaliser les plans et préparer une consultation pour choisir les artisans (4ème trimestre 2023). Les travaux débuteront en 2024 pour une livraison de l'école en 2025.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> ● Projet de désimperméabilisation de la cours d'école Maternelle ● Projet de Territoire : "Valoriser les fonctions de centralité"
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Dépôt et obtention du Permis de Construire ● Livraison des chantiers (école, périscolaire, restauration, gymnase) ● Transfert des activités de l'école actuelle dans les nouveaux locaux
Conséquence sur la fonction de centralité	L'école élémentaire est située dans le périmètre de l'ORT. Ce bâtiment fait partie d'un îlot dédié aux services qui engendre des mobilités quotidiennes. Les travaux d'aménagement de l'école et de ses abords vont impacter la circulation, et peuvent être l'occasion de les questionner pour favoriser l'usage des modes de déplacement actifs.
Annexes	Plan architecte APS/concours

FICHE ACTION N° 2.5

Réaliser une étude approfondie de mobilité sur la commune (sens des circulations, stationnements)

Orientation stratégique	RECONNECTER LES POLARITÉS
Action nom	Réaliser une étude approfondie de mobilité sur la commune (sens des circulations, stationnements)
Action n°	2.5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mauzé-sur-le-Mignon
Description de l'action	<p>Lors des réunions qui se sont déroulées dans le cadre de l'étude Schéma Global de Revitalisation, l'un des éléments bloquant revenu régulièrement était lié aux déplacements motorisés; tant pour les sens de circulation que le stationnement.</p> <p>Certaines actions telles que la 1.2 (Aménager la place de l'Eglise) et 1.3 (Repenser le marché), pourraient avoir un impact sur le sens des circulations à Mauzé-sur-le-Mignon, et sur les places de stationnement.</p> <p>Il est donc nécessaire de réaliser une étude approfondie sur la mobilité et les stationnements. Cette étude intégrera la possibilité de réduction de vitesse à 30km/h sur toute la commune.</p> <p>Cette étude, en lien avec la fiche action 2.1, intégrera la circulation des mobilités douces au sein de la commune.</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître l'usage des parkings de la commune • Obtenir des propositions de déplacements des places de stationnement • Avoir des propositions de changement de sens de circulation
Sous actions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rédiger un cahier des charges et lancer une consultation <ol style="list-style-type: none"> a. Choisir un bureau d'étude et mener l'étude b. Etudier la piétonisation de la Grand Rue (week-end,...) c. Evaluer le passage en sens unique des rues périphériques au Champ de Foire
Partenaires	Mauzé-sur-le-Mignon Niort Agglo Banque des territoires ID79
Dépenses prévisionnelles	Montant de l'étude : 10-15 k€

Aides et subventions mobilisables	<p>Cofinancement de 50% par la Banque des Territoires : 5000€-7500€</p> <p>Réaménager et entretenir efficacement l'ensemble des infrastructures et équipements nécessaires à l'espace public</p> <p>Financer des points de recharge privés ou ouverts au public de véhicules électriques - ADVENIR</p>
Calendrier	<p>Préparation cahier des charges 4^{ème} trimestre 2023</p> <p>Lancement du marché : 1er trimestre 2024</p> <p>Réalisation de l'étude : 1er semestre 2024</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> - PLUiD - SCoT : "Améliorer les conditions d'accès aux communes d'équilibre" "Améliorer les conditions de déplacements pour tous"
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Lancement effectif du marché</p> <p>Choix du bureau d'étude</p> <p>Livrable : Plan de circulation et de stationnement</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'étude a un impact sur d'autres fiches actions qui sont parfois conditionnées à un changement des sens de circulation et la possibilité de se stationner ailleurs.</p> <p>Elle sera donc la base de modifications de l'aménagement de la commune, notamment la Place de l'Eglise. La circulation automobile dans le centre d'une commune affecte la perception de l'espace par ses usagers et peut les inciter à séjourner plus longtemps dans la commune et ainsi la faire vivre.</p>
Annexes	<p>Etude Mobiliscope</p> <p>Etude 2016 déplacements Niortais</p>

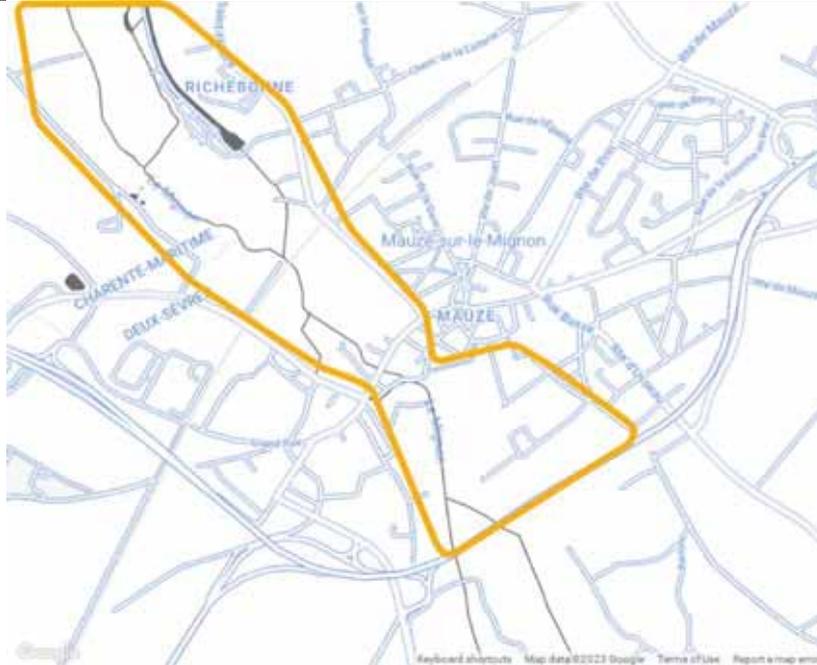
FICHE ACTION N° 3.1

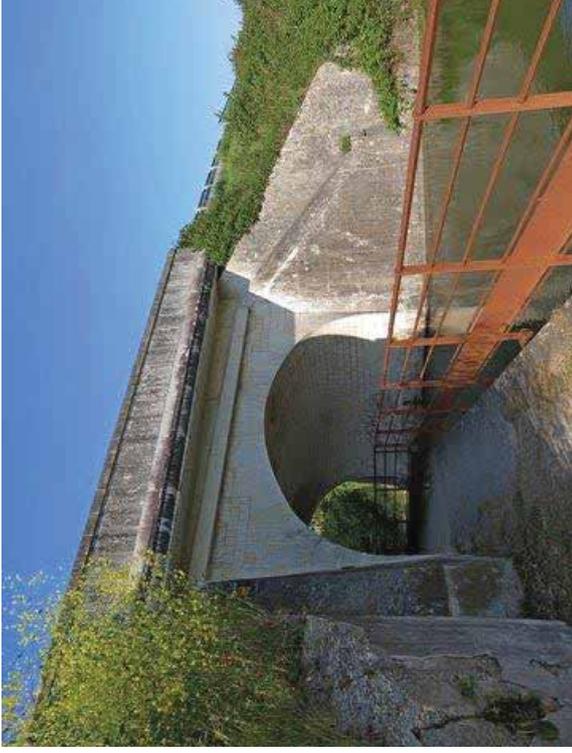
Espace naturel du Mignon : création et gouvernance

Orientation stratégique	AFFIRMER L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE
Action nom	Espace naturel du Mignon : création et gouvernance
Action n°	3.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon
Description de l'action	L'Espace naturel du Mignon représente une formidable opportunité de cristalliser plusieurs acteurs (riverains, PNR, habitants, agriculteurs, jardiniers, gestionnaires des cours d'eau,...) autour d'une entité fédératrice et porteuse d'une identité forte.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> → Protéger, mettre en valeur et fédérer les espaces naturels et agricoles majeurs de la commune grâce à une gouvernance structurée → Définir les points d'intérêt et créer des liaisons → Relier le tissu urbain à cet élément structurant → Mettre en place une charte → Faire vivre cette entité grâce à des animations
Sous actions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Lancer une consultation citoyenne sur l'appellation de l'entité 2. Organiser un événement présentant l'entité, ses qualités, son potentiel, les activités des différents acteurs invités. 3. Engager la rédaction d'une charte pour les propriétaires fonciers, agriculteurs et usagers 4. Mettre en valeur et développer l'accessibilité et les liaisons avec d'autres itinéraires (Signalétique, PNR, randonnée, communes,...) 5. Promouvoir et animer des activités en lien avec les composantes de l'entité paysagère du Mignon
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Syndicat mixte de gestion du PNR Marais Poitevin - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) - Porteurs d'intérêt locaux (riverains, habitants, agriculteurs, jardiniers, ...) - Agglomération du Niortais - Propriétaires fonciers - Office de Tourisme Niort Marais Poitevin - Chambre d'Agriculture <p>Les participants impliqués composeront ensuite une entité fédératrice, responsable de conduire les actions de suivi, gestion et valorisation.</p>
Dépenses prévisionnelles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Coût interne 2. Organisation de l'évènement festif: 2-5k€/ annuel 3.

	<p>4. Passerelle sous voie SNCF: 80-130K€ a. Foncier : 20-50K€ b. Signalétique: 3-10K€</p> <p>5. Animation: 3-10K€/an</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> ● Adapter les territoires au changement climatique avec des solutions fondées sur la nature ● Accompagner la stratégie nationale biodiversité 2030 ● Financer des projets de valorisation et de protection de la biodiversité et de réhabilitation d'espaces naturels sensibles ● Réduire l'impact des activités humaines sur l'environnement ● Financer les Sentier nature / accessibilité PMR ● Mise en réseau d'une offre de tourisme de découverte économique et des savoir-faire ● Accélérer la restauration des zones humides
Calendrier	<ol style="list-style-type: none"> 1. Lancer une consultation citoyenne : Automne 2023 2. Organiser un événement : Printemps 2024 3. Engager la rédaction d'une charte : Automne 2024 : 4. Mettre en valeur et développer l'accessibilité et les liaisons : 2024 - 2025 5. Promouvoir et animer des activités : Printemps 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> - CRTE "biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles" - PLU communal: protection de boisements et haies remarquables et de potagers remarquables - PLUiD - Projet de Territoire : "tourisme de nature concentré sur le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin"; "Promouvoir et valoriser la richesse naturelle, paysagère, patrimoniale et environnementale du territoire communautaire" - PCAET : préservation de la biodiversité - SCoT Niort Agglo (PADD : "préservation de l'urbanisation des espaces naturels reconnus pour leurs richesses")
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Indicateurs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Prise de contact avec tous les porteurs de projets ● Création de l'entité fédératrice ● Organisation d'une première rencontre de partage de résultats dans les premiers 6 mois suivant la création de l'entité <p>Indicateurs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Production d'une charte (sous-action n.3) ● Longueur cumulée des itinéraires possibles à partir de l'Espace Naturel du Mignon (sous-action n.4) et nombre de points d'accès ● Nombre d'activités organisées pendant la première année d'existence de l'entité (sous-action n.5)
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La création de liaisons entre le Mignon et le centre-bourg renforcera l'accès à une zone naturelle par les Mauzéens et enrichira les parcours touristiques verts pour les habitants comme pour les touristes.</p>

	<p>La définition de ces nouveaux itinéraires améliorera la perception de la commune comme ville verte et contribuera à renforcer son identité au sein du Marais Poitevin. Cela développera donc l'attractivité de la commune.</p>
<p>Annexes</p>	<p>Guide restauration cours d'eau Dialogue territorial dans les démarches de trames vertes et bleues</p>





Sur la Vélodyssée (image ci-dessus à gauche à Saint Ouen d'Aunis, Pont des Prieurs) les passages sous infrastructures routières ou ferroviaires sont fréquents. Les passages, souvent étroits, assurent la continuité du tracé et évitent de larges détours. Même exemple en gros plan ci-dessus à droite.



A Hendaye, une longue voie cyclable et piétonne rejoint l'Espagne en passant sous de nombreux ouvrages d'art.

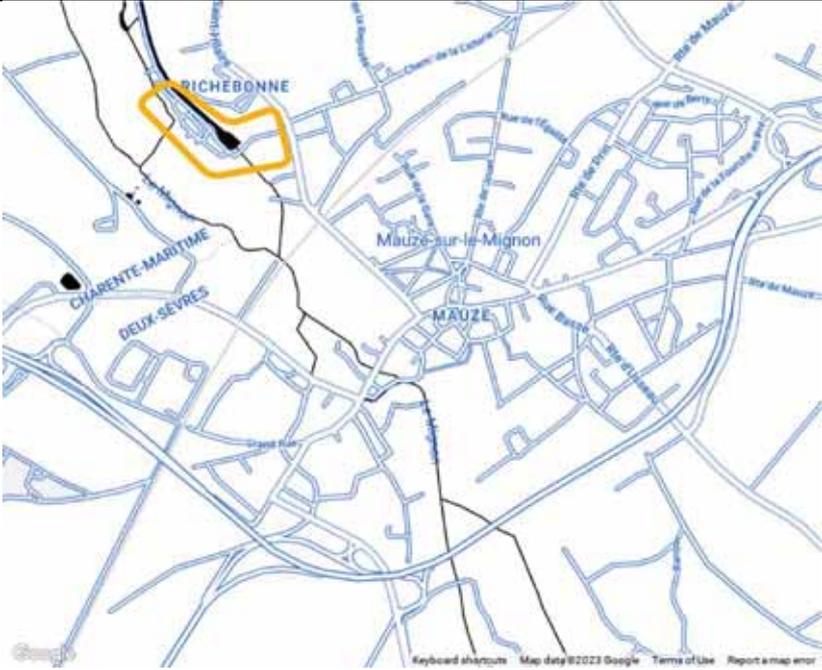


A Périgueux, la voie verte sous le Pont Barris permet un passage confortable.

FICHE ACTION N° 3.2

Espace naturel du Mignon: Aménagement du port

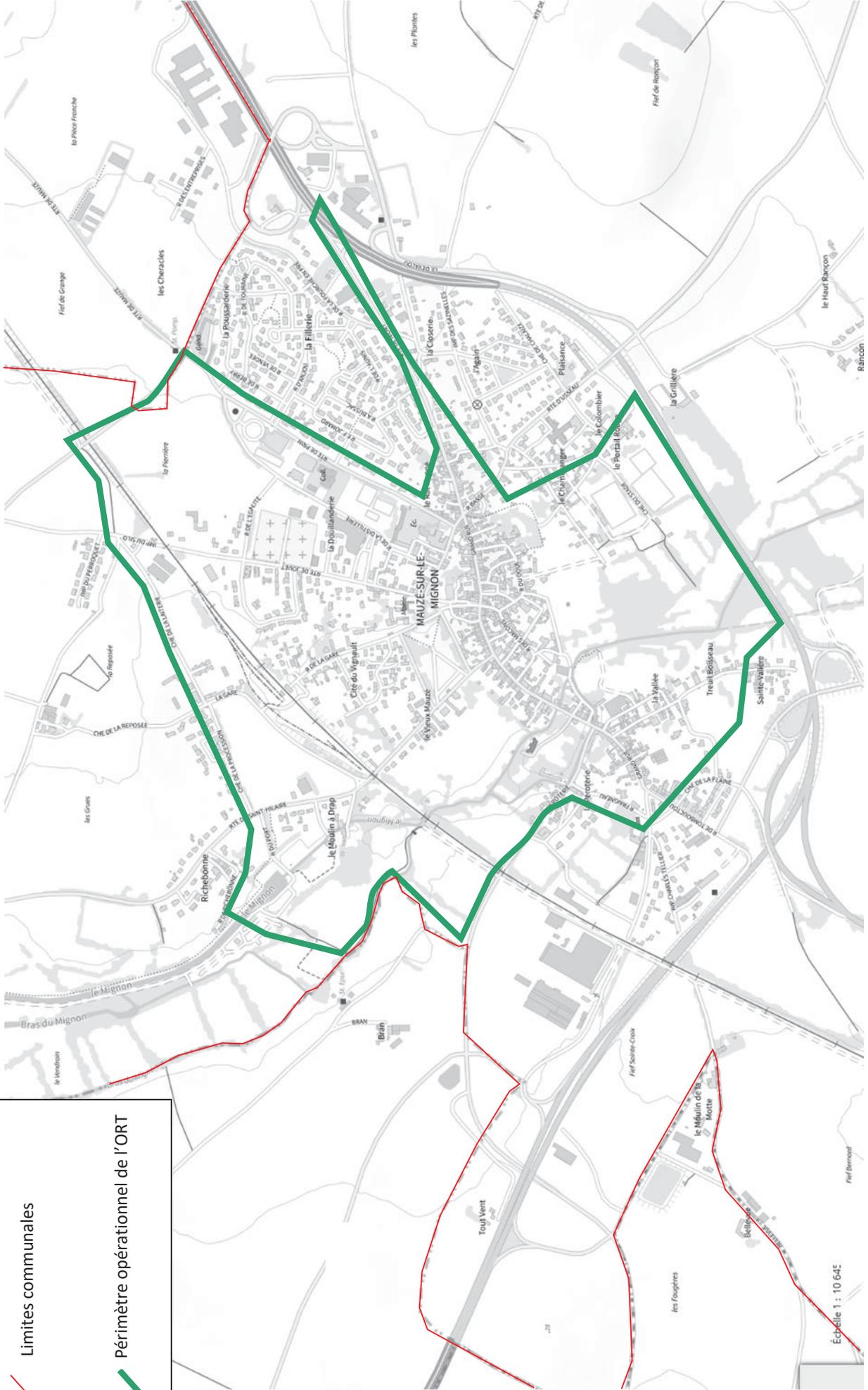
Orientation stratégique	AFFIRMER L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE
Action nom	Espace naturel du Mignon : Aménagement du port
Action n°	3.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon
Description de l'action	Le Port est un des éléments majeurs du Mignon et du paysage Mauzéen. Comment mieux le protéger, le mettre en valeur, l'animer, et permettre un développement maîtrisé de ses franges, voire une transition progressive vers du bâti moins résidentiel et plus "interactif".
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> → Animer le Port toute l'année → Gérer les flux et la mutabilité des espaces → Mettre en valeur des circuits de randonnées → Envisager des aménagements reliant le bourg
Sous actions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Promouvoir le développement d'activités culturelles et de loisir (pièces de théâtres, guinguette) 2. Permettre l'émergence d'autres activités (sportive, foodtruck l'été, parcours de santé) 3. Équiper l'espace (aire de jeux, aménagement d'été, aire de pique-nique avec point d'eau potable, banc,...) 4. Renforcer l'attrait du camping
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Syndicat mixte de gestion du PNR Marais Poitevin - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) - Porteurs d'intérêt locaux (riverains, habitants, agriculteurs, jardiniers, ...) - Associations culturelles et sportives locales - Office de Tourisme Niort Marais Poitevin - Niort Agglo
Dépenses prévisionnelles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Financement troupe de théâtre/artistique/musique : 3-5K€/an

	<p>2. Emergence nouvelles activités : 0€/an - recette potentielle</p> <p>3. Equipement 8-15K€</p> <p>4. /</p>
Aides et subventions mobilisables	<p>Financer les Sentiers de Nature</p> <p>Soutenir l'aménagement d'aménagements cyclables sécurisés et lutter contre les discontinuités d'itinéraires</p> <p>Financer des activités culturelles</p>
Calendrier	<p>1. Dév. activités culturelles : 2e trim. 2023</p> <p>2. Émergence de nouvelles activités : 2e trim. 2024</p> <p>3. Equipements : 1^{er} en 2023</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> - CRTE : “Affirmer une véritable politique touristique au service du territoire” “Protéger, préserver et valoriser le Marais poitevin” - SCoT : “Permettre le développement du tourisme sous différentes formes”
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Relevés de fréquentation (en semaine/le weekend)</p> <p>Développement d'activités spontanées</p> <p>Enquête de satisfaction des visiteurs</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le développement du Port enrichira les parcours touristiques verts et les activités sportives et culturelles pour les habitants comme pour les touristes. Cela améliorera également la perception de la commune comme ville verte et contribuera à renforcer son identité au sein du Marais Poitevin. Cela développera donc l'attractivité de la commune.</p>
Annexes	

Annexe 3 : Présentation du périmètre de l'intervention de l'ORT

Légende :

- Limites communales
- Périmètre opérationnel de l'ORT



MAQUETTE FINANCIERE PLURIANNUELLE RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN POUR LA COMMUNE DE MAUZÉ-SUR-LE-MIGNON

ANNEE 2023

Au titre de l'année budgétaire 2023, sur la base des actions programmées de la convention opérationnelle, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)		Part MO	Part Etat (DETR)	Part Etat (Autre)	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	2023
1.1 Affirmer le rôle de polarité pour la gare	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon	Minimum	-				0
		Maximum	1 000				1000
1.2 Aménager la place de l'Eglise	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon	Minimum	3 000				3000
		Maximum	20 000				20000
1.4 Aménagement espace Birocheau - projet participatif	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon	Minimum	30 000				30000
		Maximum	50 000				50000
1.5 Définir une stratégie immobilière répondant aux besoins de la population et aux contraintes budgétaires	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon	Minimum	60 000				60000
		Maximum	60 000				60000
1.6 Animer et suivre le Programme d'Intérêt Général en faveur du logement	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon	Minimum	4 300				4300
		Maximum	5 800				5800

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Part MO	Part Etat (DETR)	Part Etat (Autre)	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	2023
2.4 Reconstruire l'école élémentaire et restructurer / réhabiliter les locaux d'accompagnement	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon	250 000				250000
3.2 Espace naturel du Mignon: Aménagement du port	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon	7 000				7000
		12 000				12000

ANNEE 2024

Au titre de l'année budgétaire 2024, sur la base des actions programmées de la convention opérationnelle, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année. Les financeurs n'ont pas validé les cofinancements.

Action	Maître d'ouvrage (MO)		Part MO	Part Etat (DETR)	Part Etat (Autre)	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	2024
1.1 Affirmer le rôle de polarité pour la gare	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon	Minimum	15 000				15 000
		Maximum	30 000				30 000
1.2 Aménager la place de l'Eglise	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon	Minimum	27 000				27 000
		Maximum	57 000				57 000
1.3 Repenser le marché	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon	Minimum	15 000				15 000
		Maximum	25 000				25 000
1.4 Aménagement espace Birocheau - projet participatif	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon	Minimum	18 000		Fonds vert : 12 000		30 000
		Maximum	30 000		Fonds vert : 20 000		50 000
1.5 Définir une stratégie immobilière répondant aux besoins de la population et aux contraintes budgétaires	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon	Minimum	140 000		Fonds vert : 40 000		180 000
		Maximum	140 000		Fonds vert : 40 000		180 000
1.6 Animer et suivre le Programme d'Intérêt Général en faveur du logement	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon	Minimum	8 600				8 600
		Maximum	11 600				11 600

Action	Maître d'ouvrage (MO)		Part MO	Part Etat (DETR)	Part Etat (Autre)	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	2024
2.1 Encourager les mobilités douces	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon	Minimum	18 000				18 000
		Maximum	45 500				45 500
2.2 Assurer une extension urbaine à haute valeur ajoutée	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon	Minimum	10 000				10 000
		Maximum	20 000				20 000
2.4 Reconstruire l'école élémentaire et restructurer / réhabiliter les locaux d'accompagnement	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon	Montant estimé	1 514 483 dont 700 000 fonds propres et 814 483 de prêts	400 000		Département 79 : Fonds de solidarité 98 482€, amendes de police 12 810€ PACT 3 CAN : 124 225 €	2 150 000
		Minimum	5 000			Banque des territoires : 5000	10 000
2.5 Réaliser une étude approfondie de mobilité sur la commune (sens des circulations, stationnements)	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon	Maximum	7 500			Banque des territoires : 7500	15 000
		Minimum	33 500		Sentiers de nature : 20 000		53 500
3.1 Espace naturel du Mignon : création et gouvernance	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon	Maximum	60 000		Sentiers de nature : 40 000		100 000
		Minimum	7 000				7 000
3.2 Espace naturel du Mignon: Aménagement du port	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon	Maximum	13 000				13 000

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Part MO	Part Etat (DETR)	Part Etat (Autre)	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	2025
2.4 Reconstruire l'école élémentaire et restructurer / réhabiliter les locaux d'accompagnement	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon	1025000 dont 400 000 fonds propres commune et 565 000 prêts	400000			1 425 000
3.1 Espace naturel du Mignon : création et gouvernance	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon	Minimum		Sentiers de nature : 20 000		54 500
		Maximum	70000	Sentiers de nature : 40 000		110 000
3.2 Espace naturel du Mignon: Aménagement du port	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon	Minimum				3 000
		Maximum	5000			5 000

ANNEE 2026

Au titre de l'année budgétaire 2026, sur la base des actions programmées de la convention opérationnelle, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année. Les financeurs n'ont pas validé les cofinancements.

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Part MO	Part Etat (DETR)	Part Etat (Autre)	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	2026
1.2 Aménager la place de l'Eglise	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon	Minimum	160 000			400 000
		Maximum	320 000			800 000
1.3 Repenser le marché	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon	Minimum				2 000
		Maximum	4 000			4 000
1.6 Animer et suivre le Programme d'Intérêt Général en faveur du logement	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon	Minimum				8 600
		Maximum	11 600			11 600
2.1 Encourager les mobilités douces	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon	Minimum				1 000
		Maximum	1 500			1 500
2.4 Reconstruire l'école élémentaire et restructurer / réhabiliter les locaux d'accompagnement	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon	Montant estimé	349 000 dont 150 000 fonds propres et 199 000 de prêts			349 000
		Minimum	2 000			2 000
3.1 Espace naturel du Mignon : création et gouvernance	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon	Maximum	5 000			5 000
		Minimum	3 000			3 000
3.2 Espace naturel du Mignon : Aménagement du port	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon	Maximum	5 000			5 000
		Minimum	3 000			3 000

ANNEE 2027

Au titre de l'année budgétaire 2027, sur la base des actions programmées de la convention opérationnelle, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année. Les financeurs n'ont pas validé les cofinancements.

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Part MO	Part Etat (DETR)	Part Etat (Autre)	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	2027
1.6 Animer et suivre le Programme d'Intérêt Général en faveur du logement	Minimum	8 600				8 600
	Maximum	11 600				11 600
3.1 Espace naturel du Mignon : création et gouvernance	Minimum	2 000				2 000
	Maximum	5 000				5 000
3.2 Espace naturel du Mignon: Aménagement du port	Minimum	3 000				3 000
	Maximum	5 000				5 000

ANNEE 2028

Au titre de l'année budgétaire 2028, sur la base des actions programmées de la convention opérationnelle, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année. Les financeurs n'ont pas validé les cofinancements.

Action	Maître d'ouvrage (MO)		Part MO	Part Etat (DETR)	Part Etat (Autre)	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	2028
1.6 Animer et suivre le Programme d'Intérêt Général en faveur du logement	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon	Minimum	4 300				4 300
		Maximum	5 800				5 800
3.1 Espace naturel du Mignon : création et gouvernance	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon	Minimum	2 000				2 000
		Maximum	5 000				5 000
3.2 Espace naturel du Mignon: Aménagement du port	Commune de Mauzé-sur-le-Mignon	Minimum	3 000				3 000
		Maximum	5 000				5 000